

EMPIRE CHÉRIFIEN

# Bulletin Officiel

**Abonnements :**

		ÉDITION	ÉDITION
		PARTIELLE	COMPLÈTE
		Francs	Francs
Maroc	Un an..	1.600	3.100
	6 mois..	1.000	2.000
France et Colonies	Un an..	2.050	3.800
	6 mois..	1.300	2.300
Étranger	Un an..	3.300	5.600
	6 mois..	2.000	3.400

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

**LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI**

**L'édition complète comprend :**

- 1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.*
- 2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).*

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

**AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.**

**Prix du numéro :**

- Première ou deuxième partie ..... 50 fr.
- Edition complète ..... 80 fr.
- Années antérieures : Priz ci-dessus majorés de 50 %

**Prix des annonces :**

- Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres : 90 francs
- (Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

**SOMMAIRE**

Pages

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**Représentation du Maroc à l'O.N.U.**

Dahir n° 1-57-290 du 19 safar 1377 (15 septembre 1957) chargeant le ministre des affaires étrangères de représenter le Maroc à l'O.N.U. .... 1268

**Création d'un comité social interministériel.**

Décret n° 2-57-1180 du 16 safar 1377 (12 septembre 1957) portant création d'un comité social interministériel..... 1268

**Intérim du ministère des P.T.T.**

Décret n° 2-57-1236 du 18 safar 1377 (14 septembre 1957) désignant M. Ahmed Rida Guedira, ministre de l'information et du tourisme, pour assurer l'intérim du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones..... 1268

**Emission de bons d'équipement.**

Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 18 septembre 1957, pris pour l'application du dahir du 7 chaabane 1375 (20 mars 1956) modifiant le dahir du 27 joumada II 1369 (15 avril 1950) autorisant le Gouvernement à émettre des bons d'équipement à deux, trois ou quatre ans. 1268

**TEXTES PARTICULIERS**

**Délégation de signatures.**

Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 10 septembre 1957 donnant délégation de signature ..... 1269

Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 18 septembre 1957 portant délégation de signature ..... 1269

Arrêté du ministre de la défense nationale du 14 septembre 1957 portant délégation de signature ..... 1269

Arrêté du ministre de la santé publique du 8 août 1957 donnant délégation de signature ..... 1269

**Hydraulique.**

Arrêté du ministre des travaux publics du 9 septembre 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Sebou, au profit du mokaddem Si Larbi ben Kacem ben Abbès (Petitjean)..... 1269

Arrêté du ministre des travaux publics du 11 septembre 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Sebou, au profit de M. Ahmed ben Mohamed bel Abidi (Petitjean) ..... 1270

**Blés importés au Maroc au titre de l'aide américaine.**

Arrêté du ministre de l'agriculture du 12 août 1957 portant interdiction de vente et limitant la circulation des blés importés au Maroc au titre de l'aide américaine..... 1270

**Comité consultatif des mines.**

Décision du sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce du 2 août 1957 sur un recours en réformation, après avis du comité consultatif des mines ..... 1270

**ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

**TEXTES COMMUNS.**

Dahir n° 1-57-287 du 10 safar 1377 (6 septembre 1957) relatif à la révision de certaines nominations, réintégrations et promotions ..... 1271

**TEXTES PARTICULIERS**

**Ministère de l'économie nationale.**

Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 28 août 1957 fixant les formes et le programme de l'examen probatoire de fin de stage des commis préstagiaires des services financiers ..... 1271

91

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

<i>Nominations et promotions</i> .....	1272
<i>Admission à la retraite</i> .....	1299
<i>Concession de pensions, allocations et rentes viagères</i> .....	1299
<i>Résultats de concours et d'examens</i> .....	1300

## AVIS ET COMMUNICATIONS

<i>Avis aux importateurs n° 720</i> .....	1302
---	------

## TEXTES GÉNÉRAUX

**Dahir n° 1-57-290 du 19 safar 1377 (15 septembre 1957)  
chargeant le ministre des affaires étrangères de représenter  
le Maroc à l'O.N.U.**

## LOUANGE A DIEU SEUL !

Que l'on sache par le présent dahir — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Nous avons confié à notre serviteur très agréé, M<sup>e</sup> El Haj Ahmed Balafrej, ministre des affaires étrangères de Notre Empire, la mission de représenter, par délégation, le Maroc à la douzième session de l'Organisation des Nations unies, de participer aux travaux de cet organisme et éventuellement d'exprimer par la voie du vote, le point de vue du Maroc, dans toutes les affaires qui seront soumises à l'assemblée de l'organisation précitée.

De même Nous lui avons accordé la faculté de se faire représenter, s'il y a lieu, par un membre de la délégation marocaine, dans la mission que Nous lui avons confiée et les charges que Nous lui avons confiées.

Puisse Dieu lui prêter assistance, le guider et le diriger vers une œuvre utile.

*Fait à Rabat, le 19 safar 1377 (15 septembre 1957).*

*Enregistré à la présidence du conseil,  
le 19 safar 1377 (15 septembre 1957) :*

*Le président du conseil par intérim,*

**ABDELKRIM BEN JELLOUN.**

**Décret n° 2-57-1130 du 16 safar 1377 (12 septembre 1957)  
portant création d'un comité social interministériel.**

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

## DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué un comité social interministériel, chargé :

1° de l'étude préalable des questions de caractère social soumises à la décision soit du président du conseil, soit du conseil des ministres ou du conseil de cabinet ;

2° de veiller à l'exécution des décisions prises ;

3° d'assurer la coordination permanente de l'action des départements ministériels intéressés, en ce qui concerne toutes autres affaires

de nature ou d'incidence sociale qui n'entrent pas dans les attributions du comité interministériel économique créé par le décret du 24 jourmada I 1376 (24 décembre 1956).

ART. 2. — Le comité social interministériel comprend :

Le président du conseil, président ;

Le ministre du travail et des questions sociales ;

Le ministre de l'intérieur ;

Le ministre de la justice ;

Le ministre de l'éducation nationale ;

Le ministre de la santé publique ;

Le ministre de l'information et du tourisme.

Peuvent en outre siéger audit comité, les chefs d'autres départements ministériels intéressés.

ART. 3. — La présidence du comité est déléguée au ministre du travail et des questions sociales pour toutes les réunions auxquelles le président du conseil n'assiste pas.

ART. 4. — Le secrétariat du comité est assuré par le ministère du travail et des questions sociales.

ART. 5. — Le comité se réunit sur convocation de son président ou à la demande de l'un de ses membres.

*Fait à Rabat, le 16 safar 1377 (12 septembre 1957).*

**BEKKAÏ.**

**Décret n° 2-57-1236 du 18 safar 1377 (14 septembre 1957) désignant  
M. Ahmed Rida Guedira, ministre de l'information et du tourisme,  
pour assurer l'intérim du ministre des postes, des télégraphes et  
des téléphones.**

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

## DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Pendant l'absence du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones, l'intérim sera assuré par M. Ahmed Rida Guedira, ministre de l'information et du tourisme.

*Fait à Rabat, le 18 safar 1377 (14 septembre 1957).*

**BEKKAÏ.**

**Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 18 septembre 1957  
pris pour l'application du dahir du 7 chaabane 1375 (20 mars  
1956) modifiant le dahir du 27 jourmada II 1369 (15 avril 1950)  
autorisant le Gouvernement à émettre des bons d'équipement à  
deux, trois ou quatre ans.**

## LE SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX FINANCES,

Vu les dahirs des 27 jourmada II 1369 (15 avril 1950) et 7 chaabane 1375 (20 mars 1956) autorisant l'émission au Maroc de bons d'équipement à deux, trois ou quatre ans,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Une troisième tranche de bons d'équipement au titre de l'année 1957 sera émise du 30 septembre au 5 octobre 1957 par coupures au porteur de 10.000, 100.000, 1.000.000 et 5.000.000 de francs.

Ces bons seront endossables et pourront faire l'objet d'un barrement général ou spécial.

ART. 2. — Pour une valeur nominale de 10.000 francs ces bons d'équipement seront émis à 9.200 francs et remboursables au gré du porteur à :

10.000 francs le 30 septembre 1959 ;

10.550 francs le 30 septembre 1960 ;

11.250 francs le 30 septembre 1961.

ART. 3. — Les souscriptions seront reçues, en espèces, par chèques ou par virements.

ART. 4. — Les commissions de toute nature que le Gouvernement pourrait avoir à verser seront fixées par accord entre le sous-secrétaire d'Etat aux finances et l'établissement bancaire chargé des opérations.

Rabat, le 18 septembre 1957.

ABDALLAH CHEFCHAOUNI.

## TEXTES PARTICULIERS

### Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 10 septembre 1957 donnant délégation de signature.

#### LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT AUX FINANCES,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 safar 1377 (10 septembre 1957) nommant M. Abdelhaq Tazi, délégué du sous-secrétaire d'Etat aux finances pour la zone nord, et M. Edouard Sentchordi, conseiller technique du délégué du sous-secrétaire d'Etat aux finances pour la zone nord.

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Abdelhaq Tazi, délégué du sous-secrétaire d'Etat aux finances pour la zone nord, à l'effet de signer ou viser, au nom du sous-secrétaire d'Etat aux finances, tous actes concernant les services financiers de la zone nord, y compris l'engagement et l'ordonnement des dépenses, la gestion du personnel et l'approbation des marchés, à l'exception des décrets et arrêtés réglementaires.

ART. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tazi la délégation générale et permanente de signature définie à l'article premier est donnée à M. Edouard Sentchordi, conseiller technique du délégué du sous-secrétaire d'Etat aux finances pour la zone nord.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 10 septembre 1957.

ABDALLAH CHEFCHAOUNI.

### Arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 18 septembre 1957 portant délégation de signature.

#### LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT AUX FINANCES,

Vu le dahir du 21 chaoual 1343 (15 mai 1925) portant règlement sur la comptabilité publique de la province de Tanger ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'Etat ;

Vu le budget spécial de la province de Tanger pour l'exercice 1957 ;

Vu l'arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances du 15 hija 1376 (17 juillet 1957) donnant délégation de signature à M. H.-G. Crawshaw, conseiller pour les finances de l'amalat de Tanger et sa province,

#### ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. Abdelhaq Tazi, délégué du sous-secrétaire d'Etat aux finances à Tétouan, suppléera M. Crawshaw pendant la durée du congé administratif de ce dernier, et reçoit, en cette qualité et dans les mêmes limites, délégation de signature.

Rabat, le 18 septembre 1957.

ABDALLAH CHEFCHAOUNI.

### Arrêté du ministre de la défense nationale du 14 septembre 1957 portant délégation de signature.

#### LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat ;

Vu l'article 26 du dahir du 18 chaabane 1335 (9 juin 1917) portant règlement de comptabilité publique ;

Après avis conforme du sous-secrétaire d'Etat aux finances,

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation permanente est donnée à M. Driss Ouzahra, à l'effet de :

a) signer les titres de recettes (ordres de reversement, autorisation de recettes, etc.), les titres de dépenses, les ordonnances de paiement ;

b) viser et arrêter toutes pièces comptables (factures, décomptes, mémoires justificatifs des règles comptables, etc.) ;

c) certifier conformes les arrêtés et les décisions relatifs à la gestion du personnel.

ART. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Driss Ouzahra, la délégation permanente de signature définie à l'article premier est donnée à M. Isaac Benaroch, agent contractuel à ce ministère.

Rabat, le 14 septembre 1957.

AHMED LYAZIDY.

### Arrêté du ministre de la santé publique du 8 août 1957 donnant délégation de signature.

#### LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le dahir du 21 chaoual 1343 (15 mai 1925) portant règlement sur la comptabilité publique de la province de Tanger ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'Etat ;

Vu le budget spécial de la province de Tanger pour l'exercice 1957 ;

Après avis conforme du sous-secrétaire d'Etat aux finances,

#### ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. le docteur Cazaux, médecin-chef de la province de Tanger, reçoit délégation de signature pour engager les dépenses de matériel et de personnel afférentes à la section 15 du budget spécial de l'exercice 1957 de la province de Tanger, à l'exclusion de la signature des décisions concernant le recrutement, l'avancement et le licenciement du personnel.

Rabat, le 8 août 1957.

D<sup>r</sup> FARAJ.

#### RÉGIME DES EAUX.

#### Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du ministre des travaux publics du 9 septembre 1957 une enquête publique est ouverte du 7 octobre au 7 novembre 1957, dans la circonscription de Petitjean, centre autonome de Sidi-Kacem, à Petitjean, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique au profit du mokaddem Si Larbi ben Kacem ben Abbès (Petitjean).

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de Petitjean, centre autonome de Sidi-Kacem, à Petitjean.

Par arrêté du ministre des travaux publics du 11 septembre 1957 une enquête publique est ouverte du 7 octobre au 7 novembre 1957 dans la circonscription de Petitjean, centre autonome de Sidi-Kacem, à Petitjean, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Sebou, au profit de M. Ahmed ben Mohamed bel Abidi, Petitjean.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de Petitjean, centre autonome de Sidi-Kacem, à Petitjean.

**Arrêté du ministre de l'agriculture du 12 août 1957 portant interdiction de vente et limitant la circulation des blés importés au Maroc au titre de l'aide américaine.**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu le dahir du 12 safar 1356 (24 avril 1937) portant création de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales, les dahirs qui l'ont modifié ou complété et notamment les articles 20 et 29 du dahir du 10 rejev 1356 (16 septembre 1937), ainsi que les textes pris pour son application ;

Vu le dahir du 23 kaada 1332 (14 octobre 1914) sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles ;

Vu l'arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 10 juin 1953 relatif au commerce, au stockage et à la circulation des céréales, notamment l'article 15,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les blés tendres importés au Maroc au titre de l'aide américaine ne peuvent, après leur distribution pour la consommation familiale, être cédés, ni être achetés par des commerçants détaillants, légitimés ou agréés, ni être acheminés, en dehors des zones dans lesquelles ils ont été mis à la consommation, sauf dérogation, pour le transport, accordée par l'Office chérifien interprofessionnel des céréales.

ART. 2. — Le mélange de blé tendre importé au Maroc au titre de l'aide américaine avec des blés de production marocaine est interdit.

ART. 3. — Nonobstant les sanctions encourues en application de la législation sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, les contrevenants aux dispositions du présent arrêté sont passibles des sanctions prévues à l'article 29 du dahir du 12 safar 1356 (24 avril 1937), tel qu'il a été modifié par le dahir du 10 rejev 1356 (16 septembre 1937).

ART. 4. — Le directeur de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 12 août 1957.

Le ministre de l'agriculture p.i.,

BOUABID.

**Décision du sous-secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie du 2 août 1957 sur un recours en réformation, après avis du comité consultatif des mines.**

LE SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE,

Vu le recours formé par M. Jean Gamba tendant à la réformation par M. le sous-secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie de la décision par laquelle le chef du service des mines a, le 16 novembre 1956, rejeté la demande de renouvellement du permis d'exploitation n° 775 et prononcé l'annulation dudit permis d'exploitation ;

Vu l'avis du comité consultatif des mines, réuni le 13 juin 1957, avis remis à M. le sous-secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie le 2 août 1957 ;

Vu le dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier au Maroc et notamment les articles 37, 44, 50 et 63 ;

Vu l'arrêté viziriel du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) fixant certaines règles d'application des dispositions du dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier au Maroc et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté viziriel du 14 ramadan 1370 (19 juin 1951) relatif à la composition et au fonctionnement du comité consultatif des mines,

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. — Est confirmée la décision du chef du service des mines du 16 novembre 1956 rejetant la demande de renouvellement du permis d'exploitation n° 775 et annulant le permis d'exploitation.

ART. 2. — La présente décision sera insérée au *Bulletin officiel* de l'Empire chérifien avec l'avis du comité consultatif des mines visé ci-dessus.

Rabat, le 2 août 1957.

AHMED LYAZIDY.

\* \* \*

*Extrait de l'avis du comité consultatif des mines sur un recours en réformation d'une décision du chef du service des mines.*

Le comité consultatif des mines composé de :

MM. Hauw, président de chambre à la cour d'appel ;

Abdeljalil, directeur des mines et de la géologie au ministère de l'économie nationale ;

Hammadi, conservateur général de la propriété foncière ;

de Corn, ingénieur en chef des mines, chef du service des mines ;

Doumenc, représentant des exploitants,

assistés des secrétaires du comité :

MM. Hamou, ingénieur du service des mines ;

Vergério, ingénieur principal des mines,

réuni le 13 juin 1957, à 10 heures, sur ordonnance de son président en date du 12 avril 1957, à la salle des conférences de la direction des mines et de la géologie, à l'effet de donner son avis sur le recours formé par M. Gamba Jean, demeurant 11, rue Broussolle, à Marrakech, et tendant à la réformation de la décision par laquelle M. l'ingénieur en chef des mines, a rejeté la demande de renouvellement du permis d'exploitation n° 775 dont il était titulaire et a prononcé l'annulation de ce permis ;

Après avoir entendu l'exposé des faits présenté par M. le président Hauw, ainsi que les observations de MM. de Corn et Gamba ;

Vu les pièces du dossier administratif ;

Vu la décision objet du présent recours ;

Vu le dahir du 16 avril 1951 portant règlement minier au Maroc ;

Vu l'arrêté viziriel du 16 avril 1951 ;

Vu l'arrêté viziriel du 19 juin 1951 relatif à la composition et au fonctionnement du comité consultatif des mines,

par ces motifs :

Après en avoir délibéré, à l'exception de M. de Corn, qui n'a pas participé au vote ;

Le comité consultatif déclare recevable en la forme le recours de M. Gamba ;

Au fond : est d'avis qu'il n'y a pas lieu de réformer la décision d'annulation du permis d'exploitation n° 775 prise le 16 novembre 1956 à l'égard du susnommé.

Rabat, le 13 juin 1957.

Ont délibéré et signé : MM. Hauw, Abdeljalil, Hammadi, de Corn et Doumenc.

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES COMMUNS

Dahir n° 1-57-237 du 10 safar 1377 (6 septembre 1957)  
relatif à la révision de certaines nominations, réintégrations  
et promotions.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et  
en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Considérant que la nouvelle structure de l'État appelle des  
aménagements ou une refonte des statuts des fonctionnaires de  
Notre Empire, tels qu'ils résultent de la législation antérieure à la  
proclamation de l'indépendance ;

Considérant que certains ministères ont, pour des nécessités  
impérieuses de réorganisation de leurs départements, été momen-  
tanément autorisés à suspendre l'application des statuts ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures urgentes en  
attendant l'élaboration d'un statut général de la fonction publique  
et des nouveaux statuts particuliers, destinés à assurer au pays une  
armature administrative conforme à la nouvelle structure de l'État,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Les nominations, réintégrations et promo-  
tions intéressant les Marocains effectuées depuis le 7 décembre 1955  
n'ont qu'un caractère provisoire.

ART. 2. — Un dahir déterminera postérieurement à la promul-  
gation du statut général de la fonction publique les conditions dans  
lesquelles ces nominations, réintégrations et promotions seront  
examinées en vue de déterminer la situation définitive des agents  
intéressés.

ART. 3. — Jusqu'à la publication du dahir prévu à l'article 2,  
les fonctionnaires ayant fait l'objet de ces nominations, réintégrations  
et promotions resteront soumis à titre provisoire, notamment en ce  
qui concerne l'avancement, aux dispositions statutaires du cadre  
auquel ils appartiennent.

Fait à Rabat, le 10 safar 1377 (6 septembre 1957).

Enregistré à la présidence du conseil,  
le 10 safar 1377 (6 septembre 1957) :

BEKKAÏ.

### TEXTES PARTICULIERS

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

Arrêté du sous-secrétaire d'État aux finances du 28 août 1957 fixant  
les formes et le programme de l'examen probatoire de fin de  
stage des commis préstagiaires des services financiers.

#### LE SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX FINANCES.

Vu l'arrêté viziriel du 24 safar 1348 (1<sup>er</sup> août 1929) portant orga-  
nisation du personnel des cadres administratifs du sous-secrétariat  
d'État aux finances et notamment l'article 13 ;

Vu l'arrêté viziriel du 13 jourmada II 1367 (23 avril 1948) portant  
organisation des cadres généraux des services extérieurs de l'admini-  
stration des douanes et impôts indirects et notamment l'article 18 ;

Vu l'arrêté du 20 chaoual 1348 (21 mars 1930) portant organi-  
sation des cadres extérieurs du service des perceptions et recettes  
municipales ;

Vu l'arrêté viziriel du 28 jourmada I 1365 (30 avril 1946) portant  
organisation des cadres du service des impôts et notamment les  
articles 12 et 13 ;

Vu l'arrêté viziriel du 21 chaoual 1354 (16 janvier 1936) portant  
statut du personnel du service de l'enregistrement et du timbre et  
du service des domaines et notamment l'article 22 ;

Vu le dahir du 10 ramadan 1374 (3 mai 1955) facilitant la forma-  
tion des Marocains non diplômés, candidats à certains emplois admi-  
nistratifs ;

Vu l'arrêté viziriel du 11 ramadan 1374 (4 mai 1955) portant  
application du dahir du 10 ramadan 1374 (3 mai 1955) susvisé, et  
notamment les articles 3 et 4 ;

Vu le dahir du 26 rebia I 1374 (11 septembre 1928) réprimant les  
fraudes dans les examens et concours publics ;

Vu l'arrêté du 24 février 1953 réglementant l'organisation de la  
police des concours et examens ouverts par l'administration centrale  
des finances, le service des domaines et les régies financières ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 1953 réglementant l'organisation et la  
police des concours et examens ouverts par l'administration des  
douanes et impôts indirects,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans chaque administration ou service, à  
la diligence du chef d'administration ou du chef de service et à la  
date qu'il aura fixée et notifiée, les commis préstagiaires ayant accom-  
pli le stage préliminaire subiront un examen probatoire qui compor-  
tera les épreuves ci-après :

1<sup>re</sup> épreuve :

Traduction en français d'un texte d'arabe dialectal (durée :  
1 heure ; coefficient : 3) ;

2<sup>e</sup> épreuve :

Réponse à des questions soit sur l'organisation du service, soit  
sur la pratique courante du service auquel est affecté le préstagiaire  
(durée : 1 h. 30 ; coefficient : 3) ;

3<sup>e</sup> épreuve :

Composition, d'après des éléments donnés, d'un tableau compor-  
tant des calculs (durée : 1 heure).

L'épreuve fait l'objet de deux notations, l'une pour les calculs  
(coefficient : 2), l'autre pour la présentation et l'écriture (coeffi-  
cient : 1).

ART. 2. — Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut entrer en ligne pour le classement définitif s'il n'a  
obtenu un total d'au moins 135 points, y compris le nombre de  
points correspondant à la note spéciale professionnelle, calculée de  
0 à 20, attribuée au préstagiaire et affectée du coefficient 3.

ART. 3. — Le jury est composé comme suit :

le chef du service ou son représentant, président ;

un membre du cabinet du ministre ;

deux agents du cadre de direction ou d'inspection.

ART. 4. — Les préstagiaires reçus à l'examen probatoire sont  
nommés commis de 3<sup>e</sup> classe.

En cas d'insuccès, et sous réserve d'avoir obtenu, aux trois  
épreuves énoncées à l'article premier ci-dessus, une moyenne géné-  
rale au moins égale à 8 sur 20, ils sont admis à redoubler le préstage.

Les préstagiaires non autorisés à accomplir une période complé-  
mentaire de préstage, d'une part, et, d'autre part, les préstagiaires  
qui n'auront pas été reçus à l'examen probatoire sanctionnant la  
deuxième et dernière année de stage seront soit réintégrés dans  
l'emploi qu'ils tenaient dans le service avant leur nomination en  
qualité de préstagiaire, soit licenciés, s'ils n'appartiennent pas au  
sous-secrétariat d'État aux finances.

ART. 5. — Les conditions d'organisation et de police de l'examen  
sont fixées d'après les dispositions prévues par les arrêtés du direc-  
teur des finances, susvisés, en date des 24 février et 6 octobre 1953.

Rabat, le 28 août 1957.

ABDALLAH CHEFCHAOUNI.

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

### Nominations et promotions

#### COUR IMPÉRIALE.

Sont promus :

*Agents publics hors catégorie :*

9<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Vagina Louis, agent public hors catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Tamisier Charles, agent public hors catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : MM. Ségura Salvador et Blanc Maurice, agents publics hors catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 21 juin 1957 : M. Rey Raymond, agent public hors catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

Est confirmé dans son emploi et titularisé du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Angin René, agent public hors catégorie, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés du 6 août 1957.)

\* \* \*

#### PRÉSIDENTE DU CONSEIL.

#### MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE.

##### SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Est mise à la disposition du Gouvernement français et rayée des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> octobre 1957 : M<sup>me</sup> Kalfèche Odette, dame employée de 5<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 9 septembre 1957.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> octobre 1957 : M. Chagneau Roger, administrateur civil de classe exceptionnelle. (Arrêté du 9 septembre 1957.)

Est reportée au 23 août 1953 l'ancienneté de M. Abdennebi Elattar, chaouch de 8<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956 ;

Est nommé *chaouch de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Abdennebi Elattar.

(Arrêtés du 16 mars 1957.)

Sont nommés :

*Secrétaire d'administration principal, 3<sup>e</sup> échelon* du 18 mai 1956 : M. Monin Émile, secrétaire d'administration principal, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Inspecteur du matériel de 1<sup>re</sup> classe* du 15 mai 1957 : M. Malleville Roger, inspecteur du matériel de 2<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire d'administration principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 8 août 1957 : M. Benoît Louis, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Secrétaire d'administration principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 29 mai 1957 : M. Luciani Joseph, secrétaire d'administration principal, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Commis principal hors classe* du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M<sup>me</sup> Chenu Henriette, commis principal de 1<sup>re</sup> classe ;

*Secrétaire documentaliste de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Molinier Emilienne, secrétaire documentaliste de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 9 octobre 1953 : M. Raucoules Urbain, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

*Chef de bureau de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Martin Yves, chef de bureau de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M<sup>lle</sup> Pasco Simone, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Commis principaux de 1<sup>re</sup> classe :*

Du 15 juillet 1956 : M. Duclos Armand, commis de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 12 février 1957 : M. Luciani Dominique, commis principal de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 29 juin 1957.)

Est reclassé *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 27 janvier 1954, avec ancienneté du 3 novembre 1951, et *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 27 janvier 1954, avec ancienneté du 3 novembre 1953 (majoration pour services de résistance : 7 mois 20 jours) : M. Daguerre de Hureaux Roland, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 5 avril 1957.)

Est reclassé *secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1948, avec ancienneté du 24 août 1947, *secrétaire d'administration principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1949, reclassé *secrétaire d'administration principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1950, puis *secrétaire d'administration principal, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1952, nommé *inspecteur du matériel de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952, et *inspecteur du matériel de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Leune Georges, en fonction au service du conseiller technique auprès de Sa Majesté Chérifienne. (Arrêté du 6 mai 1957.)

Est reclassé *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 27 janvier 1954, avec ancienneté du 4 mai 1953 (bonification pour services de guerre : 5 mois 29 jours) et *secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon* du 4 mai 1955, puis nommé *secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 4 mai 1957 : M. Daguerre de Hureaux Roland, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 26 juillet 1957.)

Est nommé *inspecteur général, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1957, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Varlet Maurice, inspecteur général, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 23 août 1957.)

Est réintégrée dans l'administration chérifienne et mise à la disposition du Gouvernement français du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M<sup>me</sup> Léoncini Yvonne, commis de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 4 septembre 1957.)

Sont reclassées :

*Dame employée de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M<sup>lle</sup> Dignan Georgette, dame employée de 7<sup>e</sup> classe ;

*Dame employée de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1955, avec ancienneté du 25 juillet 1953, et nommée *dame employée de 4<sup>e</sup> classe* du 25 janvier 1956 : M<sup>me</sup> Fornalli Marie-Françoise, dame employée de 7<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographe, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1955, avec ancienneté du 10 octobre 1955 : M<sup>me</sup> Berthe Paulette, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Dame employée de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1955, avec ancienneté du 15 mars 1954, et nommée *dame employée de 6<sup>e</sup> classe* du 15 septembre 1956 : M<sup>lle</sup> de Gailèche Malcy, dame employée de 7<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* du 29 décembre 1954, avec ancienneté du 7 octobre 1953, et nommée *dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon* du 7 avril 1956 : M<sup>lle</sup> Obadia Simha, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Dame employée de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1957, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1954, et nommée *dame employée de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>lle</sup> Malagnoux Nadia, dame employée de 7<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 :

Avec ancienneté du 3 mars 1954 : M<sup>lle</sup> Carrère Arlette ;

Avec ancienneté du 27 août 1954 : M<sup>me</sup> Sie Marguerite,

dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés du 29 juin 1957.)

Est promu au 2<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> janvier 1957, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Noël André, directeur de l'Office marocain du tourisme. (Arrêté du 16 août 1957.)

Est nommée, pour ordre, chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Nolot Jeanne, administrateur civil de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, en service détaché auprès du ministère de l'intérieur. (Arrêté du 17 juillet 1957.)

Est nommé, en application des dispositions des articles 14 et 17 du décret du 13 avril 1957, attaché d'administration de 3<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> janvier 1957) : M. Ruiz Aimé, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 21 août 1957.)

Est reclassé, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 13 juillet 1954, et nommé secrétaire d'administration principal, 1<sup>er</sup> échelon du 13 juillet 1956 : M. Jarry Paul, secrétaire d'administration. (Arrêté du 22 août 1957.)

Sont nommés :

Secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 19 juin 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois 11 jours), puis reclassé secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 19 juin 1954, et nommé secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 19 juin 1956 : M. Grillot Jacques, secrétaire d'administration ;

Sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1954, et sous-directeur hors classe du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Marchal Louis, inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés des 25 et 26 juin 1957.)

Sont reclassés :

Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Laraïchi Abdelkader, attaché de municipalité de 3<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Iraqui Houssaine Mohamed, rédacteur de 3<sup>e</sup> classe ;

Rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Nadifi Brahim, rédacteur de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 7 août 1957.)

Est remis, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 10 novembre 1957 : M. Burdin Marc, administrateur civil de classe exceptionnelle (indice 630), en service détaché au Maroc en qualité de directeur adjoint, chef du service de la fonction publique. (Arrêté du 6 septembre 1957.)

Est nommé attaché d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956, avec ancienneté du 29 mai 1955 (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> janvier 1957), et promu attaché d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 29 mai 1957 : M. Di Carlo Gaston, secrétaire d'administration principal, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 21 août 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Bouy Ernest, sous-directeur à l'échelon exceptionnel, en service détaché en qualité de président-directeur général de la Compagnie d'assurances générales. (Arrêté du 5 septembre 1957.)

Est nommée, en application des dispositions des articles 14 et 17 du décret du 13 avril 1957, attaché d'administration de 3<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> janvier 1957) : M<sup>me</sup> Danet Janine, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, en service détaché auprès du ministère de l'économie nationale (sous-secrétariat d'État aux finances). (Arrêté du 21 août 1957.)

Est reclassé rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Ben Brahim Omar, rédacteur de 3<sup>e</sup> classe, en service détaché auprès du ministère de l'information et du tourisme. (Arrêté du 7 août 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres de l'administration chérifienne :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M. Michel Georges, chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe du personnel des administrations centrales ;

Du 15 novembre 1957 : M. Maleville Roger, inspecteur du matériel de 1<sup>re</sup> classe au ministère de l'agriculture (eaux et forêts).

(Arrêtés des 18 juillet et 7 août 1957.)

\*  
\* \*

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Sont promus :

Secrétaire-greffier de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Tasso Pierre, secrétaire-greffier de 3<sup>e</sup> classe ;

Secrétaires-greffiers adjoints de 2<sup>e</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Amara Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Rehicui Moha,

secrétaires-greffiers adjoints de 3<sup>e</sup> classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Assasi Mohamed, secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe ;

Commis-greffiers principaux de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Nachour Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Belarbi Abdallah,

commis-greffiers principaux de 1<sup>re</sup> classe ;

Commis-greffiers principaux de 1<sup>re</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Lyzoul ou Mimoune ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Rahho Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Amellouk Assou,

commis-greffiers principaux de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> avril, 24 mai, 1<sup>er</sup> juin et 25 juillet 1957.)

\*  
\* \*

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Est promu du 1<sup>er</sup> août 1957 sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon : M. Majdoubi Mohamed ben Abbès, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon. (Décision du gouverneur de la ville de Marrakech du 5 août 1957.)

Sont nommés, après concours du 1<sup>er</sup> juillet 1957, commis d'interprétariat stagiaires : MM. Chami Mohammed, Bennouna Driss, Bouayad Hamid, Benslimane Mohammed, El Kilali ben Achir, Yamine Ahmed, Bennis Brahim, Alami Chams Moulay Brahim, Norelyakine Mekki et Kouchi Ahmed, agents temporaires. (Arrêtés des 2 et 28 août 1957.)

Sont nommés du 1<sup>er</sup> juillet 1957 chefs chaouchs de 2<sup>e</sup> classe : MM. Aïouss Ahmed ben Youssef, Bourial Mohamed et El Kebir ben Ahmed, chaouchs de 3<sup>e</sup> classe. Arrêtés du 6 août 1957.)

Sont promus :

Commis principaux de classe exceptionnelle (après 3 ans) :

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M<sup>me</sup> Maury Rosette ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M. Garibaldi Honoré,

commis principaux de classe exceptionnelle (avant 3 ans).

(Arrêtés des 6 et 8 juillet 1957.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> août 1957 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : M. Daayf M'Bark, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Saïd ben Mohammed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* : M. Oulja Mohammed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 6 août 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *contrôleur des transmissions, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1956, avec ancienneté du 7 octobre 1953 : M. Dupré Jacques, *contrôleur des transmissions, 4<sup>e</sup> échelon*. (Arrêté du 5 août 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'intérieur du 1<sup>er</sup> mai 1957 :

M. Houry Abdelmajid, *commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, affecté au ministère de l'agriculture ;

M<sup>me</sup> Christen Solange, *dame employée de 4<sup>e</sup> classe*, dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 6 et 9 août 1957.)

#### DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE.

Sont reclassés, en application du dahir du 28 octobre 1952 :

*Commissaire de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Rogir Marcel ;

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon* du 19 juin 1955 : M. Ardichen Georges ;

*Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon* du 16 septembre 1954 : M. Deixonne Claude.

(Arrêtés des 15 janvier, 25 mars et 4 avril 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Commissaire principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 17 juillet 1951, *3<sup>e</sup> échelon* du 17 mars 1954 et *4<sup>e</sup> échelon* du 17 mars 1956 : M. de Laulanie Jean ;

*Commissaire principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 février 1952, et *3<sup>e</sup> échelon* du 25 août 1954 : M. Auradou Robert ;

*Commissaire, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 20 mai 1951, *5<sup>e</sup> échelon* du 20 mai 1953, *6<sup>e</sup> échelon* du 20 mai 1955 et *commissaire principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Piéron Jean-Marie ;

*Officier de police principal, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 août 1952, *commissaire, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1954, avec ancienneté du 25 août 1954, et *8<sup>e</sup> échelon* du 25 août 1956 : M. Vernet Maurice ;

*Commissaire, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953 et *5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Enjalbert Georges ;

*Officier de police, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 15 avril 1952, *4<sup>e</sup> échelon* du 15 avril 1954, *commissaire, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1954, avec ancienneté du 14 novembre 1953, et *4<sup>e</sup> échelon* du 14 novembre 1955 : M. Tourneret Jean ;

*Officier de police, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 novembre 1951, *officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1954, avec ancienneté du 4 février 1954, et *2<sup>e</sup> échelon* du 4 février 1956 : M. Bussillet Marcel ;

*Officier de police, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 7 août 1951, *7<sup>e</sup> échelon* du 7 août 1953, *officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 7 décembre 1953, et *2<sup>e</sup> échelon* du 7 décembre 1955 : M. Goul Jean-Paul ;

*Officier de police, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 12 août 1951, et *officier principal de police, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 12 décembre 1954 : M. Sebource Jean ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 avril 1952, *6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 avril 1952, et *officier de police, 7<sup>e</sup> échelon* du 4 mai 1954 : M. Devaud Pierre ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 juillet 1952, *6<sup>e</sup> échelon* du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 25 juillet 1952, et *7<sup>e</sup> échelon* du 25 juillet 1954 : M. Rouxel Maurice ;

*Officier de police, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 14 janvier 1952, *6<sup>e</sup> échelon* du 14 janvier 1954 et *7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Lebrun Jacques ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 septembre 1951, *5<sup>e</sup> échelon* du 4 novembre 1953, *officier de police, 6<sup>e</sup> échelon* du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 4 novembre 1953, et *7<sup>e</sup> échelon* du 4 mars 1956 : M. Bouget Pierre ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 24 juillet 1952, *officier de police, 5<sup>e</sup> échelon* du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 24 juillet 1952, et *6<sup>e</sup> échelon* du 24 août 1954 : M. Mennetret Émile ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 20 avril 1952, *7<sup>e</sup> échelon* du 20 avril 1954, *officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1954, *5<sup>e</sup> échelon* du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954, et *6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Vernet André ;

*Inspecteur, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1952, *1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1954 et *officier de police, 5<sup>e</sup> échelon* du 11 novembre 1954 : M. Cordet Jean ;

*Secrétaire de 2<sup>e</sup> classe* du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 24 février 1952, *1<sup>re</sup> classe* du 24 février 1954, *inspecteur-chef* du 10 juillet 1954, *officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 24 février 1952, *3<sup>e</sup> échelon* du 24 février 1954, *officier de police, 4<sup>e</sup> échelon* du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 24 février 1954, et *5<sup>e</sup> échelon* du 24 mars 1956 : M. Martinez Roland ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 19 septembre 1953, *4<sup>e</sup> échelon* du 19 septembre 1955 et *5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 19 septembre 1955 : M. Laffite Gilbert ;

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 octobre 1952, *officier de police, 3<sup>e</sup> échelon* du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 3 octobre 1952, et *4<sup>e</sup> échelon* du 3 novembre 1954 : M. Feysier Émile ;

*Officier de police principal, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 27 novembre 1951 : M. Pepay Étienne ;

*Officier de police adjoint, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 20 avril 1952, *officier de police principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 9 avril 1954, et *3<sup>e</sup> échelon* du 9 juillet 1956 : M. Orsolini Roger ;

*Officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 juin 1952, *2<sup>e</sup> échelon* du 9 juillet 1954 et *3<sup>e</sup> échelon* du 9 août 1956 : M. Papini Jean ;

*Officier de police, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 juillet 1950, *officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 8 janvier 1953, et *2<sup>e</sup> échelon* du 8 janvier 1955 : M. Lopez Manuel ;

*Officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 14 novembre 1951, et *2<sup>e</sup> échelon* du 14 décembre 1953 : M. Marchioni Socrate ;

*Officier de police adjoint, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 juillet 1949, et *3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 juillet 1951 : M. Marnigan Louis ;

*Officier de police adjoint, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 5 octobre 1952 : M. Grisaud Jean ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 8 mars 1952, *1<sup>er</sup> échelon* (classe provisoire) du 1<sup>er</sup> avril 1955, avec ancienneté du 18 novembre 1954, et *2<sup>e</sup> échelon* (classe provisoire) du 18 novembre 1956 : M. Soubeste Jean ;

*Officiers de police adjoints de 2<sup>e</sup> classe :*

*4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 octobre 1949, *5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 octobre 1951, et *6<sup>e</sup> échelon* du 4 octobre 1953 : M. Franceschetti Paul ;

*5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 août 1952, et *6<sup>e</sup> échelon* du 25 août 1954 : M. Simonetti Raymond ;

**4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :**

Avec ancienneté du 3 février 1951, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 février 1953, et 6<sup>e</sup> échelon du 3 février 1955 : M. Sol René ;

Avec ancienneté du 4 avril 1951, 5<sup>e</sup> échelon du 4 avril 1953 et 6<sup>e</sup> échelon du 4 avril 1955 : M. Lecomte Louis ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1951, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, et 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Testa René ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 12 février 1953, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 10 décembre 1953, et 6<sup>e</sup> échelon du 10 décembre 1955 : M. Lamon-Esquerrou Joseph ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 17 février 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 17 avril 1954 et 6<sup>e</sup> échelon du 17 avril 1956 : M. Fineschi Maurice ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 avril 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 9 avril 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Castro Camille ;

Secrétaire de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 3 février 1953, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 3 février 1953, et 4<sup>e</sup> échelon du 3 février 1955 : M. Lopez Antoine ;

Gardien de la paix, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 24 septembre 1951, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 5 novembre 1951, et 4<sup>e</sup> échelon du 20 novembre 1953, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 20 juillet 1954, et 4<sup>e</sup> échelon du 20 juillet 1956 : M. Garet Jean-Marius ;

**Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe :**

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 17 février 1953, et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Rabanelly Victor ;

5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 juillet 1951, 6<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1953, 7<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1955, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955, avec ancienneté du 10 juillet 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1956 : M. Ratrou Clément ;

**6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :**

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954 et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Béziade René ;

Avec ancienneté du 21 juillet 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 21 septembre 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1955, avec ancienneté du 21 mars 1954 et 2<sup>e</sup> échelon du 21 mai 1956 : M. Potier Paul ;

Avec ancienneté du 6 mars 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 6 décembre 1952, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 6 décembre 1954 et 2<sup>e</sup> échelon du 6 décembre 1956 : M. Leca François ;

5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 18 novembre 1951, 6<sup>e</sup> échelon du 18 décembre 1953, 7<sup>e</sup> échelon du 18 décembre 1955 : M. Tomasi Marc ;

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 22 avril 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 22 juillet 1954 et 6<sup>e</sup> échelon du 22 octobre 1956 : M. Foata Sébastien ;

Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 février 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 28 mai 1953, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 12 juillet 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 16 décembre 1955 : M. David Guy ;

Commandant des gardiens de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 janvier 1953 : M. Lavie Jacques ;

Officier de paix principal, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 janvier 1948, et commandant des gardiens de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 4 février 1955 : M. Barrère Emmanuel ;

Officier de paix de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> avril 1953 et officier de paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 : M. Grandgérard Julien ;

**Brigadiers-chefs, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :**

Avec ancienneté du 20 octobre 1950, 2<sup>e</sup> échelon du 20 octobre 1953, officier de paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 20 octobre 1953 et 4<sup>e</sup> échelon du 20 octobre 1955 : M. Charpiot Raymond ;

Avec ancienneté du 12 juin 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 12 août 1954 et officier de paix adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956, avec ancienneté du 12 juin 1955 : M. Forest-Dodelin Marcel ;

Avec ancienneté du 4 novembre 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 4 novembre 1954, officier de paix adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956, avec ancienneté du 4 novembre 1955 : M. Auriol Paul ;

Avec ancienneté du 4 novembre 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 4 novembre 1954, officier de paix adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956, avec ancienneté du 4 juillet 1956 : M. Duval Maurice ;

**Brigadiers, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :**

Avec ancienneté du 15 juin 1948, brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 15 septembre 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 15 décembre 1954, officier de paix adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956, avec ancienneté du 15 novembre 1955 : M. Thilmont Jean ;

Avec ancienneté du 20 juin 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 20 octobre 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 20 novembre 1954 : M. Bouet Georges ;

Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 février 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 9 juillet 1954, brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 9 janvier 1954, 2<sup>e</sup> échelon du 9 juin 1956 : M. Moraux Georges ;

Avec ancienneté du 18 mai 1949, brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 3 juillet 1954, 2<sup>e</sup> échelon du 3 juillet 1956 : M. Quesada Pierre ;

Avec ancienneté du 4 août 1949, brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 4 juillet 1954, 2<sup>e</sup> échelon du 4 juillet 1956 : M. Le Dily Edmond ;

Avec ancienneté du 14 juillet 1948, brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 14 juillet 1954 et 2<sup>e</sup> échelon du 14 septembre 1956 : M. Mora François ;

Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 8 mai 1952 : brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 8 novembre 1950, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 8 novembre 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 8 novembre 1953, brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 8 novembre 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 8 novembre 1956 : M. Rocca Joachim ;

Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 12 août 1954 et brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Lili Jean ;

Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 6 janvier 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 6 juillet 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 6 juillet 1954, 3<sup>e</sup> échelon du 6 juillet 1955 et brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Saniol Ernest ;

**Brigadiers :**

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 23 décembre 1951 : M. Delafoy Raymond ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 5 juillet 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 5 septembre 1953 : M. Mardi Marcelin ;

1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 12 septembre 1950, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 12 octobre 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 12 octobre 1953 : M. Martinaud Xavier ;

**2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :**

Avec ancienneté du 12 novembre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 12 novembre 1953 : M. Escudero Victor ;

Avec ancienneté du 3 mars 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 2 février 1954 : M. Mariani Mario-Georges ;

**Sous-brigadiers, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :**

Avec ancienneté du 28 août 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 28 février 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 28 février 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 28 février 1954 : M. Duvergne Jacques ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1951, 2<sup>e</sup> échelon du

1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 4 avril 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Borel Marcel ;

Avec ancienneté du 4 août 1949, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 4 avril 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 4 mars 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 4 mars 1954 : M. Dumontet Paul ;

Avec ancienneté du 10 mai 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 30 mai 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 30 mai 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 30 mai 1954 : M. Cazorla Joseph ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Collier Robert ;

Avec ancienneté du 23 mars 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 23 août 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 23 août 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 23 août 1954 : M. Fromentin Émilien ;

Avec ancienneté du 24 août 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 24 août 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 24 août 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 24 août 1954 : M. Fèvre Gustave ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 18 octobre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 18 octobre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 18 octobre 1954 : M. Henry René ;

Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 29 août 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 29 août 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 29 août 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 29 octobre 1954 : M. Dalous Gaston ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 22 octobre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 22 octobre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 22 octobre 1954 : M. Baldovini Jean-Joseph ;

Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 26 mars 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 26 août 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 26 novembre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 26 novembre 1954 : M. Coursier Jacques ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 24 décembre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 24 décembre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 24 décembre 1954 : M. Navarro Joseph ;

Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 30 août 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 30 août 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 30 décembre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 30 décembre 1954 : M. Geoffroy Sylvestre ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 janvier 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 10 janvier 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 10 janvier 1955 : M. Michaud Raymond ;

Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 mars 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954, avec ancienneté du 25 août 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 25 janvier 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 25 janvier 1955 : M. Ginguène Albert ;

Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 décembre 1944, sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 28 mars 1953, brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 28 septembre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 28 janvier 1955 : M. Bontour Roger ;

Sous-brigadiers, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 30 février 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 30 janvier 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 30 janvier 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 30 janvier 1955 : M. Jamme René ;

Avec ancienneté du 12 septembre 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 12 mars 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 12 mars 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 12 mars 1955 : M. Mainier Marcel ;

Avec ancienneté du 18 juillet 1950, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 18 février 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 18 avril 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 18 avril 1955 : M. Nicolas Paul ;

Avec ancienneté du 22 août 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 22 février 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 22 mai 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 22 mai 1955 : M. Chauvey Henri ;

Avec ancienneté du 23 août 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 23 juillet 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 23 juillet 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 23 juillet 1956 : M. Antona Joseph ;

Avec ancienneté du 22 mars 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 22 septembre 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 22 septembre 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 22 septembre 1956 : M. Godey Louis ;

Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 5 mars 1953 : M. Margeron Jules ;

Sous-brigadiers, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 21 avril 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 21 avril 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 21 septembre 1954 : M. Guldenfels Alphonse ;

Sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 20 juillet 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 20 juillet 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 20 juillet 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 20 octobre 1954 : M. Honoré Léon-Robert ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 novembre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 4 novembre 1954 : M. Baudouin Marcel ;

Sous-brigadiers, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 4 mars 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 4 février 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 4 février 1955, avec ancienneté du 4 février 1955 : M. Braun Émile ;

Avec ancienneté du 15 mars 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 15 février 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 15 février 1955 : M. Finidori Jean-Baptiste ;

Avec ancienneté du 15 mars 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 15 mars 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 15 mars 1955 : M. Macret Robert ;

Avec ancienneté du 25 août 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 25 août 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 25 mars 1955 : M. Dupuy Abel ;

Avec ancienneté du 15 juin 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 15 novembre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 15 mai 1955 : M. Truche Jacques ;

Avec ancienneté du 23 février 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 23 janvier 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 23 mai 1955 : M. Pilliod Georges ;

Sous-brigadiers, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 4 février 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 4 février 1954, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 4 janvier 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 4 mars 1955 : M. Fabre Jean ;

Avec ancienneté du 14 avril 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 14 avril 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 14 mars 1953 et 2<sup>e</sup> échelon du 14 avril 1955 : M. Césari Joseph ;

Avec ancienneté du 14 mai 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 14 mai 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 14 avril 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 14 avril 1955 : M. Geymann Marcel ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 16 octobre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 16 avril 1955 : M. Savelli Simon ;

Sous-brigadiers, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 23 août 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 23 août 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 23 juillet 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 23 juillet 1955 : M. Pertrizot René ;

Avec ancienneté du 18 août 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 18 août 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 8 août 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 8 août 1955 : M. Dalla Bernada Gildo ;

Avec ancienneté du 19 juin 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 19 juin 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 19 mai 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 19 septembre 1955 : M. Brehelin Lucien ;

Avec ancienneté du 18 juillet 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 18 juillet 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 18 juin 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 18 juillet 1955 : M. Droillard Joseph ;

Avec ancienneté du 29 août 1951, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 29 février 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 29 septembre 1955 : M. Guglielmi Enrico ;

*Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 mai 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 22 septembre 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 22 septembre 1955* : M. Canetto Henri ;

*Sous-brigadiers, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 29 octobre 1951, *3<sup>e</sup> échelon du 29 octobre 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 29 septembre 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 29 septembre 1955* : M. Wersing Robert ;

Avec ancienneté du 11 août 1951, *3<sup>e</sup> échelon du 11 août 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 11 août 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 11 octobre 1955* : M. Blanch Joachim ;

Avec ancienneté du 26 février 1952, *3<sup>e</sup> échelon du 26 février 1954, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 26 janvier 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 26 janvier 1956* : M. Molitor Gilbert ;

*Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 mars 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 4 août 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 4 février 1956* : M. Biot Lucien ;

*Sous-brigadiers, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 5 juillet 1951, *3<sup>e</sup> échelon du 5 juillet 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 5 juin 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 5 juin 1955* : M. Rocca Eugène ;

Avec ancienneté du 12 août 1952, *3<sup>e</sup> échelon du 12 août 1954, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 et 2<sup>e</sup> échelon du 12 juillet 1956* : M. Chaplain André ;

*Gardiens de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 5 octobre 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 5 octobre 1953, 6<sup>e</sup> échelon du 5 octobre 1955, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1956* : M. Gavieiro Henri ;

*Gardiens de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 14 août 1952, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 14 mars 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 14 mars 1955, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 29 mars 1955, et 2<sup>e</sup> échelon du 29 mars 1957* : M. Paris Paul ;

Avec ancienneté du 15 juillet 1951, *sous-brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 15 mars 1954, 2<sup>e</sup> échelon du 15 mai 1956, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956, avec ancienneté du 15 février 1956* : M. Bouché Edmond ;

*Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 août 1952* : M. Raguene Marcel ;

*Gardiens de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 novembre 1947, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 4 août 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 4 août 1956* : M. Trossat Jean-Maurice ;

*Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 28 août 1954* : M. Barillon Honoré ;

*Gardiens de la paix :*

*6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 28 août 1952, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 28 janvier 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 28 janvier 1955* : M. Casotti Jean ;

Avec ancienneté du 21 novembre 1951, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 21 mai 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 21 mai 1955* : M. Martinez Edouard ;

*5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 décembre 1952, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 10 juin 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 10 juin 1955* : M. Guiderdoni Jean ;

*6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 14 janvier 1953, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 14 juin 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 14 juin 1955* : M. Piarry Charles ;

*5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 4 mars 1951, *6<sup>e</sup> échelon du 4 avril 1953, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 4 juillet 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 4 juillet 1955* : M. Tobie Georges ;

Avec ancienneté du 30 avril 1952, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 30 juillet 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 30 juillet 1955* : M. Caro Ignace ;

*6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 17 août 1952, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 17 juillet 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 17 septembre 1955* : M. Mezzasana Auguste ;

Avec ancienneté du 20 juin 1951, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 20 octobre 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 20 octobre 1955* : M. Reibaud Théophile ;

Avec ancienneté du 17 mars 1948, *brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 2 octobre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 2 janvier 1956* : M. Mathieu Germain ;

Avec ancienneté du 24 mai 1948, *brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 24 décembre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 24 janvier 1956* : M. Faure Emile ;

Avec ancienneté du 4 juillet 1952, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 4 août 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 4 mars 1956* : M. Pissard Henri ;

Avec ancienneté du 4 novembre 1951, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 14 novembre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 14 mars 1956* : M. Zamora Aimé ;

Avec ancienneté du 6 octobre 1949, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 6 février 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 6 avril 1956* : M. Etienne Marcel ;

Avec ancienneté du 19 septembre 1952, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 19 avril 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 19 avril 1956* : M. Irr Louis ;

Avec ancienneté du 16 juillet 1945, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956* : M. Serra Jean-Antoine ;

*5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 7 décembre 1952, *6<sup>e</sup> échelon du 7 décembre 1954, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 7 avril 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 7 avril 1956* : M. Guillery Marcel ;

Avec ancienneté du 27 juin 1952, *6<sup>e</sup> échelon du 27 juillet 1954, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 12 juillet 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 12 septembre 1956* : M. Callioni Gabriel ;

Avec ancienneté du 26 novembre 1951, *6<sup>e</sup> échelon du 26 décembre 1953, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 27 janvier 1955* : M. Albéricci Blaise ;

*4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 8 avril 1952, *5<sup>e</sup> échelon du 8 avril 1953, 6<sup>e</sup> échelon du 8 juin 1955, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 23 septembre 1954, 3<sup>e</sup> échelon du 23 novembre 1956* : M. Cerna Pascal ;

Avec ancienneté du 30 juillet 1952, *5<sup>e</sup> échelon du 30 octobre 1953, 6<sup>e</sup> échelon du 30 janvier 1956, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956* : M. Chatail Henri ;

Avec ancienneté du 3 mars 1952, *5<sup>e</sup> échelon du 3 mars 1955, sous-brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 18 juin 1954, 2<sup>e</sup> échelon du 18 septembre 1956* : M. Lecomte André ;

Avec ancienneté du 15 novembre 1952, *5<sup>e</sup> échelon du 15 décembre 1953, sous-brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 22 avril 1955* : M. Valladier Antoine ;

*6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1949 : M. Cornillet Georges ;

Avec ancienneté du 18 février 1952 : M. Guilloux Jean-Marie ;

Avec ancienneté du 12 juillet 1952 : M. Quessada Robert ;

Du 25 septembre 1953, avec ancienneté du 7 septembre 1953 : M. Viaud André ;

Du 6 septembre 1954 : M. Armand André ;

Du 27 octobre 1954 : M. Haas Gabriel ;

*4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 27 février 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 27 février 1954, 6<sup>e</sup> échelon du 27 février 1956* : M. Semène Jean ;

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Souiller Edgard ;  
 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 23 septembre 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 23 novembre 1954 : M. Thouron Paul ;  
 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 4 juillet 1953, et 5<sup>e</sup> échelon du 4 juillet 1955 : M. Jeusset Guy ;  
 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 6 novembre 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 6 mai 1955 : M. Foata Hercule ;  
 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :  
 Avec ancienneté du 16 février 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953, et 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Quesada Edmond ;  
 Avec ancienneté du 27 septembre 1952, 4<sup>e</sup> échelon du 27 mai 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 27 août 1955 : M. Moréno Émile ;  
 Avec ancienneté du 2 février 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 2 juin 1953, et 5<sup>e</sup> échelon du 2 juin 1956 : M. Porcher Jean ;  
 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 2 février 1953, 5<sup>e</sup> échelon du 2 juin 1956 : M. Vincent Pierre ;  
 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, et 4<sup>e</sup> échelon du 10 février 1955 : M. Llorca Lucien ;  
 4<sup>e</sup> échelon :  
 Du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Lorenzo Michel ;  
 Du 25 novembre 1954 : M. Barbe Jean ;  
 Du 23 décembre 1953 : M. Salce Jacques ;  
 3<sup>e</sup> échelon :  
 Du 25 février 1954 : M. Thoreau Yves ;  
 Du 19 juillet 1954 : M. Malinge Henri ;  
 Du 13 août 1955 : M. Vervaeke Albert ;  
 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1949, remis 2<sup>e</sup> échelon du 31 janvier 1956, avec ancienneté du 20 décembre 1954 : M. Susini Antoine.  
 (Arrêtés des 15, 17 janvier, 2, 13, 20, 25 mars, 2, 3 et 17 avril 1957.)

Sont recrutés en qualité de :

Officier de police, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : MM. Tadlaoui Faouz Mhammed et Taoudi Benchekri Abdallah ;

Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Sedrati Mousef Kettani ;

Inspecteurs de police de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Meziati Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Zouine Ahmed ben Bouchaïb ;

Inspecteurs de police stagiaires :

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Benallal Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : MM. Sfïren Bouchaïb, Hamouda Bachir et Najafi el Mokhtar ;

Du 6 octobre 1956 : M. El Borhmi Abdelmjid ben Bouselham ;

Du 14 novembre 1956 : MM. Fathallah Larbi et Hammoumi Abdellatif ben Jaafar ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Adlouni Alami Driss, Serkoun M'Hammed, Allal ben Mohammed ben Allal, Karimi Omar et Kerzazi Bachir ben Ahmed ;

Du 21 décembre 1956 : MM. Agbani M'Hamed ben Allal, Jkhrout Ahmed et Nejjar Mohamed ;

Du 26 décembre 1956 : M. Elouazzani Sidj Mokhtar ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Mehdi ben Ahmed ;

Du 21 mars 1957 : M. Landoudi Mohammed ;

Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Yachou el Mekki ;

Gardiens de la paix stagiaires :

Du 15 octobre 1955 : M. Lakrad Ahmed ;

Du 24 décembre 1955 : M. Rahali Mohammed ;

Du 20 avril 1956 : MM. El Mekki ben Mohammed ben El Mekki, El Mehdi Haddi, Hammou ben Mohammed ben Haj Abdesselam, Jamali Mohammed, Merchich Mhammed, Mougrou Saïd, Kamel Bachir, Ouahidi Aneur et Sefraoui el Mikhtar ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Serhani Hassan ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Mustapha ben Mohammed ben Hamida ;

Du 20 août 1956 : MM. Abdelkadèr ben Larbi ben Ahmed ;

Du 10 septembre 1956 : M. Mohamed ben Abdelkadèr ben Kacem ;

Du 28 septembre 1956 : MM. Soufyan Mohammed et Zeroual Tijani ben Mohamed ;

Du 9 octobre 1956 : MM. Addi Mohiédini, Bennaghmouch Hamid, El Mansouri Allal, Haddou Bouazza Boujemaa, Raguig Hamid et Soudi Mohammed ;

Du 16 octobre 1956 : MM. Abdelkadèr ben Ahmed ben Mohammed, Abdelkamed ben Larbi ben Benaïssa, Achoukaïri Mohamed, Badyne Larbi, Bentata el Rhazi ben Quessou, Bettal Lahsèn, Bouih Bouazza, Chadmi Moha ben Driss, El Habchi Kassem, Elhardouz Driss ben Hamchoui, El Khale Hammou ben Haddou, Gtaya Mohammed ben Hammadi, Htaj Brahim, El Idriss Elawad Driss, Hsouné Benaïssa ben Lahsèn, Khalifa ben Mohammed ben Abdeslam, Makass Tahar, Mazri Abdesselam et M'Bark ben Allal ben Lahcèn ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Larche Lahsèn ;

Du 8 novembre 1956 : MM. Abdelhamid ben Ahmed ben Allal, Abdallah ben Ahmed ben Dahmane, Ahmed ben M'Barek ben Larbi, Aomar ben Tahar ben Mekki, Benkirane Abdesselam, Houcine ben Ali ben Mohamed, Larbi ben Fatmi ben Fatmi, Mahjoub ben Kacem ben Kaddour, Mimoun ben Bousma ben Messaoud, Mohammed ben El Mekki ben El Alaoui, Mohammed ben Tabach ben Lahcèn et Rachoui Hammou ben El Hassane ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Mohamed ben Lahoucine ben Bachir ;

Du 15 décembre 1956 : MM. Atlassi Abdelkrim, Benjallal Lahcèn, Bichi Mohamed, Bousiha Mohammed, El Assal Abdellah, Harkat Slimane, Maftah Bouali, Soraki el Arbi et Talisse Bouchaïb ;

Du 20 décembre 1956 : MM. Allel ben Bouazza ben Hamou, Amar ben Ouali ben Mohamed, Aziz ben Hamou ben Allal, Bouazza ben Larbi ben Larbi, Mimoun ben Zahar ben Mohamed, Mohamadi ben Allel ben Abdellah, Moktar ben Abdellah ben Lahsioui et Rhazi ben Ahmed ben Aziz ;

Du 8 janvier 1957 : MM. Amaroch Ahmed, Berrehili Mostafa, Bououlja Mohammed, Laaroussi Benyounés et Moudafia Amar ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Lafane Abderrahmane.

(Arrêtés des 23 janvier, 5, 9, 28 février, 26 mars, 18, 29 avril, 6, 16, 22, 23 et 24 mai 1957.)

Sont titularisés et nommés en qualité de :

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 décembre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Richou Irénée ;

Gardiens de la paix :

6<sup>e</sup> échelon du 15 octobre 1955, avec ancienneté du 10 février 1955 (bonification pour services militaires : 11 ans 8 mois 5 jours) : M. Ahmed ben Jilali ben Abderrahmane ;

5<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 6 mars 1955 (bonification pour services militaires : 6 ans 3 mois 25 jours) : M. Sayah Ali ;

Du 18 novembre 1956 (bonification pour services militaires : 8 ans 5 mois 2 jours) : M. Ben Lakbkif Abdesselam ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1955, avec ancienneté du 8 mai 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 3 mois 23 jours) : M. Taouil Kerroum ;

Du 16 décembre 1955, avec ancienneté du 22 avril 1955 (bonification pour services militaires : 7 ans 5 mois 24 jours) : M. Krifi Jilali ;

Du 27 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 5 mois 23 jours) : M. Merroui Mohammed ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 16 octobre 1955, avec ancienneté du 16 août 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 1 mois 29 jours) : M. Ahmed ben El Ouafi ben Arbi ;

**Du 15 janvier 1956 :**

Avec ancienneté du 9 mai 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 8 mois 6 jours) : M. Ahmed ben Abdelkadèr ben Mohammed ;

Avec ancienneté du 27 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 2 mois 18 jours) : M. El Oumni Abbès ;

Du 6 août 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 8 mois 14 jours) : M. Boumhala Ali ben Mohamed ;

Du 20 septembre 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 25 jours) : M. Rafid Mohamed ;

**2<sup>e</sup> échelon :**

Du 15 octobre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 10 mois 14 jours) : M. Merchane Abdallah ;

Du 13 janvier 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 9 mois 2 jours) : M. Boujnane Mohamed ;

**Du 16 janvier 1956 :**

Avec ancienneté du 29 août 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 4 mois 16 jours) : M. Tirschki Kassem ;

Avec ancienneté du 22 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 23 jours) : M. Abdesselam ben Bouchta ben Hamed ;

**Du 20 avril 1956 :**

Avec ancienneté du 2 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 6 mois 18 jours) : M. El Rhoulieb Ahmed ;

Avec ancienneté du 13 janvier 1956 (bonification pour services militaires : 3 ans 5 mois 11 jours) : M. Mohamed ben Hammadi ben Lahsèn ;

Du 11 juin 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 10 mois 9 jours) : M. Mokthar ben Ahmed Sefraoui ;

Du 28 juin 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 10 mois 23 jours) : M. Haddab Roland ;

Du 16 septembre 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois 29 jours) : M. Ej Jilali ben Haddou ben Haddou ;

Du 20 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois) : M. Mazirh ben Moha ben Moha ben Saïd ;

Du 30 mars 1957 (bonification pour services militaires : 2 ans 20 jours) : M. Bachir ben Mohamed ben Ali ;

**1<sup>er</sup> échelon :**

Du 25 novembre 1955, avec ancienneté du 25 mai 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois 1 jour) : M. Casanova Dominique ;

Du 15 janvier 1956, avec ancienneté du 8 novembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 7 jours) : M. El Hachemi ben Mhammed ben Mohammed ;

**Du 20 avril 1956 :**

Avec ancienneté du 20 octobre 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois) : M. Mohamed ben Bouchaïb ;

Avec ancienneté du 25 juin 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 9 mois 25 jours) : M. Lahcèn ben Thami ;

Du 5 mars 1957 : M. Boujema ben Mbarck ben X...

(Arrêtés des 15 janvier, 16 février, 2, 13 mars, 3 avril et 21 mai 1957.)

**Sont nommés :****Inspecteurs de police :****Principaux. 1<sup>er</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Wouahbi Abdelhadi ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Marjani Moussa ;

2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Hacini Mahmoud ;

**Brigadiers-chefs, 2<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Bourret Victor ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Brumet Jean ;

Du 1<sup>er</sup> août 1955 : MM. Hamraoui Lahcèn et Pastor Antoine ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : MM. Bighri Mohamed et Seyad Abdesslam ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. El Bouffi Bel Aïd ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Pequignot Maurice ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Andrieu Noël, Bordonado Albert, Larruy Paul, Hernandez Antoine et Perez Antoine ;

**Brigadiers :****3<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Briand Lucien ;

Du 26 décembre 1956 : M. Bordj Lucas ;

**2<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Duquenne Charles ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Santoni Jacques ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Noël Jules ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Milhau Georges ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Billaud Marcel ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Lecomte Jean ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. May Raymond ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Casanovas Jacques, Robert Marcel, Talarmin Yves et Taupenas André ;

**1<sup>er</sup> échelon :**

Du 16 juillet 1955 : MM. Chornet Pascal, Olivencia Ygnace et Surlève Louis ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Belmonte Eugène ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Dagnenat René ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : MM. Berget Jean et Billouet Serge ;

**Sous-brigadiers :****3<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : MM. Assorin Gabriel, Bonillo Etienne, Grandy Fernand, Lamperti Marc, Luc Claude, Mardi Lucien, Paya Joseph, Pelé Robert, Petit Jean, Roirant Roger, Roques Jude, Sanchez Joseph, Sanchez Roger, Scèpe Muncio, Semino Désiré, Simette Pierre, Tournier Robert et Vauchel Roger ;

Du 1<sup>er</sup> février 1956 : MM. Rémy Albert et Volontier Maurice ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : Parent Maurice ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : MM. Gualtieri Ange, Metge Gilbert, Sébastiani Emile et Vaissière Marcel ;

Du 18 mai 1956 : M. Morin Robert ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Muller Armand et Wiand Henri ;

Du 5 août 1956 : M. Lemarchand Alexis ;

Du 6 octobre 1956 : M. Montaggioni Mathieu ;

**2<sup>e</sup> échelon :**

Du 16 juillet 1955 : MM. Beaurain Henri, Campana Antoine, Caramello Denis, Cervelli Joseph, Delaporte Paul, Dreux Jean-Baptiste, Giorgi André, Jorand Paul, Juan Raymond, Korn Jean, Lemerle Emile, Lorenzi Joseph, Loussouarne Henri, Mahut Henri, Marchand Marcel, Martinez Emile, Mathiot Paul, Medina Joseph, Roch Gaston, Thillou André, Valery Xavier et Villegas Antoine ;

Du 1<sup>er</sup> août 1955 : MM. Berte Paul et Lassère Henri ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Léonetti Paul ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : MM. Bouchon Robert et Femenia Henri ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : MM. Dupuis Roger et Martinetti François ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Allimonier Henri, Bouteiller René, Marco Michel, Massé-Bernerad Lucien et Zittel Ferdinand ;

**1<sup>er</sup> échelon :**

Du 16 juillet 1955 : MM. Albert Albert, Azema Louis, Baudet Louis, Bertrand Lucien, Bidet René, Boudin Jacques, Bregeot Edmond, Cahuzac Georges, Cals Julien, Castellani Jean-Pierre, Cerani Simon, Cladène Georges, Cointin Jean, Conte Charles, Dufour Antoine, Ivars Fernand, Lecors Raymond, Petitguenot Michel, Puigdeval Joseph, Rolland Noël-Raymond, Ruiz Pierre, Sagne Jean, Santoni François et Tilly Roger ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Morgat Yves ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Auceil André ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : MM. Choblet Francis, Estevan Louis, Guillou Jean, Marin Emile, Massé Jean, Miossec Guillaume, Lopez Robert, Luc Jean, Ramon Jean et Vermhet Maurice ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : MM. Barbier Philippe, Castellani Ignace, Cruells Jean, Gallet Daniel, Nicolas André, Reidon Claude, Rodriguez Roland et Tafaneli Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Fournier Jacques ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Malleville Hildebert ;

*Gardiens de la paix :*

*6<sup>e</sup> échelon :*

Du 11 juin 1955 : M. Cortès Antoine ;

Du 1<sup>er</sup> février 1956 : MM. Pommier Alfred et Tournier Gabriel ;

Du 11 février 1956 : M. Garcia Mathieu ;

Du 2 mars 1956 : M. Pauget Robert ;

Du 23 avril 1956 : M. Gri Albert ;

Du 19 juin 1956 : M. Dutertre Guy ;

Du 4 août 1956 : M. Franceschi Innocent ;

Du 19 août 1956 : M. Olari Sampiero ;

Du 14 octobre 1956 : M. Riquelme François ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Poujol Julien ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Lacotte Alfred et Meyer François ;

*4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Frico Antoine ;*

*2<sup>e</sup> échelon :*

Du 22 mars 1955 : M. Simonnet René ;

Du 21 avril 1956 : M. Richet André ;

Du 16 juin 1956 : M. Pipault Jacques ;

Du 15 juillet 1956 : M. Sévilla Roland ;

Du 26 juillet 1956 : M. Puche Blaise ;

Du 29 juillet 1956 : M. Blasco André ;

Du 8 août 1956 : M. Labatut Joseph ;

Du 13 août 1956 : M. Lloret Jacques ;

Du 18 août 1956 : Julien Louis ;

Du 5 septembre 1956 : M. Juan Emmanuel ;

Du 17 septembre 1956 : M. André Maurice ;

Du 21 septembre 1956 : M. Savry Jean ;

Du 24 septembre 1956 : M. Schaer Christian ;

Du 29 septembre 1956 : M. Nicolas Michel ;

Du 26 octobre 1956 : M. Limouzy Henri ;

Du 5 novembre 1956 : M. Soulayrac Henri ;

Du 4 décembre 1956 : M. Parra Lucien ;

Du 5 décembre 1956 : M. Noé Henri.

(Arrêtés des 30 janvier, 23 avril et 13 mai 1957.)

Sont nommés en application du dahir du 4 août 1956 :

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 :*  
M. Fournié Pierre ;

*Commandant des gardiens de la paix, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 :* M. Michot Marcel ;

*Officier de paix-élève du 1<sup>er</sup> février 1957 :* M. Hliti Karrous.

(Arrêtés des 30 janvier, 15 avril et 26 mai 1957.)

Sont reclassés :

*Gardiens de la paix :*

*4<sup>e</sup> échelon du 10 décembre 1954 :* M. Le Guelyouit Jacques ;

*3<sup>e</sup> échelon :*

Du 21 octobre 1954 : M. Forrat Claude ;

Du 17 février 1955 : M. Caillaud Jean ;

Du 10 mars 1955 : M. Le Floch Grégoire ;

Du 11 mars 1955 : M. Pascal Maurice ;

Du 27 mars 1955 : MM. Lapeyronnie Guy et Warnier Robert ;

Du 28 mars 1955 : M. Sire Roger ;

Du 29 mars 1955 : M. Feard Jean ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Esquembre René ;

Du 4 avril 1955 : M. Luiggi Louis ;

Du 8 avril 1955 : M. Larre Raymond ;

Du 9 avril 1955 : M. Jambaut Denis ;

Du 15 avril 1955 : M. Puertas Antoine ;

Du 17 avril 1955 : M. Dumora Charles ;

Du 2 mai 1955 : M. Laguerce René ;

Du 6 mai 1955 : M. Dufour Albert ;

Du 19 mai 1955 : M. Pujol Sylvain ;

Du 22 mai 1955 : M. Macia Marcel ;

Du 9 juin 1955 : M. Mansano Georges ;

Du 11 juin 1955 : M. Gomez Pierre ;

Du 17 juin 1955 : M. Garcia Hubert ;

Du 19 juin 1955 : M. Olibe Roger ;

Du 27 juin 1955 : M. Pron Raymond ;

Du 2 juillet 1955 : M. Salamo Albert ;

Du 5 juillet 1955 : M. Perez François.

(Arrêtés du 23 avril 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 28 octobre 1952, *sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 9 juin 1956 :* M. Flori Jean. (Arrêté du 15 avril 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Commissaire principal, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 octobre 1952, commissaire divisionnaire, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1954, avec ancienneté du 28 mars 1954, commissaire divisionnaire, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 28 septembre 1953, et commissaire divisionnaire, 2<sup>e</sup> échelon du 28 septembre 1955 :* M. Violle Édouard ;

*Officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 novembre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 25 novembre 1953, commissaire, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1954, avec ancienneté du 25 novembre 1953, et 7<sup>e</sup> échelon du 25 novembre 1955 :* M. Frappas Jean ;

*Commissaire, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954 et 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956 :* M. Muraccioli Ange ;

*Officiers de police :*

*5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 22 janvier 1952, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1953, avec ancienneté du 2 mars 1953, commissaire de police, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954, avec ancienneté du 20 janvier 1953, et 4<sup>e</sup> échelon du 20 janvier 1955 :* M. Bazziconi Jean ;

*6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 14 octobre 1951, 7<sup>e</sup> échelon du 14 décembre 1953, officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 14 novembre 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 14 décembre 1955 :* M. Poignant Jean-Antoine ;

*7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 octobre 1951, officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954, avec ancienneté du 4 mai 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 4 juin 1956 :* M. Gauthier Joannès ;

*6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 juillet 1951, 7<sup>e</sup> échelon du 4 janvier 1954 et officier de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1954, avec ancienneté du 4 juin 1954 :* M. Cardot Alphonse ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 février 1953, 6<sup>e</sup> échelon du 28 février 1955 et officier de police, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 28 février 1955 :* M. Guillaume Marcel ;

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 juillet 1951, et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 25 juillet 1953, officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954 et 6<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954 :* M. Coudert Aimé ;

*Inspecteurs de police de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :*

Avec ancienneté du 6 mars 1952, *officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 18 novem-*

bre 1952, officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 18 novembre 1952, et 6<sup>e</sup> échelon du 18 décembre 1954 : M. Bourbon André ;

Avec ancienneté du 27 avril 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 27 avril 1954, officier de police, 4<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954 et 5<sup>e</sup> échelon du 10 septembre 1956 : M. Fraixe Armand ;

Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 15 janvier 1952, 6<sup>e</sup> échelon du 15 janvier 1954, officier de police, 3<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 15 janvier 1954, et 4<sup>e</sup> échelon du 15 février 1956 : M. Esbrayat Paul-Marcel ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954, avec ancienneté du 4 août 1952, officier de police, 2<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 4 août 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1954, avec ancienneté du 4 octobre 1954, et 4<sup>e</sup> échelon du 4 décembre 1956 : M. Lesserteur Guy ;

Officiers de police adjoints de 2<sup>e</sup> classe :

5<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> avril 1953 et 6<sup>e</sup> échelon du 10 mars 1955 : M. Siauvaud Paul ;

Du 1<sup>er</sup> août 1954 et 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Daunot Jean ;

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 30 octobre 1952, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1954 et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Natali Etienne ;

Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 2 juillet 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 2 juillet 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Dominique Jean ;

Avec ancienneté du 27 janvier 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 27 février 1954 et officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Rousseau Jean ;

Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 24 janvier 1953, inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 21 février 1953, 3<sup>e</sup> échelon du 24 février 1955, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 2 janvier 1955 : M. Acchiardo Lucien ;

Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 27 septembre 1952, 1<sup>er</sup> échelon du 8 juillet 1953, avec ancienneté du 4 janvier 1952, inspecteur principal, 2<sup>e</sup> échelon du 4 avril 1954 et 3<sup>e</sup> échelon du 4 juillet 1956 : M. Guyot Roger ;

Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 18 janvier 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 18 janvier 1954 et inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Lecoq René ;

Avec ancienneté du 19 janvier 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 19 janvier 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Rouch Lucien ;

Avec ancienneté du 16 juillet 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Briffaut Jean-Paul ;

Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 mars 1949, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 10 décembre 1953, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 22 décembre 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 22 décembre 1955 : M. Durastanti Pierre ;

Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe :

2<sup>e</sup> échelon du 13 novembre 1952 et 3<sup>e</sup> échelon du 13 décembre 1954 : M. Gelsi Pierre ;

7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 8 juillet 1952 : M. Santoni Jean-Baptiste ;

Brigadiers :

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 20 juin 1951, brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955, avec ancienneté du 20 juin 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 20 octobre 1956 : M. Franceschi Laurent ;

Avec ancienneté du 20 mai 1952 : M. Laureri Laurent ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 3 mars 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 3 août 1953 : M. Vaudaux Ruth-Pierre ;

Avec ancienneté du 16 décembre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 16 décembre 1953 : M. Ossart Paul ;

Sous-brigadiers, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 2 avril 1951, brigadier du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 2 septembre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1954, avec ancienneté du 2 décembre 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 2 septembre 1954 : M. Pradier Roger ;

Avec ancienneté du 22 février 1949, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 22 avril 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 22 avril 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 22 septembre 1954 : M. Soutoul Gustave ;

Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 10 octobre 1954 : M. Longro Emmanuel ;

Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 18 février 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 18 octobre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 18 octobre 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 18 octobre 1954 : M. Starck Camille ;

Brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 22 octobre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 22 octobre 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 22 octobre 1954 : M. Viard Jacques ;

Sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 26 novembre 1951, brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 26 octobre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 26 octobre 1954 : M. Rocchi François ;

Brigadiers, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 4 février 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 4 février 1954 et 3<sup>e</sup> échelon du 4 février 1955 : M. Tindel Georges ;

Avec ancienneté du 30 novembre 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 30 mai 1954 et 3<sup>e</sup> échelon du 30 mai 1955 : M. Serventi Pascal ;

Sous-brigadiers, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 23 août 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 23 juillet 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 23 juillet 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 23 juillet 1956 : M. Vautrin Georges ;

Avec ancienneté du 15 mars 1953, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 15 septembre 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 15 septembre 1954 et 3<sup>e</sup> échelon du 15 septembre 1956 : M. Canarelli Antoine ;

Avec ancienneté du 29 novembre 1952, brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 29 novembre 1952, 2<sup>e</sup> échelon du 29 novembre 1954 et 3<sup>e</sup> échelon du 29 novembre 1956 : M. Legrand Louis ;

Gardiens de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 :

Avec ancienneté du 5 mars 1952, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 5 décembre 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 5 décembre 1954 et brigadier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Fresse Benoit ;

Avec ancienneté du 28 octobre 1952, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 13 juillet 1954, et 3<sup>e</sup> échelon du 13 juillet 1956 : M. Espinasse Camille ;

Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 24 janvier 1954 : M. Tognetti Jean.

(Arrêtés des 15 janvier, 25 mars, 2, 3 et 24 avril 1957.)

\* \* \*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AUX FINANCES.

Est rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (sous-secrétariat d'Etat aux finances) du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Tort Guy, agent de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon des impôts urbains, appelé à d'autres fonctions. Arrêté du 8 juillet 1957.)

Sont révoqués de leur emploi avec suspension des droits à pension du 12 juin 1957 : MM. Balkoumi Mohamed, agent de recouvrement, 4<sup>e</sup> échelon, et Ranque Marcel, agent de recouvrement, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêtés du 8 juillet 1957.)

Sont mis à la disposition du ministère français des affaires économiques et financières et rayés des cadres du sous-secrétariat d'Etat aux finances du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

MM. Biancamaria Antoine, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle ;  
Almodovar Abel, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;  
Fayaud Michel, inspecteur adjoint, 1<sup>er</sup> échelon 2 ;  
Vergé Pierre, opérateur, 5<sup>e</sup> échelon ;  
Delcasse Michel, commis de 2<sup>e</sup> classe.

Est rayée des cadres du sous-secrétariat d'Etat aux finances du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M<sup>me</sup> Lansiaux Jacqueline, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 24 août 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'économie nationale (finances, services des impôts ruraux et des impôts urbains) :

Du 16 août 1957 : M. Lavergne Guy, inspecteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 16 septembre 1957 : MM. Colombani Paul, contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon ; Piétri Gaston, contrôleur, 4<sup>e</sup> échelon ; Rouanet Gilbert, agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon ; Costa Sauveur, agent de constatation et d'assiette, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 : MM. Bastien Pierre et Aubert de Vincelles Maurice, inspecteurs adjoints de 2<sup>e</sup> classe ; M<sup>mes</sup> Camp Claude, contrôleur, 4<sup>e</sup> échelon ; Trouillet Henriette, agent de constatation et d'assiette, 4<sup>e</sup> échelon, et M. Piel Gérard, agent de constatation et d'assiette, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 octobre 1957 : M. Simon André, inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1957 : M. Badiou Jean, inspecteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 28 août 1957.)

Est promu *chaouch de 6<sup>e</sup> classe des impôts urbains* du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Bouslham ben El Bidaoui, *chaouch de 7<sup>e</sup> classe*. (Arrêté du 23 juillet 1957.)

Sont promus dans l'administration des douanes et impôts indirects :

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe* du 19 août 1956 : M. Raoul Julien, inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe ;

*Inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe* du 30 novembre 1956 : M. Parigi Michel, inspecteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 30 juillet 1956 : M. Scandari Mohammed, commis principal de 2<sup>e</sup> classe ;

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 12 juin 1957 : M. Coron Claude, commis stagiaire.

(Arrêtés des 3 mai et 12 juin 1957.)

Est nommé dans l'administration des douanes et impôts indirects, *inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1957, avec ancienneté du 6 avril 1953 : M. Chevallier Jacques, inspecteur central-receveur de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 27 mai 1957.)

Est reclassé dans l'administration des douanes et impôts indirects, en application du dahir du 27 décembre 1924, *agent de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon* du 28 décembre 1955, avec ancienneté du 13 octobre 1952 (bonification d'ancienneté pour services militaires : 1 an 5 mois 27 jours), et promu *agent de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon* du 28 décembre 1955, avec ancienneté du 13 avril 1955 : M. Gutières Christian, agent de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 26 janvier 1957.)

Sont reclassés dans l'administration des douanes et impôts indirects, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Inspecteur principal de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 11 novembre 1948, puis *inspecteur principal de 2<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 avril 1951, remis par mesure disciplinaire *inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1952 : M. Livrelli Joseph (arrêté du 16 mars 1957) ;

*Contrôleur principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 16 avril 1954, avec ancienneté du 10 février 1953, et *contrôleur principal, 3<sup>e</sup> échelon* du 10 septembre 1955 : M. Fauré Claude, contrôleur principal, 2<sup>e</sup> échelon (arrêté du 3 mai 1957).

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du sous-secrétariat d'Etat aux finances (administration des douanes et impôts indirects) :

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 :

MM. Roman Jean, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe ;  
Faivre Henri, agent de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon ;  
Paloc Pierre, lieutenant de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 :

MM. Puccinelli Jean, inspecteur central-receveur de 1<sup>re</sup> catégorie ;  
Giafféri Martin et Langevin Claude, inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe ;  
Corteggiani Jean, contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon ;  
Ben Haïm Gilbert, agent principal de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon ;

Ivorra Edmond, agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon ;

Brevilliers Max, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Sampiéri Jeanne, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

Januario Thérèse, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 :

MM. Claquin Jean, contrôleur stagiaire, 1<sup>er</sup> échelon ;  
Angeletti Paul, agent principal, 5<sup>e</sup> échelon ;  
Bartoli François, agent principal, 1<sup>er</sup> échelon ;  
Giorgi Paul, agent de constatation et d'assiette, 5<sup>e</sup> échelon ;  
Péjac Alain, agent de constatation et d'assiette, 3<sup>e</sup> échelon ;  
Bricout Paul, commis de 2<sup>e</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Pétrelli Françoise, perforeuse-vérifieuse, 6<sup>e</sup> échelon ;

MM. Lame Robert, capitaine hors classe ;

Anglo Jean, lieutenant de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1957 :

MM. Bendiyan David, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe ;  
Fabiani Pierre, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon ;  
Gbiorczyk Paul, agent principal de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

MM. Piéri Paul, sous-directeur régional hors classe, 1<sup>er</sup> échelon ;  
Loyher Pierre et Frizot Pierre, inspecteurs de 1<sup>re</sup> catégorie ;  
Lucchini Charles, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon ;

Colle Baptiste, contrôleur principal, 2<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 5, 7, 11 juin et 10 juillet 1957.)

## MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Est remis, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M. Jeandet Henri, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 4<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 29 juillet 1957.)

Est nommé *commis stagiaire* du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Charfaoui Mohamed, commis préstagiaire. (Arrêté du 17 juin 1957.)

Est nommé *conducteur de chantier stagiaire* du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Benamou Jacques, conducteur de chantier préstagiaire. (Arrêté du 15 mai 1957.)

Sont titularisés et nommés :

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie (manœuvres non spécialisés) :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955 :

3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1951 : M. Ikèn el Houssine, agent journalier ;

6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1952 : M. Kharoufi Brick, agent journalier ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie (personnel de nettoyage) :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 29 mai 1955 : M. Drissi Amrani Mohammed ben Lahsèn, agent journalier ;

7<sup>e</sup> échelon :

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Saadi Larbi ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Bourguil Mohamed, agents journaliers.

(Arrêtés des 28, 29 janvier, 5 et 27 février 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère des travaux publics :

Du 15 janvier 1957 :

MM. Jarry Jean, sous-ingénieur de classe exceptionnelle ;  
Munar Roger, conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Méresse Jacques, conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Pérez José, conducteur de chantier principal de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 :

MM. Davigo Charles, agent public hors catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;  
Pelato Jules, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 :

MM. Bonneau René, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;  
Blondy Lucien, conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 16 juin 1957 : M. Plat Jean, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 :

MM. Ciccia Rosário, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;  
Drouet Guy, conducteur de chantier de 3<sup>e</sup> classe ;  
Rodriguez Manuel, conducteur de chantier principal de 1<sup>re</sup> classe ;

Muller René et Cellier Jean, conducteurs de chantier principaux de 2<sup>e</sup> classe ;

Fillard Marcel, conducteur de chantier principal de 3<sup>e</sup> classe ;

Coffin Georges, conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe ;

Bottex Marcel, conducteur de chantier principal de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Camilleri Joseph, sous-ingénieur de classe exceptionnelle.

(Arrêtés des 16, 18 avril, 3, 7, 10, 13, 17 mai et 12 juin 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère des travaux publics :

Du 1<sup>er</sup> août 1957 :

MM. Cascinelli Eugène, contrôleur principal de 3<sup>e</sup> classe ;  
Schmitt Eugène, contrôleur principal de 2<sup>e</sup> classe ;  
Lemaire Ernest, contrôleur principal de 1<sup>re</sup> classe ;  
David Georges, contrôleur principal de 2<sup>e</sup> classe ;  
Tiberi François, contrôleur principal de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés des 20 et 21 juin 1957.)

Est réintégré dans son administration d'origine et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M. Viotte Bernard, adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 3 juillet 1957.)

\* \* \*

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 5 novembre 1956 : M. de Launay Jean, instituteur stagiaire ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Labatut Denise, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M<sup>me</sup> Paoletti Huguette, dame employée de 4<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M<sup>me</sup> Bideaut Madeleine, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M<sup>lle</sup> Santoni Félicie, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

M<sup>mes</sup> Berchon Marie-Madeleine, chargée d'enseignement, 8<sup>e</sup> échelon ;

Pons Denise, chargée d'enseignement, 5<sup>e</sup> échelon ;

Giorgi Pierrette, intendante, 6<sup>e</sup> échelon ;

M. Dick Christian, sous-intendant, 2<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>me</sup> Gonzalès Pierrette, sous-intendante, 3<sup>e</sup> échelon ;

M. Serrano Manuel, surveillant général, 5<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>mes</sup> Cipièrre Micheline, répétitrice surveillante, 5<sup>e</sup> échelon ;

Casanova Émilie, répétitrice surveillante, 3<sup>e</sup> échelon ;

M. de Lombard Alexandre, rédacteur des services extérieurs de 1<sup>re</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>mes</sup> Béliard Marguerite, maîtresse de travaux manuels de 2<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie) ;

Klein Gabrielle, assistante maternelle de 6<sup>e</sup> classe ;

MM. Prezeau Jacques, Anfossi Eugène et Giorgi Ange, instituteurs de 6<sup>e</sup> classe ;

Nigon Pierre et Rubi Basile, instituteurs de 2<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

Suiffet Raymond, instituteur de 4<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

M<sup>mes</sup> Pelgrin Odile, Bauman Eugénie et Suiffet Suzanne, institutrices de 4<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

MM. Neau Gaston, Diaz Antoine, Badia Gérard ; M<sup>mes</sup> Boutant Jacqueline, Bretonès Paulette et Denyach Simone, institutrices et institutrices de 5<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

M. Perrin Jean ; M<sup>mes</sup> Pons-Martinet Marie-Antoinette, Bachelierie Andrée, Cailhol Pierrette, Ferrari Jocelyne, Lapart Antoinette, Donato Paule, Crehange Simone, Girardin-Franceschi Marie-Thérèse, Potin Nicole, Solère Denise, Moutet Colette et Montaigu Anna, instituteur et institutrices de 6<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

M<sup>lle</sup> Peretti Janine, assistante maternelle de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1957 :

M<sup>mes</sup> Bonniol Paulette, rédactrice principale des services extérieurs, 6<sup>e</sup> échelon ;

Pons Nicole, dame employée de 7<sup>e</sup> classe ;

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

MM. Ruinet Paul, professeur licencié, 9<sup>e</sup> échelon ;  
Buzenet Hubert, professeur agrégé, 9<sup>e</sup> échelon ;  
Visseaux Emile, professeur agrégé, 2<sup>e</sup> échelon ;  
Piolle Jacques, professeur licencié, 2<sup>e</sup> échelon ;  
Poitout Louis-Jean, professeur d'éducation physique et sportive, 6<sup>e</sup> échelon ;  
Vidart Jean, Viron Jean, Josselin Jean ; M<sup>me</sup> Lucas Laurence, instituteurs et institutrices hors classe ;

MM. Peyrin Henri, Savel Ferdinand, Maréchal Joseph ; M<sup>mes</sup> Martinez Marguerite, Ravenel Agnès, Néri Dominique et Paganelli Marie, instituteurs et institutrices de 1<sup>re</sup> classe ;

M<sup>mes</sup> Valette Odette et Neigel Christiane, institutrices de 2<sup>e</sup> classe ;

MM. Soulé Georges, Mariani Jacques ; M<sup>mes</sup> Rosello Juliette, Tisserant Odette, Van Den Bogaerie Fernande et Hervet Régine, instituteurs et institutrices de 3<sup>e</sup> classe ;

M. Izoulet Raymond ; M<sup>mes</sup> Chaneac Ginette et Valverde Suzanne, instituteur et institutrices de 4<sup>e</sup> classe ;

MM. Nicoud René, Pavageau Roger ; M<sup>mes</sup> Menardo Anne-Renée, Miliani Jacqueline, Morineau Suzanne et Spiral Jacqueline, instituteurs et institutrices de 5<sup>e</sup> classe ;

M. Morinau Paul, instituteur de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 20 mars, 5, 9, 15 avril, 7, 8, 14, 15, 16, 22, 23, 24, 31 mai, 4, 11, 13, 17, 18, 22, 23, 24, 26, 27 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 9 avril 1956 : M<sup>me</sup> Beaurain Marie-Rose, institutrice de 6<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

M<sup>mes</sup> Henry Francine, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;  
Mevel François, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;  
Gastaud Jeanne, institutrice de 3<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>me</sup> Émery Odette, institutrice de 4<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

Du 4 décembre 1956 : M. Ben Attou Ahmed, moniteur de 5<sup>e</sup> classe ;

Du 3 janvier 1957 : M. Douet Pierre, instituteur de 4<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. El Baaj Tahar, professeur au centre d'études islamiques ;

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Schaumburg Gilberte, institutrice de 5<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

Du 16 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Rondel Josephine, institutrice de 6<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>me</sup> Vidal Mugnette, institutrice stagiaire (cadre particulier) ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Hamman Micheline, institutrice stagiaire ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>me</sup> Longuet Rose, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M<sup>me</sup> Florès Fernande, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 :

MM. Metteau André, sous-intendant, 2<sup>e</sup> échelon ;  
Guyard Roger, inspecteur adjoint des beaux-arts et monuments historiques hors classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

MM. Espagnet Pierre, surveillant général, 3<sup>e</sup> échelon ;  
Cambus Pierre, intendant, 3<sup>e</sup> échelon ;  
Piétri Antoine, surveillant général, 5<sup>e</sup> échelon ;

MM. Triucal Joseph, chargé d'enseignement, 7<sup>e</sup> échelon ;  
Lapart Maurice, instituteur de 5<sup>e</sup> classe ;  
Rouaud Charles, instituteur de 6<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;  
M<sup>me</sup> Paoli Thérèse, institutrice de 6<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;  
M<sup>me</sup> Noël Geneviève, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;  
M<sup>me</sup> Guatelli Gillette, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;  
MM. Nicolas Pierre, maître de travaux manuels de 2<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie) ;  
Roquefère Pierre, maître de travaux manuels de 5<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie) ;

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

M<sup>me</sup> Boullet Josette, professeur d'éducation physique et sportive, 4<sup>e</sup> échelon ;

M. Dupont Maurice, instituteur de 5<sup>e</sup> classe ;

M<sup>mes</sup> Lucquin Geneviève, institutrice de 1<sup>re</sup> classe ;

Novis Jacqueline, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;

Du 29 octobre 1956 : M. Bascot Philippe, instituteur de 5<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>me</sup> Gauthier Odette, institutrice de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 6 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Lemire Josette, institutrice de 4<sup>e</sup> classe (cadre particulier) ;

Du 13 novembre 1956 : M<sup>me</sup> de Butler Bernadette, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 :

M<sup>mes</sup> Matteï Denise, institutrice de 4<sup>e</sup> classe ;

Herranz Renée, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;

Du 15 mai 1957 :

M<sup>me</sup> Hercher Odette, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;

M. Cipièrre Charles, maître d'éducation physique et sportive, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 :

M<sup>mes</sup> Poudou Françoise, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;

Danguy Antonia, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;

M. Auvergne Gilbert, maître d'éducation physique et sportive (cadre supérieur, 5<sup>e</sup> échelon) ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

MM. Mirouze Paul, professeur agrégé, 9<sup>e</sup> échelon ;

Loup Jean, professeur agrégé, 5<sup>e</sup> échelon ;

Motte Jean, professeur agrégé, 9<sup>e</sup> échelon ;

Berchon Maurice, professeur agrégé, 7<sup>e</sup> échelon ;

Gigout Marcel, professeur chargé de cours de l'enseignement supérieur de 3<sup>e</sup> classe ;

Minvielle Rosny, professeur chargé de cours de l'enseignement supérieur de 3<sup>e</sup> classe ;

Picquette Gustave, surveillant général, 8<sup>e</sup> échelon ;

Bonnet Louis, professeur d'éducation physique et sportive (cadre unique, 9<sup>e</sup> échelon) ;

Bibasse Martin, professeur licencié, 9<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>me</sup> Guillaume Denise, chargée d'enseignement, 8<sup>e</sup> échelon ;

M. Giordano Vincent, professeur technique adjoint, 6<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>me</sup> Mourot Octavie, professeur licencié, 9<sup>e</sup> échelon ;

MM. Combaut Aurélien, chargé d'enseignement, 8<sup>e</sup> échelon ;

Robert Roger, professeur d'éducation physique et sportive, 9<sup>e</sup> échelon ;

Morinière Eugène-Fernand, directeur licencié, 9<sup>e</sup> échelon ;

Zalesky Alexis, professeur licencié, 9<sup>e</sup> échelon ;

Vitry Jean, professeur technique adjoint (cadre unique, 5<sup>e</sup> échelon) ;

Scavino Charles, professeur licencié, 9<sup>e</sup> échelon ;

Allain Pierre, professeur licencié, 7<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>me</sup> Lorenzi Marie, institutrice de 1<sup>re</sup> classe ;  
 M. Raillat Jean, instituteur de 4<sup>e</sup> classe ;  
 M<sup>mes</sup> Raillat, née Chevalier, institutrice de 1<sup>re</sup> classe ;  
 Noguès Janine, institutrice de 4<sup>e</sup> classe ;  
 M. Reynier Jean, professeur licencié, 7<sup>e</sup> échelon ;  
 M<sup>me</sup> Lucchini Suzanne, institutrice hors classe ;  
 MM. Berger Jean, instituteur de 4<sup>e</sup> classe ;  
 Arpin Joël, instituteur de 2<sup>e</sup> classe ;  
 Hervet Jean-Marie, instituteur de 3<sup>e</sup> classe ;  
 Benaoui Claude, instituteur de 2<sup>e</sup> classe ;  
 M<sup>lle</sup> Boisson Simone, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;  
 M<sup>me</sup> Fleurey Madeleine, institutrice de 1<sup>re</sup> classe ;  
 M. Fleurey Georges, instituteur hors classe ;  
 M<sup>mes</sup> Faridoni Suzanne, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;  
 Lemaire Marie-Antoinette, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;  
 M. Mounes Jean, instituteur de 2<sup>e</sup> classe ;  
 M<sup>mes</sup> Michel Régine, institutrice de 3<sup>e</sup> classe ;  
 Mayer Yvette, institutrice de 3<sup>e</sup> classe ;  
 MM. Le Bossier Jacques, instituteur hors classe ;  
 Noguès Pierre, instituteur de 1<sup>re</sup> classe ;  
 M<sup>me</sup> Mercier Yvonne, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;  
 M. Valverde René, instituteur de 5<sup>e</sup> classe ;  
 M<sup>mes</sup> Peyrin Jane, institutrice de 1<sup>re</sup> classe ;  
 Guérard Odette, institutrice de 4<sup>e</sup> classe ;  
 Combet Raymonde, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;  
 Barnier Arlette, institutrice de 4<sup>e</sup> classe ;  
 MM. Bonnot Armand, directeur hors classe ;  
 Couston André, instituteur hors classe ;  
 Grandin Marcel, instituteur hors classe ;  
 M<sup>mes</sup> Bettan Simone, institutrice hors classe ;  
 Lucas Jeanne, institutrice hors classe ;  
 Duhem Paule, institutrice hors classe ;  
 MM. Quéré Alain, instituteur de 2<sup>e</sup> classe ;  
 Loussouarn Victor, instituteur de 2<sup>e</sup> classe ;  
 Lavaud Émile, instituteur hors classe ;  
 Leblanc Gaston, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe ;  
 M<sup>me</sup> Pavageau Marcelle, institutrice de 5<sup>e</sup> classe ;  
 M. Mouysset Francis, instituteur de 5<sup>e</sup> classe ;  
 M<sup>me</sup> Le Bossier, institutrice de 1<sup>re</sup> classe ;  
 MM. Lahitte Jean, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe ;  
 Reynaud François, instituteur hors classe ;  
 M<sup>me</sup> Mercica Calixte, institutrice hors classe ;  
 MM. Menot Paul, instituteur hors classe ;  
 Bardon Albert, instituteur hors classe ;  
 Escande Jacques, instituteur de 2<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 29 septembre, 20 novembre, 13 décembre 1956, 9, 12, 15 mars, 5, 7, 8, 9, 12, 16, 25, 26 avril, 3, 6, 9, 14, 16, 21, 24, 29, 30, 31 mai, 3, 5, 11, 13, 14, 17, 18, 19, 15, 20, 22, 23, 25 juin, 1<sup>er</sup> et 26 juillet 1957.)

Est nommé *instructeur de 7<sup>e</sup> classe* du 15 novembre 1956, sans ancienneté : M. Touhami Benali, moniteur temporaire. (Arrêté du 15 août 1957.)

Est mise à la disposition du Gouvernement français et rayée des cadres de la division de la jeunesse et des sports du 5 novembre 1956 : M<sup>lle</sup> Pantalacci Monique, monitrice de 6<sup>e</sup> classe stagiaire.

Sont nommés :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956, sans ancienneté :

*Adjoints d'inspection de 3<sup>e</sup> classe* : MM. Béra René et Thiébaud Ernest, agents à contrat ;

*Instructeur de 3<sup>e</sup> classe* : M. Bernot René, agent à contrat ;  
*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Lopez Vincent, agent journaliste ;

Est recruté en qualité de *moniteur préstagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Zidine Mohammed, moniteur temporaire.

(Arrêtés des 15 mai, 22 juin, 21 juillet et 14 août 1957.)

Sont recrutés en qualité de *moniteurs préstagiaires* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : MM. Benjelloun Abdelhadi, Jennane Abdelrhani et Zerhouny-Abdough Hassan, moniteurs temporaires.

Est reclassé *moniteur de 6<sup>e</sup> classe* du 30 décembre 1955, avec ancienneté du 22 septembre 1953 (bonification pour services civils : 2 ans 3 mois 8 jours) : M. Grand Marcel, moniteur de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 14 mars et 22 juin 1957.)

Sont titularisés dans leur emploi de *moniteurs de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 et reclassés à la même date *moniteurs de 5<sup>e</sup> classe* : MM. Chabaud Henri, avec ancienneté du 10 mai 1954, et Roux Joseph, avec ancienneté du 26 août 1954, moniteurs de 6<sup>e</sup> classe stagiaires. (Arrêtés des 18 et 19 juin 1957.)

Est promu *moniteur de 2<sup>e</sup> classe* du 27 avril 1957 : M. Mussnug Yves, moniteur de 3<sup>e</sup> classe ;

Est titularisée dans son emploi de *monitrice de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954, et reclassée *monitrice de 5<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M<sup>me</sup> Thomas Monique, monitrice stagiaire ;

Est reclassé *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1955, avec ancienneté du 23 juin 1952, et promu au *3<sup>e</sup> échelon* de son grade du 23 juin 1955, avec ancienneté du 15 mars 1955 : M. Koch Paul, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 15 mai 1956, 21 avril et 15 août 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère de l'éducation nationale (division de la jeunesse et des sports) du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Mussnug Yves, moniteur de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 4 juillet 1957.)

Sont nommés du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

*Moniteur de 4<sup>e</sup> classe* : M. Holmière Christian ;

*Moniteur de 5<sup>e</sup> classe* : M. Messaoudi Moulay Tahar, moniteurs temporaires.

(Arrêtés des 13 juin et 12 août 1957.)

Est titularisé dans son emploi de *moniteur de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1953 : M. Labdi Mohamed, moniteur stagiaire. (Arrêté du 19 avril 1957.)

Sont nommés du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

*Adjointe d'inspection de 5<sup>e</sup> classe* : M<sup>lle</sup> Lemoyne de Forges Marie-Thérèse, agent à contrat ;

*Monitrices et moniteur de 4<sup>e</sup> classe* : M<sup>me</sup> Brodkis Jacqueline, M<sup>lle</sup> Martin Edmonde et M. Cabrera Christian, monitrices et moniteur temporaires.

(Arrêtés du 21 juillet 1957.)

Sont nommés du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

*Adjoint d'inspection de 3<sup>e</sup> classe* : M. Le Roy Paul, instructeur de 3<sup>e</sup> classe ;

*Instructeur de 3<sup>e</sup> classe* : M. Freulet Jean, moniteur de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêtés des 8 et 22 juillet 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale (division de la jeunesse et des sports) :

- Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Agostini Serge, moniteur de 1<sup>re</sup> classe ;  
 Du 12 août 1957 : M<sup>me</sup> Martin-Prével Nicole, monitrice de 6<sup>e</sup> classe.  
 (Arrêtés du 24 juin 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 5 novembre 1956 : M<sup>mes</sup> de Launay de Laperrière Claudie, Meykuchel Lydia et Martin Huguette, institutrices stagiaires du cadre particulier ;

Du 9 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Holstaine Huguette, maîtresse de travaux manuels de 4<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie) ;

Du 14 mars 1957 : M. Filippi François, instituteur de 6<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

Du 30 mars 1957 : M. Bidault Georges, professeur licencié, 9<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Abadie Maurice, professeur adjoint d'éducation physique et sportive de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 3 avril 1957 : M<sup>me</sup> Maneval Suzanne, répétitrice surveillante de 6<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> ordre) ;

Du 8 avril 1957 : M<sup>me</sup> Sinthe Jeanne, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 24 avril 1957 :

M<sup>mes</sup> Lecompte Ginette, institutrice de 4<sup>e</sup> classe ;

Laulom Renée, institutrice stagiaire ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 :

M<sup>me</sup> Sebach-Vœgelin Pierrette, assistante maternelle de 5<sup>e</sup> classe ;

MM. Gounelle Jacques, instituteur de 5<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

Lespinet Pierre, instituteur de 6<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 :

MM. Poudou Marcel, instituteur de 6<sup>e</sup> classe ;

Henninger Roger-Frédéric, agent technique principal de 4<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M<sup>me</sup> Bernardini, née Martinière Anne-Marie, commis de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

MM. Sempé Pierre, professeur licencié, 3<sup>e</sup> échelon ;

Casanova Jacques, professeur licencié, 4<sup>e</sup> échelon ;

Palmesani Pierre, maître d'éducation physique et sportive (cadre normal, 4<sup>e</sup> échelon) ;

M<sup>me</sup> Elie Armande, maîtresse d'éducation physique et sportive (cadre normal, 4<sup>e</sup> échelon) ;

M. Lagardère Pierre, sous-intendant de 4<sup>e</sup> classe ;

M<sup>mes</sup> Diebold Jeanne-Thérèse, sous-intendante, 3<sup>e</sup> échelon ;

Audibert Andrée, surveillante générale, 6<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>lle</sup> Audibert Simone, répétitrice surveillante de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> ordre) ;

M<sup>me</sup> Geraud Anne-Marie, répétitrice surveillante de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> ordre) ;

M. Teppa François, répétiteur surveillant de 4<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> ordre) ;

M<sup>mes</sup> Chiarelli Faustine, répétitrice surveillante de 4<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> ordre) ;

Kergosien Renée, répétitrice surveillante de 5<sup>e</sup> classe (cadre unique, 2<sup>e</sup> ordre) ;

MM. Maillet Georges, maître de travaux manuels (cadre supérieur) ;

Dève Roger, maître de travaux manuels de 3<sup>e</sup> classe (cadre supérieur) ;

Bertho Claude et Bufort Albert, maîtres de travaux manuels de 2<sup>e</sup> classe (cadre supérieur) ;

MM. Béranger Jean, maître de travaux manuels de 4<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie) ;

Cailliod Jean-Claude et Jarno Jean ;

M<sup>lle</sup> Bernis Monique, instituteurs et institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;

M<sup>mes</sup> Santoni Angèle, institutrice de 3<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

Maugard Simone et Rossi Paulette ;

M<sup>lle</sup> Ceyrat Mauricette, institutrices de 4<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

MM. Boulonne Jean et Galiana François, instituteurs de 4<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

Bideaut Charles et Clergeaud Henri ;

M<sup>mes</sup> Laffargue Andrée, Lay Joséphine et Mounes Yvonne ;

M<sup>lle</sup> Latil Maryse, instituteurs et institutrices de 5<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

MM. Lafosse André, Girardin Guy et Buffin Raymond, instituteurs de 6<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

M<sup>mes</sup> Rossi Marie-Claude et Barry Janine ;

M<sup>lles</sup> Sanchez Yvette et Patuel Henriette, institutrices de 6<sup>e</sup> classe du cadre particulier ;

M<sup>mes</sup> Iché Fernande, agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;  
 Llubet Pauline, assistante maternelle de 1<sup>re</sup> classe ;

M. Fonteraille Daniel, rédacteur principal des services extérieurs, 5<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>me</sup> Lachanaud Jeanine, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 21 décembre 1956, 25 mars, 2, 9, 11, 15, 23, 26 avril, 3, 6, 14, 20, 22, 24, 28, 30 mai, 3, 8, 11, 12 juin, 1<sup>er</sup>, 11 et 22 juillet 1957.)

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Gutières Yolande, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M<sup>lle</sup> Estève Anita, institutrice de 3<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

MM. Alfonsi Jean-Marc, proviseur agrégé, 9<sup>e</sup> échelon ;

Fioux André, professeur agrégé, 9<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>me</sup> Varaldi, née Conia, et M. Joulin Henri, professeurs agrégés, 7<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>mes</sup> Hupel Suzanne, professeur agrégé, 2<sup>e</sup> échelon ;

Granges Violette, professeur bi-admissible à l'agrégation, 4<sup>e</sup> échelon ;

MM. Bourcet Louis, Feuarent Pierre, Nugues Maurice, Lehman Robert, Jacquot Robert, professeurs licenciés, 9<sup>e</sup> échelon ;

Dubrez Xavier, professeur bi-admissible à l'agrégation, 9<sup>e</sup> échelon ;

Espeset Jean, Géronimi Charles, Antonelli Michel, Andréani Gilbert, M<sup>mes</sup> Lavergne Myriam, Sanz d'Alba Marie-Louise et Vauchez Marie-Louise, professeurs licenciés, 9<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>mes</sup> Joulin Marcelle et Vidart Denise, professeurs licenciés, 8<sup>e</sup> échelon ;

MM. Géraud Jean, Garnier Albert, Launais Guy, Daccord Pierre, M<sup>lle</sup> Gay Madeleine, M<sup>me</sup> Lecerf, née Piétri, M<sup>lle</sup> Sahut Marguerite, M<sup>mes</sup> Vignes Nanine et M<sup>lle</sup> Le Masne de Chermont, professeurs licenciés, 7<sup>e</sup> échelon ;

Gayraud Yves, professeur licencié, 6<sup>e</sup> échelon ;

Ifrah Robert, M<sup>lle</sup> Costes Cécile, M<sup>mes</sup> Graziani Denise et Merle, née Ray, professeurs licenciés, 5<sup>e</sup> échelon ;

Binon André, Lagoutte Paul, Delaly Michel, Canard Pierre et M<sup>me</sup> Binon Marguerite, professeurs licenciés, 4<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>mes</sup> Kirschbaum Simone, professeur certifié, 4<sup>e</sup> échelon ;

Le Follezuou Christiane et Mazaleyra, née Cassou Yvonne, professeurs licenciés, 4<sup>e</sup> échelon ;

- MM. Merle Pascal, professeur certifié, 4<sup>e</sup> échelon ;  
Flèche Louis, M<sup>mes</sup> Aubert Annik, Delaly Jeanine, Allain, née Curnier Suzanne, et Trassy Paulette, professeurs licenciés, 3<sup>e</sup> échelon ;
- M<sup>me</sup> Le Bihan Micheline, professeur certifié, 3<sup>e</sup> échelon ;
- MM. Jacquemet Pierre, Trougnou Romain et M<sup>me</sup> Lagarde Joséphine, professeurs licenciés, 2<sup>e</sup> échelon ;
- M<sup>me</sup> Guihneuf Raymonde, professeur technique, 3<sup>e</sup> échelon ;
- MM. Suchet Jean, professeur technique adjoint, 8<sup>e</sup> échelon ;  
Groben Jean, surveillant général, 8<sup>e</sup> échelon ;  
Marchal Jean, surveillant général, 5<sup>e</sup> échelon ;
- M<sup>me</sup> Lanfranchi Julie et M<sup>lle</sup> Fedièrè Raymonde, répétitrices surveillantes de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> ordre) ;
- MM. Gladel Robert, inspecteur de l'enseignement primaire musulman de 1<sup>re</sup> classe ;  
Machard-Bonnet Jean, Jaur Henri, Giraud René et M<sup>me</sup> Machard-Bonnet Paulette, professeurs d'éducation physique et sportive, 9<sup>e</sup> échelon ;  
Néretti Marcel, professeur d'éducation physique et sportive, 7<sup>e</sup> échelon ;  
Bonnefous Francis, professeur d'éducation physique et sportive, 6<sup>e</sup> échelon ;  
Campagnac Georges, professeur adjoint d'éducation physique et sportive (cadre unique, 1<sup>er</sup> échelon) ;  
Garrigos Emile, maître d'éducation physique et sportive, 6<sup>e</sup> échelon ;  
Aliaga Marcel, maître d'éducation physique et sportive, 5<sup>e</sup> échelon ;
- M<sup>me</sup> Rigau, née Ahuir Andrée, maîtresse d'éducation physique et sportive (cadre normal, 5<sup>e</sup> échelon) ;
- M. Pratumiau Léon, chargé d'enseignement, 8<sup>e</sup> échelon ;
- M<sup>me</sup> Cantegril Suzanne, chargée d'enseignement, 3<sup>e</sup> échelon ;
- MM. Rigollot Alexis, Bruyère Joseph, Conrad Raymond, Abert Marcel, Bettan Simon, Pujol Noël, Bondil Jules, Callier Albert, Berland Jacques, Sablayrolles Henri, M<sup>mes</sup> Evrard Marguerite et Bartoli, née Santoni Fidalma, instituteurs et institutrices hors classe ;
- MM. Pastor Roland, Augier Jean, Berthelet Georges, M<sup>me</sup> Brengues Simone, M<sup>lle</sup> Briol Geneviève, M<sup>mes</sup> Grégoire Andrée, Perros, née Poirier Camille, et Bertin Raymonde, instituteurs et institutrices de 1<sup>re</sup> classe ;
- MM. Agostini Jean et Faggianelli Jean, instituteurs de 2<sup>e</sup> classe ;
- M. Girard Georges, directeur-instituteur de 2<sup>e</sup> classe ;
- M<sup>mes</sup> Batigne Gilberte, Fournier Louise, Gay Odette, Javelot Simone, Pinelli Madeleine, Leca, née Ceccaldi Dominique, Battesti Marie-Yvonne et Quemener Pierrette, institutrices de 2<sup>e</sup> classe ;  
Babin Micheline, Giafferi Anne-Marie, Lopez Yvette, Chan-  
tepy Jeanne, Blanchet Fernande, Beral Jeanne et Bail-  
lieu Madeleine, institutrices de 3<sup>e</sup> classe ;
- M. Beaubatie Henri, M<sup>mes</sup> Aupetit Odette, Blayo, Aveillan Suzanne, Bernadas Suzanne, Cérani Françoise, Orioux Anne-Marie et Laborde-Debat, instituteur et institutrices de 4<sup>e</sup> classe ;
- MM. Portet Maurice, Péjac Henry, Bernardon Olivier, Gicquel Jean-Baptiste et Gamet Roger, M<sup>mes</sup> Bernardon, née Ortéga Gabrielle, Glade Marie, Nordi Huguette et Péjac Adrienne, instituteurs et institutrices de 5<sup>e</sup> classe ;
- M. Tayot Bernard, instituteur de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 26 septembre, 21 décembre 1956, 25 mars, 2, 9, 11, 15, 23, 26 avril, 3, 6, 14, 20, 22, 24, 28, 30 mai, 3, 8, 11, 12 juin, 1<sup>er</sup>, 11 et 22 juillet 1957.)

Sont titularisés et nommés *moniteurs ou monitrices de 6<sup>e</sup> classe* de la division de la jeunesse et des sports du 30 décembre 1956, avec ancienneté du 30 décembre 1955 : M<sup>lle</sup> Dieterlé Claudette, monitrice

de 6<sup>e</sup> classe stagiaire ; MM. El Ghaoui Janyl, Mabrouk Mohamed, Nectoux Jean, Tazi Ahmed et Benzekri Mohamed, moniteurs de 6<sup>e</sup> classe stagiaires. (Arrêtés du 21 mars 1957.)

Sont nommés :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

*Instructeurs :*

De 7<sup>e</sup> classe : M. Benjilany Boubekèr ;

De 5<sup>e</sup> classe : M. Tahar ben Lahcèn Ouaziz ;

Moniteur de 4<sup>e</sup> classe : M. Ibrahim Brahimi.

(Arrêtés du 13 juin 1957.)

Est promu *instructeur de 3<sup>e</sup> classe* du 4 décembre 1957 : M. Louradour Jean-Paul, instructeur de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 11 juin 1957.)

Sont titularisés dans leur emploi de *moniteur ou monitrice de 6<sup>e</sup> classe* de la division de la jeunesse et des sports :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

MM. Agoumi Thami, avec ancienneté du 2 décembre 1954 ;

Charrat Zohr, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 ;

Coulon Serge, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1955 ;

M<sup>mes</sup> Gruter Lucienne, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1955 ;

Izaute Bernadette, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1955 ;

MM. James André, avec ancienneté du 25 octobre 1954 ;

Josset Gérard, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1955 ;

Mauger Marie-Laure, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1955 ;

Du 30 décembre 1956 :

MM. Busson Jean, avec ancienneté du 30 décembre 1955 ;

Demange Pierre, avec ancienneté du 22 janvier 1955 ;

Gibert Max, avec ancienneté du 29 juin 1955 ;

M<sup>me</sup> Jullien Chantal, avec ancienneté du 28 février 1955 ;

M. Lopez Antoine, avec ancienneté du 9 novembre 1954 ;

M<sup>me</sup> Martin-Prével Nicole, avec ancienneté du 3 janvier 1955 ;

MM. Mercier Armand, avec ancienneté du 27 septembre 1954 ;

Naïmi Mustapha, avec ancienneté du 17 mars 1955 ;

M<sup>mes</sup> Planet Cécile, avec ancienneté du 28 décembre 1955 ;

Thiel Odile, avec ancienneté du 28 octobre 1955 ;

M. Warnery Denis, avec ancienneté du 5 février 1955,

moniteurs et monitrices stagiaires.

(Arrêtés des 21 mars, 17, 19 et 21 avril 1957.)

Est titularisé et reclassé *moniteur de 5<sup>e</sup> classe* du 30 décembre 1955, avec ancienneté du 16 décembre 1954 : M. Barbe Roland, moniteur de 6<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 19 juin 1957.)

\* \* \*

#### MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Sont recrutées en qualité d'*infirmières stagiaires* :

Du 23 octobre 1956 : M<sup>lle</sup> Bahri Tekfa ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M<sup>lle</sup> Eljiliani Zineb.

anciennes élèves.

Arrêtés des 23 novembre 1956 et 28 janvier 1957.)

Sont nommés *infirmier et infirmière stagiaires* :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Qyouh M'Barek, infirmier temporaire ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Alaoui Selka, infirmière journalière.

(Arrêtés des 11 février et 23 mai 1957.)

Sont titularisés et nommés *infirmiers de 3<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> mai 1954, reclassé dans son grade à la même date, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1953 (bonification d'ancienneté pour services civils : 1 an), et promu *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Kaddour Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé dans son grade à la même date, avec ancienneté du 12 septembre 1952 (bonification d'ancienneté pour services militaires : 2 ans 3 mois 19 jours), puis reclassé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 12 décembre 1950 (bonification d'ancienneté pour services civils : 1 an 9 mois), et promu *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1954 : M. Tajjedine M'Hamed ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1955, reclassé dans son grade à la même date, avec ancienneté du 12 décembre 1953 (bonification d'ancienneté pour services militaires : 1 an 5 mois 19 jours), puis reclassé *infirmier de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 12 mars 1953 (bonification d'ancienneté pour services civils : 9 mois), et promu *infirmier de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Mouaouya Abdelali ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1955, reclassé dans son grade à la même date, avec ancienneté du 15 janvier 1954 (bonification d'ancienneté pour services civils : 1 an 4 mois 16 jours) : M. Mohamed ben Houssine ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1955, reclassé dans son grade à la même date, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1955 (bonification d'ancienneté pour services civils : 3 mois) : M. Sassi M'Hamed ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1955, reclassé dans son grade à la même date, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1955 (bonification d'ancienneté pour services civils : 3 mois) : M. Lrhcha Miloudi.

(Arrêtés des 23 novembre 1956, 28 janvier, 11 février, 21 et 23 mai 1957.)

Sont nommés *infirmières et infirmiers stagiaires* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>lles</sup> Morabit Mériem et Tabellat Sfia ; MM. Mohamed ben Mahjoub, Mesbah Omar, Tahiri Mohamed et Naouy Mohamed. (Arrêtés des 23 novembre 1956, 28 janvier, 11 février, 21 et 23 mai 1957.)

Est reclassée, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952, *assistante sociale de 1<sup>re</sup> classe* du 22 juin 1952 (bonification d'ancienneté : 1 an 8 jours), reclassée *assistante sociale principale de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1953, avec ancienneté du 22 juillet 1952, et promue *assistante sociale principale de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 22 juillet 1952 : M<sup>lle</sup> Marquer Anne-Marie, assistante sociale principale de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 11 avril 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la santé publique :

Du 13 mars 1957 : M<sup>me</sup> Cathala Paule, sage-femme de 4<sup>e</sup> classe ;

Du 15 mars 1957 : M. Lapiere Jean, adjoint de santé de 3<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'État) ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Calas Guy, adjoint de santé de 3<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État), et M<sup>me</sup> Castel Marie-Louise, adjointe spécialiste de santé de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 10 avril 1957 : M<sup>me</sup> Manquene Simone, adjointe de santé de 2<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 26 avril 1957 : M<sup>me</sup> Sonderer Josette, sage-femme de 4<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M<sup>lle</sup> David Lucie, adjointe spécialiste de santé de 3<sup>e</sup> classe, et M<sup>me</sup> Janin Pierrette, adjointe de santé de 4<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 16 mai 1957 : M. Delobel Maxime, commis principal de 1<sup>re</sup> classe, et M<sup>lle</sup> Fourcy Micheline, adjointe de santé de 4<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 :

M<sup>mes</sup> Martin Georgette, assistante sociale de 3<sup>e</sup> classe ;

Antoine Germaine et Petit Raymonde, sages-femmes de 4<sup>e</sup> classe ;

Pommez Josette, sage-femme de 5<sup>e</sup> classe ;

Thomann Thérèse et Mennier Jacqueline, adjointes de santé de 4<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

M<sup>me</sup> Rauch Marcelle, adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

Lemarchand Denise, adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômées d'État) ;

M. Verdy Jacques, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

M<sup>mes</sup> Brun Edith, dame employée de 5<sup>e</sup> classe ;

Roy Françoise, dame employée de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 15 juin 1957 : M<sup>me</sup> Raclet Fernande, assistante sociale de 5<sup>e</sup> classe ;

Du 16 juin 1957 : M<sup>me</sup> Bonnin Gabrielle, adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 :

MM. Thomann André, adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Pupille Louis, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

M<sup>lle</sup> Boudin Alberte, dame employée de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 16 juillet 1957 :

M<sup>me</sup> Charton Francine, adjointe de santé de 3<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômées d'État) ;

M<sup>lles</sup> Bournet Jacqueline, adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

Keramsi Saliha, adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômées d'État) ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 :

M<sup>lles</sup> Saunier Anne-Marie, assistante sociale-chef de 1<sup>re</sup> classe ;  
Poncin Jeanne, sage-femme de 5<sup>e</sup> classe ;

MM. Rivière Charles, adjoint de santé de 1<sup>re</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

Salvador Joachim, administrateur-économiste de 2<sup>e</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Verdoni Pierrette, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1957 :

M. Noël Alfred, lieutenant de santé de 1<sup>re</sup> classe ;

M<sup>lle</sup> Cholet Micheline, assistante sociale de 5<sup>e</sup> classe ;

M. Lalande Edmond, adjoint spécialiste de santé hors classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>me</sup> Soyer Yvonne, adjointe spécialiste de santé de 4<sup>e</sup> classe ;

MM. Winschel Maurice, adjoint de santé de 2<sup>e</sup> classe (cadre des diplômés d'État) ;

Silve Raoul, administrateur-économiste principal de 3<sup>e</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Durand Gabrielle, administrateur-économiste principal de 6<sup>e</sup> classe ;

M. Bascunana Guy, sous-économiste de 2<sup>e</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Llobregat Eliane, commis de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 6 septembre 1957 : M<sup>lle</sup> Mallet Renée, assistante sociale de 4<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

M<sup>lle</sup> Gabel Marceline, assistante sociale de 3<sup>e</sup> classe ;

MM. Agostini Dominique, lieutenant de santé de 2<sup>e</sup> classe ;

Degoix Roger, surveillant général de 1<sup>re</sup> classe ;

M<sup>mes</sup> Callier Laure, adjointe principale de santé de 2<sup>e</sup> classe ;

Guillery Marie-Louise, adjointe de santé de 1<sup>re</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

Beis Marguerite, adjointe de santé de 3<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'État) ;

MM. Louis André, administrateur-économiste principal de 5<sup>e</sup> classe ;  
Guillery René, sous-économiste de 3<sup>e</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Vert Pétronelle, commis principal de classe exceptionnelle ;

M. Clerc Pierre, commis de 3<sup>e</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Benadiba Yvette, dame employée de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1957 :

M. Blaise Jean, lieutenant de santé de 1<sup>re</sup> classe ;

M<sup>me</sup> Césari Raymonde, dame employée de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 26 mai, 17, 20, 21, 22, 25, 26, 28, 29 juin et 5 août 1957.)

Rectificatifs au Bulletin officiel n° 2339, du 23 août 1957,  
page 1123.

Au lieu de :

« M<sup>me</sup> Lescaret Annick, adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État) » ;

Lire :

« Est promue adjointe de santé de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M<sup>me</sup> Lescaret Annick, adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe. »

Au lieu de :

« Sont promus adjoints de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État) ... » ;

Lire :

« ... adjoints de santé de 4<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État) du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : MM. Ahmed ben Hassan, Lahoussine ben Mohamed et Poisson Céleste, adjoints de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État). »

(Arrêtés des 29 mars, 9 avril, 3, 11 mai et 3 juin 1957.)

\*  
\* \*

#### MINISTÈRE DES P.T.T.

Est promu dessinateur, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Jeanperrin Georges, dessinateur, 6<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 3 janvier 1957.)

Est nommé chef de section des services administratifs, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Vittori Pierre, inspecteur-rédacteur hors classe ;

Est nommé, après concours, inspecteur instructeur, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Tournu Georges, inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 13 novembre et 12 décembre 1956.)

Sont promus :

Receveurs de 5<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon :

Du 16 janvier 1956 : M. Piétri Ange ;

Du 19 octobre 1956 : M. Bouabdallah Mohamed, receveurs de 5<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon ;

Receveurs de 6<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon :

Du 16 juin 1955 : M. Rizzo Henri ;

Du 26 juillet 1956 : M. Detrez Émile, receveurs de 6<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon ;

Chefs de section :

4<sup>e</sup> échelon :

Du 26 août 1956 : M. Utheza Jean ;

Du 6 décembre 1956 : M. Bonnet Paul, chefs de section, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 9 décembre 1956 : M. Laval Raymond ;

Du 16 décembre 1956 : M. Boutier Gustave, chefs de section, 2<sup>e</sup> échelon ;

Inspecteurs :

4<sup>e</sup> échelon :

Du 11 août 1956 : M. Roy Louis ;

Du 26 octobre 1956 : M. Comet André ;

Du 11 décembre 1956 : M. Michon Jean ;

Du 24 décembre 1956 : M. Berger Maurice, inspecteurs, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 21 octobre 1956 : M. Bincaz Marcel, inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Antomori Louis ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Énard Michel ;

Du 26 décembre 1956 : M. Marsolet André, inspecteurs, 1<sup>er</sup> échelon ;

Inspecteurs adjoints :

5<sup>e</sup> échelon du 16 décembre 1956 : M. Durand Roger, inspecteur adjoint, 4<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 16 avril 1955 : M. Wyngaard Pierre, inspecteur adjoint, 4<sup>e</sup> échelon (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> novembre 1955) ;

Du 29 juillet 1955 : M. Collart Jean ;

Du 5 septembre 1956 : M. Ben Mergui Claude, inspecteurs adjoints, 1<sup>er</sup> échelon ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Louvet Françoise, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon ;

Contrôleurs principaux des I.E.M. :

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Molla Pascal, contrôleur principal des installations électromécaniques, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 21 octobre 1956 : M. Guenoun André ;

Du 16 novembre 1956 : M. Dulac Aristide ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Laplace Denise ; MM. Kamal Driss, Mohamed Mesfioui et Zejli Abdelhamid, contrôleurs principaux, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Schmidt Eugène, contrôleur principal, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : MM. Ruffenach Joseph et Scaglia Bonaventure, contrôleurs principaux des installations électromécaniques, 1<sup>er</sup> échelon ;

Contrôleurs des I.E.M. :

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Sanchez Eugène, contrôleur des I.E.M., 2<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : MM. Fenjiro Mohamed et Urtado François, contrôleurs des I.E.M., 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon :

Du 26 janvier 1957 : M. Prunera Raymond ;

Du 6 février 1957 : M. Casès Gabriel ;

Du 21 février 1957 : M. Potiron Alfred, contrôleurs des I.E.M., 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1957 : M. Guiter Henri, contrôleur des I.E.M., 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 11 janvier 1957 : M. Sève Michel ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Domec André ;

Du 6 février 1957 : M. Meurguès René, contrôleurs des I.E.M., 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 8 octobre 1956 : M. Delisle Roland ;

Du 16 novembre 1956 : M. Mangel Gabriel ;

Du 16 février 1957 : M. Sie Yves, contrôleurs des I.E.M., 1<sup>er</sup> échelon ;

Contrôleurs :

7<sup>e</sup> échelon :

Du 11 décembre 1956 : M. Gonzakès Robert ;

Du 11 janvier 1957 : M. Bernardi Mathieu ;

Du 16 janvier 1957 : M. Sebag Chaloum ben David ;

Du 21 janvier 1957 : M. Georget Serge ;

Du 26 février 1957 : M. Ceccaldi Toussaint, contrôleurs, 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Marcos Roger ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Taillade Robert ;  
 Du 11 février 1957 : M. Robreau Albert,  
 contrôleurs, 5<sup>e</sup> échelon ;  
 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Ivars André, contrôleur,  
 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Poulain Robert ;  
 Du 21 janvier 1957 : M. Parat André ;  
 Du 26 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Brillaut Andrée ;  
 Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Diégo de Alcalá Ernest,  
 contrôleurs, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 16 janvier 1957 : M<sup>mes</sup> Basroger Jacqueline, Ehrhart Esther  
 et Rivière Véra ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Vincenti Robert,  
 contrôleurs, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1957 : M. Floch André, contrôleur,  
 1<sup>er</sup> échelon ;

Agents principaux d'exploitation :

9<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>me</sup> Lange Timatée, agent prin-  
 cipal d'exploitation, 8<sup>e</sup> échelon ;

8<sup>e</sup> échelon du 21 janvier 1957 : M. Firdawcy Bennassèr, agent  
 principal d'exploitation, 7<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon :

Du 11 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Sandoz Sacra-Maria ;  
 Du 16 janvier 1957 : M. Horde Albert ;  
 Du 21 janvier 1957 : M. Bouachrine Ansari Abdelkadèr ;  
 Du 11 février 1957 : M. Dray Jacques ;  
 Du 16 février 1957 : M<sup>lle</sup> Tournier Noëlle ;  
 Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M<sup>me</sup> La Carbona Angèle,  
 agents d'exploitation, 5<sup>e</sup> échelon ;

Agents d'exploitation :

7<sup>e</sup> échelon du 11 décembre 1956 : M. Lamarque Pierre, agent  
 d'exploitation, 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Gouvernet Jacqueline, agent  
 d'exploitation, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon :

Du 6 octobre 1954 : M<sup>me</sup> Maury Yvonne (effet pécuniaire du  
 1<sup>er</sup> décembre 1955) ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Zrhihen Albert ;  
 Du 6 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Madrona Gilberte ;  
 Du 16 décembre 1956 : M. Fauvergue François ;  
 Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Abreux Gaby ; M. Assouline Hayme  
 et M<sup>me</sup> Gonzalez Andrée ;

Du 6 janvier 1957 : M. Gasnier Guy ;  
 Du 11 janvier 1957 : M. Howard Jacques ;  
 Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M<sup>mes</sup> Deront Rolande, Haziza Alice et  
 M<sup>lle</sup> Molla Josette ;

Du 6 février 1957 : M. Camby Michel ;  
 Du 16 février 1957 : M<sup>me</sup> Grau Thérèse et M. Lévy Raymond ;  
 Du 21 février 1957 : M<sup>mes</sup> Amoureux Marie-Rose et Peyrieux  
 Lucette,

agents d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 16 mars 1956 : M. Nougier Jacky ;  
 Du 21 août 1956 : M<sup>me</sup> Del Aguila Paulette ;  
 Du 16 novembre 1956 : M. Servant Jean-Claude ;  
 Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>lles</sup> Cohen Rose et Soussan Mireille ;  
 Du 6 janvier 1957 : MM. Carpot Roland et Vidal Claude ;  
 Du 11 janvier 1957 : M. Caparros Lucien ;

Du 16 janvier 1957 : M<sup>lle</sup> Asselineau Monique ; MM. Benhamou  
 Henri, Chakib Driss, François Robert, Guivarch François et  
 M<sup>me</sup> Schaer Simone ;

Du 11 février 1957 : M<sup>lle</sup> Landini Josette ;

Du 16 février 1957 : M<sup>lle</sup> Nahon Mathilde,  
 agents d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 11 mars 1956 : M. Augustin Raymond ;

Du 6 septembre 1956 : M<sup>me</sup> Thibaud Angèle ;

Du 21 octobre 1956 : MM. Gendreau Pierre et Lahcèn Mohamed ;

Du 6 janvier 1957 : M<sup>lle</sup> Chatiron Simone et M<sup>me</sup> Mondoloni-Monier  
 Catherine ;

Du 21 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Touati Alice ;

Du 26 janvier 1957 : M. Gauthier Guy ;

Du 6 février 1957 : M<sup>lle</sup> Sebag Jacqueline ;

Du 11 février 1957 : M<sup>lles</sup> Moussy Jacqueline, Morre Evelyne et  
 Santoni Gisèle ;

Du 16 février 1957 : M<sup>lle</sup> Ferrigno Jeanine et M<sup>me</sup> Coudert Chris-  
 tiane ;

Du 21 février 1957 : M<sup>me</sup> Jacques Fernande,  
 agents d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 6 octobre 1955 : M. Cacherou André ;

Du 26 février 1956 : M. Chauvin Lucien ;

Du 21 avril 1956 : M<sup>lle</sup> Tordjman Mathilde ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Hamou Mohamed Belkacem ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M<sup>lle</sup> Abdelkadèr Aïcha ;

Du 6 septembre 1956 : M<sup>lle</sup> Bendavid Rachel ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Amar Félicie ;

Du 6 octobre 1956 : M. Limorte Roger ;

Du 6 décembre 1956 : MM. Baria M'Hammed et Habti Mohamed ;

Du 11 décembre 1956 : M. Maazouz Mohamed ;

Du 6 janvier 1957 : M<sup>lle</sup> Lagarde Eliane et M. Larbi ben Laguid ;

Du 16 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Mazurat Charlotte ;

Du 11 février 1957 : M. Merzak Abderrahmane ;

Du 21 février 1957 : M<sup>me</sup> Rossi Odette,  
 agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

Receveurs-distributeurs :

5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Bouazza Mohamed, receveur-  
 distributeur, 4<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 16 septembre 1954 et promu au 3<sup>e</sup> échelon du  
 16 décembre 1956 : M. Kadi Djelloul, receveur-distributeur, 1<sup>er</sup> éche-  
 lon.

(Arrêtés des 6 juillet, 3 août, 29 novembre, 11, 12, 13, 14, 15,  
 23, 27, 29 décembre 1956, 11, 12, 24, 25, 26, 28, 30, 31 janvier,  
 1<sup>er</sup>, 6 et 7 février 1957.)

Sont nommés :

Receveur de 3<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Brunet  
 Gaston, inspecteur hors classe ;

Receveur de 5<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Piétri  
 Ange, receveur de 6<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

Surveillantes :

3<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Kalanquin Claudine ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M<sup>me</sup> Nury Thomasine,  
 contrôleurs principaux, 4<sup>e</sup> échelon ;

1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M<sup>mes</sup> Beaud Marie, contrôleur,  
 3<sup>e</sup> échelon ; Gratianette Denise, contrôleur, 1<sup>er</sup> échelon ; Gibelin  
 Odette, contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon, et Barrau Jeanne, contrôleur, 4<sup>e</sup> éche-  
 lon ;

Contrôleurs principaux, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>mes</sup> Mar-  
 cil Madeleine, Ruivadest Thérèse ; MM. Père Maurice et Si Larbi ben  
 Mohamed ben El Hadj, contrôleurs, 7<sup>e</sup> échelon ;

Sont nommés après concours :

*Contrôleur stagiaire* du 21 août 1956 : M. Myara Joseph, contrôleur temporaire ;

*Agent d'exploitation stagiaire* :

Du 3 octobre 1955 : MM. Oliver Francis et Dianda Christian ;

Du 26 décembre 1955 : M<sup>lle</sup> Ranc Claude ;

Du 16 mars 1956 : M<sup>lle</sup> Delplanque Françoise,

commis temporaires ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M<sup>lle</sup> Bouchoune Henriette et M. Jeraoui Ahmed, commis temporaires ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M<sup>lles</sup> Dayan Fiby, Derrien Marie-Louise, Duminy Jacqueline, Piéri Françoise, Sudry Eliane et Tetouani Yamaa ; M<sup>me</sup> Galand Alfreda ; MM. Cazals Louis, Issoummour Lho, Martinez Lucien et Teboul Edmond ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M<sup>lle</sup> Dray Liliane,

commis temporaires ;

*Agents d'exploitation préstagiaires* :

Du 3 janvier 1956 : MM. Nassiri Ahmed, manutentionnaire, et Benattar Abraham, facteur temporaire ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Baqqari Mohamed et El Hajji Mohamed, manutentionnaires, 3<sup>e</sup> échelon ; Kenzy Mohamed et Mekkti M'Hamed, facteurs, 2<sup>e</sup> échelon ; Mohamed ben Mohamed Kaddour, facteur, 3<sup>e</sup> échelon ; Temmar Abdelkader, facteur, 1<sup>er</sup> échelon, et Saïdi Abdelhafid, commis intérimaire ;

*Receveurs-distributeurs* :

1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Zouaoui Abdelkader ben Mohamed, facteur, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Hasson Gilbert, facteur, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup> octobre 1955, 8 février, 12, 14, 17, 21, 24 septembre, 11, 17, 19, 20, 21, 22, 29 décembre 1956, 2 janvier et 4 février 1957.)

Sont titularisés et nommés *agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon* :

Du 24 décembre 1955 : M. Haya Mohamed ;

Du 26 décembre 1956 : M<sup>lles</sup> Charbit Ginette, Bouhana Jeanine, Cohen Henriette, Dominici Joséphine et Galante Josette ; M<sup>mes</sup> Adabet Françoise et Torregrossa Paulette ; MM. Alibou Kabbour, Betito Victor, Buttweiller Lucien, Fiess Paul, Mermoud Gérard, Prangère Alain, Snoussi Mohamed, Taourit Hamza, Touati Henri et Thébault Yves ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Maman Joseph,

agents d'exploitation stagiaires.

(Arrêtés des 22, 23 et 24 janvier 1957.)

Sont titularisés et reclassés :

*Contrôleurs, 1<sup>er</sup> échelon* :

Du 23 décembre 1956 : MM. Chazal Jean et Salle Guy ;

Du 16 février 1957 : M<sup>lles</sup> Borromet Odette et Pastor Simone ; MM. Cohen Jacob et Félix Édouard-Christian,

contrôleurs stagiaires ;

*Agents d'exploitation* :

3<sup>e</sup> échelon du 15 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Santoni Pascaline, agent d'exploitation stagiaire ;

2<sup>e</sup> échelon du 3 octobre 1956 : MM. Amoros Louis et Trache Sadok, agents d'exploitation stagiaires ;

1<sup>er</sup> échelon du 24 décembre 1955 et promu au 2<sup>e</sup> échelon du 16 mars 1956 : M. Rudelle Yves ;

1<sup>er</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M<sup>me</sup> Lévy Madeleine ;

Du 3 octobre 1956 : MM. Jouanteguy Henri et Olivier Francis ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>mes</sup> Dumas Marie-Louise et Cohen Freha ;

Du 26 décembre 1956 : MM. Bellouchi Abdelmajid, Benhalima Abdennbi, Idrissi Aydi Abdelouahed, Mohamed el Boukhari et Tlenceni Mohamed,

agents d'exploitation stagiaires.

(Arrêtés des 13 octobre, 12, 28, 29 décembre 1956, 2, 22 janvier, 5 et 20 février 1957.)

Sont reclassés *inspecteurs adjoints, 2<sup>e</sup> échelon* :

Du 16 avril 1955 : M. Serrod Georges (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> novembre 1955) ;

Du 4 mai 1955 : M. Arseguel Jean (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> novembre 1955) et M. Viala Fernand (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> novembre 1955),

inspecteurs adjoints, 1<sup>er</sup> échelon ;

1<sup>er</sup> échelon du 19 octobre 1953, avec ancienneté du 7 février 1954, puis 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 février 1953, et 3<sup>e</sup> échelon du 11 février 1955 : M. Sicard Gilbert ;

*Agents d'exploitation* :

3<sup>e</sup> échelon :

Du 16 janvier 1955 : M. François Robert ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Sarciat Jean,

agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 29 décembre 1955 : M. Aherfi Simon, agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup>, 18, 26 juin, 24 novembre, 15, 18 décembre 1956, 10 et 15 janvier 1957.)

Sont démissionnaires du cadre chérifien et admis à continuer leurs services dans les cadres de l'administration française :

Du 16 novembre 1956 : M<sup>mes</sup> Mercier Suzanne, contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon, et Thébaudeau Elisabeth, agent d'exploitation, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 15 décembre 1956 : M<sup>mes</sup> Bovin Magdeleine et Mandira Madeleine, agents d'exploitation principaux, 6<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Viaud Jacqueline, agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 26 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Deitei Claude ;

Du 16 janvier 1957 : M. Levastre Guy,

agents d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Drujon Georges, contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 6 mars 1957 : M<sup>me</sup> Brun Yvonne, inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 6 avril 1957 : M. Lesbros Louis, contrôleur des I.E.M., 3<sup>e</sup> échelon ;

Sont rayés des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Barrau Yves, agent d'exploitation stagiaire ;

Du 14 novembre 1956 : M. Badr Mohamed, agent d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>me</sup> Cortial Huguette, contrôleur principal, 3<sup>e</sup> échelon ;

Sont démissionnaires pour convenances personnelles :

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Cailhol Pierrette, agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 15 décembre 1956 : M. Macchouri Mohamed, agent d'exploitation préstagiaire ;

Du 10 janvier 1957 : M. Gafa Gabriel, inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 23 janvier 1957 : M. Tordjman Georges, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

Est placé en service détaché auprès du ministère de l'intérieur du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Benzimra Meyer, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 25 septembre, 14, 29 décembre 1956, 15, 21, 22 et 29 janvier 1957.)

## Sont promus chefs de secteur :

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Singer André, chef de secteur, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 16 octobre 1956 : M. Montero Joseph, chef de secteur, 5<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1956 : M. Palomarès François ;

Contrôleur régional, 4<sup>e</sup> échelon du 26 septembre 1956 : M. Abellan Lucien, contrôleur régional, 3<sup>e</sup> échelon ;

## Conducteurs de chantier :

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : MM. Martin Louis et Ortéga Cristobal, conducteurs de chantier, 5<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 6 novembre 1956 : M. Calatayud François, conducteur de chantier, 2<sup>e</sup> échelon ;

Maître ouvrier d'État, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Kahloun Saïd, maître ouvrier d'État, 5<sup>e</sup> échelon ;

Mécanicien dépanneur, 4<sup>e</sup> échelon du 11 février 1957 : M. Marouf Mohamed, mécanicien dépanneur, 3<sup>e</sup> échelon ;

Ouvrier d'État de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon du 16 janvier 1957 : M. Benichou Henri, ouvrier d'État de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Ouvriers d'État de 2<sup>e</sup> catégorie :

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Valentin Adrien, ouvrier d'État de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1957 : M. Garcia Pierre, ouvrier d'État de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

Ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie :

1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Rodriguez Amicete, ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Maignac Osmin, ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 12 décembre 1956 : M. Marti Paul, ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : MM. Alami Merrouni Abderrahmane et Barbera Claude, ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

Ouvrier d'État de 4<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon du 26 juillet 1956 : M. Ouile Jean, ouvrier d'État de 4<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

## Agents des installations :

9<sup>e</sup> échelon du 16 avril 1956 : M. Faliu Maurice, agent des installations, 8<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 6 juillet 1956 : M. Lapierre Guy ;

Du 6 janvier 1957 : M. Kerkeb Kadda, agents des installations, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 16 avril 1955 : M. Ranc Christian, agent des installations, 1<sup>er</sup> échelon ;

## Agents techniques conducteurs :

6<sup>e</sup> échelon du 26 décembre 1956 : M. Nobre Victor, agent technique conducteur, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 26 janvier 1957 : M. Giudice Raphaël, agent technique conducteur, 4<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 11 décembre 1956 : M. Pochet Lucien ;

Du 6 février 1957 : M. Correa André, agents techniques conducteurs, 2<sup>e</sup> échelon ;

Agents techniques de 1<sup>re</sup> classe :

3<sup>e</sup> échelon du 16 février 1957 : M. Essayeh Jilali, agent technique de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 21 janvier 1957 : M. Azoulay Albert, agent technique de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

## Agents techniques :

7<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1957 : M. Moncada Fernand, agent technique, 6<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Boukhanoufa Saci, agent technique, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Bournot Eugène, agent technique, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 26 septembre 1956 : M. Diaz Raymond ;

Du 11 novembre 1956 : M. Riva Lucien ;

Du 3 février 1957 : M. Fruitet Justin, agents techniques, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 6 septembre 1956 : M. Khachchab Abderrahmane ;

Du 21 octobre 1956 : M. Sirerol Émile ;

Du 26 janvier 1957 : M. Saint-André Edmond, agents techniques, 1<sup>er</sup> échelon ;

Sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie :

9<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Ali ben Akka ben Hamou, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Ahmed ben Driss, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Bentaher Moktar ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Machfori Brahim ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Laasri Thami, sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. El Borr Mohamed, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Rhassani Abdallah, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon. (Arrêtés des 27, 29 décembre 1956, 3, 11, 12, 14 janvier, 5, 10, 19 et 20 février 1957.)

## Sont nommés :

Chef de centre de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Delaunay Léo, chef de centre de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Inspecteur, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Enard Michel, inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon ;

Maître ouvrier d'État, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Duboscq Pierre, ouvrier d'État de 4<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Ouvriers d'État de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon du 6 décembre 1956 : MM. Khabeboubi Moulay Ahmed et Moulay Larbi ben Yaya, sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon ;

Agents techniques de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 décembre 1956 : MM. Andréolitti Edmond, agent technique, 2<sup>e</sup> échelon ; Elkaim Isaac et Karema Ahmed, agents techniques, 1<sup>er</sup> échelon ;

Agents techniques stagiaires du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : MM. Alaoui Hassan, Demouche Yahia, Fabre Gilbert, France André, Hayani Jilali, Kalhoum Brahim, Lahlou Abdelaadim, Mimerane Raymond, Rekkab Abdelkadèr et Zakh Bat Mohamed, ouvriers temporaires ;

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie :

1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956, 3<sup>e</sup> échelon du 28 janvier 1955 et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Dahr Mohand, ouvrier journalier ;

1<sup>er</sup> échelon du 28 janvier 1955 : M. El Monabih Bouchafb, ouvrier journalier.

(Arrêtés des 9 mai, 12 juin, 27 octobre, 28 novembre, 20, 29 décembre 1956, 2, 25 janvier et 13 février 1957.)

## Sont promus :

Chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M. Santana Marcel, chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe ;

Sous-directeur régional, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Hebert Pierre, sous-directeur régional, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Inspecteurs principaux :**1<sup>er</sup> échelon :*

Du 26 mars 1957 : M. Dubois Armand ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Garcias Michel,  
inspecteurs principaux, 2<sup>e</sup> échelon ;2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Gomez Sauveur, inspecteur principal, 3<sup>e</sup> échelon ;*Inspecteurs-rédacteurs :*3<sup>e</sup> échelon du 26 novembre 1956 : M. Gardères Roger, inspecteur-rédacteur, 2<sup>e</sup> échelon ;*2<sup>e</sup> échelon :*Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Bataillard Marcel ;Du 16 février 1957 : M. de Alcalá Frédéric,  
inspecteurs-rédacteurs, 1<sup>er</sup> échelon ;*Inspecteurs instructeurs, 4<sup>e</sup> échelon :*Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Marigo Marcel ;Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Florès Georges,  
inspecteurs instructeurs, 3<sup>e</sup> échelon ;Surveillantes principales, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :  
M<sup>mes</sup> Lafon Jeanne et Clave Blanche, surveillantes, 4<sup>e</sup> échelon ;Surveillante, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Bertrand  
Louise, surveillante, 1<sup>er</sup> échelon ;*Secrétaires d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon :*

Du 6 avril 1957 : M. Dubos Henri ;

Du 26 avril 1957 : M. Garcia Robert ;

Du 19 mai 1957 : M<sup>lle</sup> Mallie Simone,  
secrétaires d'administration, 1<sup>er</sup> échelon ;Opérateur stagiaire du 31 décembre 1956 : M. Leroudier Henri,  
agent d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;Chaouch de 4<sup>e</sup> classe du 21 juin 1957 : M. Mohammed ben El  
Khalifi ben Lahcen, chaouch de 5<sup>e</sup> classe ;Chaouch de 5<sup>e</sup> classe du 26 mai 1957 : M. Bajrhat Abdeslem,  
chaouch de 6<sup>e</sup> classe.(Arrêtés des 15 janvier, 8, 19, 21 mars, 16 avril, 15 mai et 4 juin  
1957.)*Sont nommés :*Chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe du 26 mars 1957 : M. Contat Robert,  
chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe ;*Inspecteurs principaux :*1<sup>er</sup> échelon du 13 novembre 1956 : M. Montane Max, chef  
de section, 2<sup>e</sup> échelon ;3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Vittori Pierre, inspecteur-  
rédacteur hors classe ;*Chefs de section, 2<sup>e</sup> échelon :*Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Girard André, inspecteur-rédacteur hors  
classe ;Du 13 novembre 1956 : M. Labenne Raymond, inspecteur instruc-  
teur hors classe ;*Attachés d'administration centrale de 3<sup>e</sup> classe :*4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : MM. Caroff Paul, Dubos Henri et  
Garcia Robert, secrétaires d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : MM. Cabana Camille et Canals André,  
secrétaires d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M<sup>me</sup> Delphino Nicole, M<sup>lle</sup> Mallie  
Simone et M. Delphino Gilbert, secrétaires d'administration de  
2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;Surveillante des services de direction, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier  
1956 : M<sup>me</sup> Léger Hyacinthe, contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon ;Chef opérateur, 1<sup>er</sup> échelon du 10 septembre 1956 : M. Legname  
Jean, opérateur, 5<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 16, 18 mars, 18 avril, 15 et 17 mai 1957.)

*Sont reclassés :**Inspecteurs-rédacteurs, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 :*Avec ancienneté du 24 juin 1954, et promu inspecteur-rédacteur,  
3<sup>e</sup> échelon du 26 juin 1957 : M. Benoit Bernard ;

Avec ancienneté du 9 septembre 1954 : M. Balanant Louis ;

*Inspecteurs-rédacteurs :**1<sup>er</sup> échelon :*Du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Bataillard Marcel ;Du 1<sup>er</sup> juin 1955 et promu inspecteur-rédacteur, 2<sup>e</sup> échelon du  
1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1952 : M. de Alcalá  
Frédéric ;2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Rey Bernard.

(Arrêté du 4 juin 1957.)

*Sont promus :**Receveurs de 3<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 6 mars 1957 : M. Ohayoun Chaloum ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Boissin Germain ;Du 21 juillet 1957 : M. Valade François,  
receveurs de 3<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;Receveur de 5<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Tadili  
Sidi Mekki, receveur de 5<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;Receveur de 6<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 16 mai 1957 : M. Milaly  
Abbès, receveur de 6<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon ;*Chefs de section :*4<sup>e</sup> échelon du 16 mai 1957 : M. Unia Marius, chef de section,  
3<sup>e</sup> échelon ;3<sup>e</sup> échelon du 6 mars 1957 : M. Agrinier Joseph, chef de section,  
2<sup>e</sup> échelon ;*Inspecteurs hors classe :*Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Boulbès Jean ;

Du 6 mars 1957 : M. Michel Léo ;

Du 11 mai 1957 : M. Teboul Mardochée,  
inspecteurs, 4<sup>e</sup> échelon ;Inspecteur, 4<sup>e</sup> échelon du 26 mai 1957 : M. Lanes Pierre, inspec-  
teur, 3<sup>e</sup> échelon ;Inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Guigues Edmond,  
inspecteur, 1<sup>er</sup> échelon ;Inspecteur adjoint, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M. Bezert Jean-  
Noël, inspecteur adjoint, 3<sup>e</sup> échelon ;Surveillantes principales, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :  
M<sup>mes</sup> Cabiro Angèle et Degeorges Marie, surveillantes principales,  
2<sup>e</sup> échelon ;*Surveillantes, 2<sup>e</sup> échelon :*Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Teulier Clotilde ;Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M<sup>me</sup> Tesse Lucienne ;Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M<sup>me</sup> Damestoy Suzanne,  
surveillantes, 1<sup>er</sup> échelon ;*Contrôleurs, 7<sup>e</sup> échelon :*

Du 6 avril 1957 : M. Cazal Antoine ;

Du 6 mai 1957 : M. Allal ben Mohamed Nassiri ;

Du 26 juin 1957 : M<sup>lle</sup> Babi Marthe,  
contrôleurs, 6<sup>e</sup> échelon ;*Contrôleurs, 6<sup>e</sup> échelon :*Du 16 avril 1957 : M<sup>me</sup> Cathala Marie ;

Du 16 mai 1957 : M. Tadili Mohamed ;

Du 16 juillet 1957 : M<sup>me</sup> Lacroix Suzanne,  
contrôleurs, 5<sup>e</sup> échelon ;*Contrôleurs, 3<sup>e</sup> échelon :*

Du 26 avril 1957 : M. Lechevranton René ;

Du 11 juin 1957 : M. Kaouachi Mamoun Seghir,  
contrôleurs, 2<sup>e</sup> échelon ;

Contrôleur, 2<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1957 : M. Bensimon Josué, contrôleur, 1<sup>er</sup> échelon ;

Agent principal d'exploitation, 9<sup>e</sup> échelon du 21 juin 1957 : M. Tomasi François, agent principal, 8<sup>e</sup> échelon ;

Agents principaux d'exploitation :

8<sup>e</sup> échelon du 11 avril 1957 : M. Litou Robert, agent principal d'exploitation, 7<sup>e</sup> échelon ;

7<sup>e</sup> échelon :

Du 11 avril 1957 : M<sup>me</sup> Benichou Suzanne ;

Du 26 mai 1957 : M. Perez Simon, agents principaux d'exploitation, 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon :

Du 26 avril 1957 : M<sup>lle</sup> Larour Yvette et M. Palu Jean ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Cerisier Georges ;

Du 15 juillet 1957 : M<sup>me</sup> Benaroch Dolly, agents d'exploitation, 5<sup>e</sup> échelon ;

Agents d'exploitation :

5<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>lle</sup> Malaure Janine ;

Du 11 mai 1957 : M. Beauvoir Pierre ;

Du 16 mai 1957 : M<sup>lle</sup> Brouel-Nogue Joséphine ;

Du 26 mai 1957 : M<sup>me</sup> Durand Josiane ;

Du 21 juin 1957 : M<sup>me</sup> Bouel Rosine, agents d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 6 avril 1957 : M<sup>me</sup> Foata Pierrette ;

Du 16 avril 1957 : M<sup>lle</sup> Donsimoni Cécile et M<sup>me</sup> Rodriguez Christiane ;

Du 21 avril 1957 : M. Gherardi René ;

Du 26 avril 1957 : M<sup>me</sup> Perot Marcelle ;

Du 6 juin 1957 : M. Astier Pierre ;

Du 26 juin 1957 : M. Séréro Emile ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M<sup>me</sup> Meurgues Colomba et M. Raffali Marie, agents d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Thillier Michel (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> mars 1956) ;

Du 6 avril 1957 : M<sup>me</sup> Lataste Bernadette ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M<sup>lle</sup> Alcocel Danielle et M. Mouline Abdellatif ;

Du 21 mai 1957 : M<sup>me</sup> Secci Raymonde ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M<sup>lle</sup> Boudana Violette ;

Du 6 juin 1957 : M<sup>me</sup> Maria Elyvre ;

Du 16 juin 1957 : M<sup>lle</sup> Charpiot Renée ;

Du 26 juin 1957 : M<sup>me</sup> Salle Yvette ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M<sup>me</sup> Leroy Suzanne, agents d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>mes</sup> Betry Denise, Brodhage Andrée, Ibanez Joséphine, Jodar Marie, Lhermann Marie-Thérèse, Luccioni Odette et Quaglia Lucienne ;

Du 6 avril 1957 : M. Guen Tahar ;

Du 11 mai 1957 : M<sup>lle</sup> Brousson Monique ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M<sup>me</sup> Fusy Paquerette ;

Du 26 juin 1957 : M<sup>me</sup> Auffrais Odette, agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

Receveurs-distributeurs :

8<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Haouzia Brahim, receveur-distributeur, 7<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M. M'Birko M'Hamed ;

Du 6 juin 1957 : M. Attobi Abdennebi, receveurs-distributeurs, 4<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 5, 8, 15, 19, 20, 21, 22, 23 mars, 2 avril, 17, 29 mai, 1<sup>er</sup> et 4 juin 1957.)

Sont nommés :

Receveurs de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : MM. Deborde Augustin et Dufour Alcide, receveurs de 3<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Receveur de 3<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 26 décembre 1956 : M. Croute Jean, receveur de 4<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

Receveur de 5<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Chialvo René, receveur de 6<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

Receveur de 6<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Carillo Henri, receveur-distributeur, 10<sup>e</sup> échelon ;

Surveillantes :

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Larédo Messaouda, contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon ;

1<sup>er</sup> échelon du 16 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Brenichot Marcelle, contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon ;

Agents d'exploitation stagiaires :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Elmaleh Elie ;

Du 3 janvier 1957 : MM. Boufarès Mohamed, Chreky Nessim et M<sup>lle</sup> Illouz Odette, agents d'exploitation préstagiaires, et M. El Alaoui Mostafa, facteur, 4<sup>e</sup> échelon ;

Agents d'exploitation préstagiaires du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Khaneboubi Mohamed et Khizzioua Abdeslam, commis intérimaires ;

Receveur-distributeur, 6<sup>e</sup> échelon du 10 septembre 1956 : M. Maria Isidore, facteur-chef, 5<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 30 janvier, 20, 22 février, 2, 16, 18, 19 mars et 15 mai 1957.)

Sont titularisés et reclassés :

Contrôleurs, 1<sup>er</sup> échelon :

Du 16 février 1956 : M<sup>me</sup> Chazal Marcienne et promue au 2<sup>e</sup> échelon du 16 février 1957 ;

Du 21 août 1956 : M. Nephtali Emile, contrôleurs stagiaires ;

Agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon :

Du 26 décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Ranc Claude ;

Du 26 février 1957 : M<sup>lle</sup> Gomez Jacqueline ;

Du 16 mars 1957 : M<sup>lle</sup> Cortès Marie ; M<sup>mes</sup> Pichon Renée, Rivière Suzanne ; MM. Boubekèr ben Dmi ben Mohamed, Seddik ben Ahmed Zellou et Senhadji Abdelkader ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M<sup>mes</sup> Samblard Rolande, Manesse Laurence, Martinez Mercédès ; MM. Roy Paul, Bouabid Abdelmajid et Leguen Jacques ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Querub Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Elmaleh Elie ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M<sup>mes</sup> Frot Simone, Quenette Jeanine et Sialelli Joséphine,

agents d'exploitation stagiaires.

(Arrêtés des 8, 19, 20 mars, 2, 6, 27 avril, 3, 6, 17, 21 mai, 13, 14 et 19 juin 1957.)

Sont reclassées :

Surveillantes, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1948 : M<sup>mes</sup> Lafon Jeanne et Clave Blanche. (Arrêtés des 16 et 17 mai 1957.)

Sont réintégrés :

Du 26 février 1957 : M. Attal René, agent d'exploitation stagiaire ;

Du 23 mars 1957 : M. Chaîne Guy, contrôleur stagiaire ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>me</sup> Jausaud Marie-Claire, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 10 avril 1957 : M. Lucchesi Laurent, agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 15 avril 1957 : M. Thillier Michel, agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 27 juin 1957 : M. Lepée Jean-Paul, agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 29 juin 1957 : M. Mulero Michel, agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 20, 21 mars, 19, 24 avril, 13, 26 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1957.)

Est rétrogradé dans un emploi de *facteur*, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Mezouari Omar ben Mohamed, receveur-distributeur, 4<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 16 avril 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones :

Du 15 février 1957 : M<sup>me</sup> Rasclé Jacqueline ;

Du 6 avril 1957 : M. Moulet Claude,

agents d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon, dont les démissions sont acceptées.

(Arrêtés des 27 février et 16 avril 1957.)

Est rayée des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones du 8 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Ayrault Danièle, agent d'exploitation stagiaire. (Arrêté du 17 décembre 1956.)

Est licencié du 3 décembre 1956 : M. Aboura Noury, agent d'exploitation stagiaire. (Arrêté du 9 mai 1957.)

Sont rayés des cadres de l'administration des postes, des télégraphes et des téléphones et mis à la disposition du Gouvernement français :

Du 21 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Martinez Sabatine, agent d'exploitation stagiaire ;

Du 11 mars 1957 : M. Ohayoun Chaloum, receveur de 3<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 15 mars 1957 : M<sup>me</sup> Roques Lucile, agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 mars 1957 : M<sup>me</sup> Barrault Denise, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 21 mars 1957 : M<sup>me</sup> Fratini Anny, agent d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 27 mars 1957 : M<sup>me</sup> Thoreau Josiane, agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 6 avril 1957 : M<sup>me</sup> Gentillet Michelle, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 avril 1957 : M<sup>lle</sup> Henrot Lucette, surveillante, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M<sup>mes</sup> Serrière-Renoux Claire, surveillante, 4<sup>e</sup> échelon, Jambet Bernadette et Ruiz Marie-Thérèse, agents d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 11 mai 1957 : M<sup>me</sup> Frain Mireille, agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon, et M. Brachet Maurice, dessinateur, 9<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 mai 1957 : M<sup>me</sup> Noë Raymonde, agent d'exploitation, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 25 mai 1957 : M<sup>me</sup> Haziza Raymonde, agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Goutherot Henri, inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon ; M<sup>mes</sup> Perrier Alice, surveillante, 3<sup>e</sup> échelon, Tesse Lucienne, surveillante, 2<sup>e</sup> échelon, Girard Eliane, agent d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon, et M. Cousin Michel, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 11 juin 1957 : M<sup>me</sup> Roux Marie, contrôleur, 7<sup>e</sup> échelon ;

Du 11 juillet 1957 : M<sup>me</sup> Lopez Arlette, agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Ferrand Marin, inspecteur hors classe ; M<sup>mes</sup> Brodhage Andrée et Daviot Lucienne, agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 11 octobre 1957 : M<sup>me</sup> Fourty Ginette.

(Arrêtés des 25, 30 mars, 15, 23 avril et 7 mai 1957.)

Sont reclassés :

*Chef de secteur*, 6<sup>e</sup> échelon du 26 février 1953, avec ancienneté du 24 février 1951, puis *chef de secteur*, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 février 1953, puis *chef de district*, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1953, avec ancienneté du 20 juillet 1957, et *chef de district*, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 juillet 1955 : M. Léger André ;

*Chef de district*, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1953 et promu *chef de district de classe exceptionnelle* de la même date : M. Bergé Léon, contrôleur du service des lignes, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 6 décembre 1955 et 6 février 1956.)

Sont promus :

*Facteurs* :

7<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1957 : M. Ahmed ben Fatah, facteur, 6<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Zadaki Allal ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Lhoussine Lhoussine, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Rekkas Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Driss ben Larbi ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Ouchanem Mohamed, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 27 avril et 4 juin 1957.)

Sont nommés :

*Facteurs stagiaires* :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : MM. Bouita Bouselham, facteur intérimaire occasionnel, Hamamouch Hassan, facteur temporaire, et Patricia Claude, commis intérimaire ;

Du 26 décembre 1956 : MM. Ben Ibghi Yacoub, El Omari el Kébir et Haddaoui Mohamed, facteurs intérimaires ;

*Manutentionnaires stagiaires* du 26 décembre 1956 : MM. El Hayboubi Ali et Znati Thami, manutentionnaires intérimaires ;

*Facteur*, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Marrakchi Mohamed, O.M.O.E.

(arrêtés des 3 novembre, 17, 19 décembre 1956, 18 février, 2 avril, 20 et 29 mai 1957) ;

*Manutentionnaires stagiaires* :

6<sup>e</sup> échelon :

Du 6 avril 1957 : M. Namad Benafssa ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Ali ben El Houssine,

facteurs, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 6 avril 1957 : M. Nedjar Gaston, facteur, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 26 avril 1957 : MM. Bouita Salem, Iben Amar Abdeslem et Segain Armand ;

Du 6 juin 1957 : M. Houari M'Hamed ;

Du 21 juin 1957 : M. Regragui Mohamed ;

Du 21 juillet 1957 : M. Mohamed ben Larbi Ghazi, facteurs, 3<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Jirari Abdelhafid ;

Du 16 juin 1957 : M. Aguzoul Mohamed, facteurs, 1<sup>er</sup> échelon ;

**Manutentionnaires :****4<sup>e</sup> échelon :**

Du 6 juillet 1957 : M. Nadifi M'Hamed ben Ali ;

Du 26 juillet 1957 : M. Baqqari Mohamed, manutentionnaires, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 21 avril 1957 : M. Knafo Mardoché, manutentionnaire, 2<sup>e</sup> échelon ;

**Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie :****9<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Mkoun Abdesselem ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Ben Aïssa ben Mohamed ben Kacem, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

**8<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Kaddour ben Abdelkadèr ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Ziani Sellam ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Bedoui Kassem, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

Sont titularisés et reclassés :

**Facteurs, 1<sup>er</sup> échelon :**

Du 26 mars 1957 : M. Courtot Raymond ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 : MM. Abdallah ben El Maati, Ali ben El Mati, Benabdellah Abdellatif, Benazra David, Dubuche Raoul, Filali Mohamed, Krombi Abdelkadèr, Jirari Mustapha, Rolland Maxime, Saïd ben Larbi et Salhi Abdelkadèr ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 : MM. Piéri Simon et Richaud Marius, facteurs stagiaires ;

Manutentionnaire, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M. Ahmed ben Brahim, manutentionnaire stagiaire.

(Arrêtés des 30 avril, 10, 20, 21 mai, 6 et 26 juin 1957.)

Est révoqué sans suppression des droits à pension, du 26 février 1957 : M. Molina Albert, manutentionnaire, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 26 février 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones et mis à la disposition du Gouvernement français :

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Torrecillas Antoine, facteur, 6<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : MM. Araque François, Fernandez Manuel et Hernandez Louis, facteurs, 7<sup>e</sup> échelon ; Dahan Samuel et Faverdin Emile, facteurs, 6<sup>e</sup> échelon ; Carreno Raoul, Brodhage Roger, Isacco Fernand, Nedjar Gaston, Perez Sylvain et Saez Pierre, facteurs, 5<sup>e</sup> échelon ; Lachkar Paul, Pineda François, Susini Jean et Félix Pierre, facteurs, 4<sup>e</sup> échelon ; Albano Daniel et Cano Félix, facteurs, 3<sup>e</sup> échelon ; Dufosse Pierre et Thiebaut Paul, manutentionnaires, 6<sup>e</sup> échelon ; Gauby Georges, manutentionnaire, 5<sup>e</sup> échelon ; Ducos Maurice et Gulli René, manutentionnaires, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 17, 23 avril et 7 mai 1957.)

Sont promus :

Inspecteur, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Lestage Albert, inspecteur, 3<sup>e</sup> échelon ;

**Agents d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>me</sup> Villarino Raymonde ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Zoujaji Ali,

agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

Secrétaire des émissions arabes, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Alomami M'Hamed, secrétaire, 4<sup>e</sup> échelon ;

Agent administratif, 1<sup>er</sup> échelon du 6 décembre 1956 : M. Gharbi Mohamed, agent administratif, 2<sup>e</sup> échelon ;

Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon du 6 janvier 1957 : M. Notari Arnal, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 6 février, 8, 15, 21 mars et 27 mai 1957.)

Est nommé *secrétaire adjoint stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Harici Omar, commis de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 25 mars 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones et remis à la disposition du Gouvernement français :

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M. Lecompte Yves, inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Goure François, ingénieur en chef, 4<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 25 avril et 7 mai 1957.)

Sont titularisés et reclassés :

**Ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie :**

5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Robles Joseph ;

6<sup>e</sup> échelon du 6 mai 1955 : M. Peube Jean-Marie, ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie stagiaires ;

Agent des installations, 1<sup>er</sup> échelon du 29 octobre 1956 : M. Maman Haïm, agent des installations stagiaire ;

Agent technique conducteur, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Ryser Yvon, agent technique conducteur stagiaire ;

**Agents techniques, 1<sup>er</sup> échelon :**

Du 19 septembre 1956 : MM. Calatayud Marcel, Fenollard Henri, Gérard Raymond et Geigle Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : MM. Beringuer Pierre, Soler Antoine, Tulle Henri, Cavalieri Thomas, Hérédia Miguel, Lopez Henri, Lopez René, Migliaccio Michel et Gonzales Jean,

agents techniques stagiaires.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup>, 6 octobre, 14 novembre, 22, 27, 29 décembre 1956, 3, 10, 11 et 25 janvier 1957.)

Sont reclassés :

Chef de secteur, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 septembre 1954, puis chef de secteur, 7<sup>e</sup> échelon du 26 septembre 1956, et chef de district, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 20 février 1956 : M. Panebœuf Louis ;

Agent technique, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 6 juin 1950, conducteur de chantier, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953 et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Bernardini Christophe.

(Arrêtés des 22 décembre 1956 et 28 janvier 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones :

Du 12 novembre 1956 : M. Forges Jean, agent des installations, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Malka Jacob, contrôleur des travaux de mécanique stagiaire,

dont la démission est acceptée.

Sont rayés des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones et remis à la disposition du Gouvernement français :

Du 26 novembre 1956 : M. Moncel Lucien, ouvrier d'État, 6<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 :

MM. Engster Jean, chef de secteur, 3<sup>e</sup> échelon ;

Perrin Yves, agent des installations, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 15 décembre 1956 :

MM. Grao Camille, agent technique, 7<sup>e</sup> échelon ;

Forlot François, agent technique, 6<sup>e</sup> échelon ;

Clergeau Clément, agent technique, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 décembre 1956 :

MM. Guastavi Ange, agent technique, 6<sup>e</sup> échelon ;

Pons Lucien, agent technique de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 22, 27, 29 novembre, 17, 22 décembre 1956, 2 et 16 janvier 1957.)

## Sont promus :

*Agents de surveillance :*

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Portillo Joseph, agent de surveillance, 3<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Sibony David, agent de surveillance, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Facteurs-chefs :*

5<sup>e</sup> échelon du 21 décembre 1956 : M. Rios Jean, facteur-chef, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Lucchini Pierre, facteur-chef, 3<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Encaoua Prosper, facteur-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Facteurs :*7<sup>e</sup> échelon :

Du 26 octobre 1953 : M. Depatureaux André ;

Du 6 octobre 1956 : M. Filippi Jean ;

Du 11 décembre 1956 : M. Seldran Joachim ;

Du 21 décembre 1956 : M. Achari Berrada ;

Du 6 janvier 1957 : M. Bouazza Ahmed, facteurs, 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon :

Du 26 mars 1956 : M. Makdad Mohamed ;

Du 30 septembre 1956 : M. Es Saadi Lahcèn ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Azoulay Joseph ;

Du 11 octobre 1956 : M. Barouti Mohamed ;

Du 26 novembre 1956 : MM. Khodji Assou et Sadaoui Salah ;

Du 6 décembre 1956 : M. Boulboul Hadi ;

Du 16 décembre 1956 : M. Faverdin Émile ;

Du 21 décembre 1956 : M. Botello Fernand ;

Du 26 décembre 1956 : M. Abi Dahou Hamida ;

Du 6 janvier 1957 : MM. Bachir Boualemould Mohamed, Kerroum Mohamed et El Ghidi Abderrahmane ;

Du 21 janvier 1957 : MM. Hayon Isaac et Saporta Ruben ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Houcine ben Driss ;

Du 11 février 1957 : M. Mechety Rafa ;

Du 21 février 1957 : M. Benkassem Larbi ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Sadqui Mohamed, facteurs, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon :

Du 21 août 1956 : M. Perez Sylvain ;

Du 6 novembre 1956 : M. Alezeraa Isaac ;

Du 11 novembre 1956 : M. Bekka Mohamed ;

Du 21 novembre 1956 : M. Torgeman Albert ;

Du 26 novembre 1956 : M. Schiano Lucien ;

Du 6 décembre 1956 : M. Lascar Gabriel ;

Du 26 décembre 1956 : MM. Bendani Mohamed et Fasla Mostapha ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Rachdi Lahcèn ;

Du 11 janvier 1957 : M. Ahmed ben Saïd ;

Du 16 février 1957 : M. Lougassy Salomon ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Bennani Mohamed ;

Du 21 mars 1957 : M. Akkar Mohamed, facteurs, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 26 août 1956 : M. Ben Moussa M'Hamed ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Essany el Bachir ;

Du 11 octobre 1956 : M. Michel Horace ;

Du 16 octobre 1956 : M. Lévy Moïse ;

Du 26 octobre 1956 : M. Nejjar Abbès ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Mjahed Abdallah ;

Du 16 novembre 1956 : M. El Ghazi Mohamed ;

Du 6 décembre 1956 : M. Susini Jean ;

Du 11 décembre 1956 : M. Ghazal Mohamed ;

Du 16 décembre 1956 : MM. Lemrhari Mchich et Nadi Ahmed ;

Du 21 décembre 1956 : M. Ben Hamou Jacob ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : MM. Bouziane Mellal, El Kasri Mohamed, Safsafi Mohamed et Tammame Abbès ;

Du 6 janvier 1957 : M. Boughalem Tahar ;

Du 16 janvier 1957 : M. Medjamed Lakhdar ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Tordjman Albert ;

Du 6 mars 1957 : M. Omar ben Abdeslem Lamrani, facteurs, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 16 juillet 1956 : M. Bendaho Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Fissel Laraki Mohamed ;

Du 11 octobre 1956 : MM. Lévy Henri et Lamnouar Mohamed ;

Du 16 octobre 1956 : MM. Ouzzine Mustapha, Saubry Omar, Lagziri Bouchaïb et Rokhsi Mohamed ;

Du 21 octobre 1956 : M. El Haddi Benaïssa ;

Du 6 novembre 1956 : MM. Filali Mustapha, Jamal Mohamed, Galvan Julien et Lakkari Mohamed ;

Du 16 novembre 1956 : M. Echarfaoui el Hossaine ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Aomari Hamou ;

Du 6 janvier 1957 : M. Abdeslam Hadj Kaddour ;

Du 11 janvier 1957 : M. Zaïr Miloud, facteurs, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 6 octobre 1956 : MM. Nour-el-Lil Mohamed et Mhammed ben Abdelkadèr ;

Du 16 octobre 1956 : M. Bouazza ben Mohamed ;

Du 21 octobre 1956 : M. Boureya Mustapha ;

Du 26 octobre 1956 : M. Abergel Nissim ;

Du 6 novembre 1956 : M. Jdiri Idrissi Mohamed ;

Du 16 novembre 1956 : M. Lahrach Abderrahmane ;

Du 21 novembre 1956 : M. Hadi Benaïssa ;

Du 26 novembre 1956 : M. Hamzaoui Mohamed ;

Du 6 décembre 1956 : M. Benchimol Salomon ;

Du 11 décembre 1956 : MM. Aherfi Moïse et Cherkaoui Ahmed ;

Du 21 décembre 1956 : MM. Kansab Djillali et Obadia Léon ;

Du 11 janvier 1957 : M. Adlouni Abdellah ;

Du 11 février 1957 : M. Bouyacoub Mohamed ;

Du 16 février 1957 : M. Elamrani Ahmed ben Abdallah ;

Du 21 février 1957 : M. Benani Traïbi, facteurs, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Manutentionnaires :*

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Casanova François, manutentionnaire, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon :

Du 16 mai 1956 : M. Reguieg Embarek ;

Du 26 septembre 1956 : M. Layadi Larbi ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Kadiri Mohamed ;

Du 16 février 1957 : M. Benlemheni Fadoul, manutentionnaires, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Cohen David, manutentionnaire, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie :*

9<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Hajji Hocine, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Abdouni Ali, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Ydir Abdelmalek, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie :*

9<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Mahjoub ben Driss ben Moktar, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

8<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Hamida ben Bougrini, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Mohamed ben Bouna, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Chemaïma el Mati, sous-agent public, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Zerhouni Bou Dali, sous-agent public, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 21 août, 27, 29, 31 octobre, 7, 9, 24 novembre, 12, 13, 14, 17 décembre 1956, 12, 15, 25, 26, 28 et 29 janvier 1957.)

*Sont nommés :**Facteurs stagiaires, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : MM. Boufti Driss, distributeur rural ; Benharat Abdelkadèr, facteur intérimaire ; Al ben Mohamed ben Ali, Khat-tabi Ali, Touboul Salomon, Sakout Mohammed, Sanchez Manuel, Semmar Benaïssa, Yazir Brahim, facteurs temporaires ; Amvoir Mouloud et Khayi Abdallah ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : MM. Moktari Mohamed et Abdelkadèr ben El Maaroufi ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : MM. Abbou Mohamed, Azzam Mohamed, Benlarabi Mohamed, Bennani Mohamed, Brahim Hadj Ghazouani, Danguir Mohamed, El Mahdi ben Abdallah, Loulidi Mohamed, Mohamed ben Benachir, Mohamed ben Salah, Ouziki Ahmed, Pieri Simon, Richaud Georges, Tala Mohamed, Zeroud Mohamed, Zhar Mohamed, Zouhair Mohamed, facteurs intérimaires ; Abderrahman ben Lahoussine, Aliani Ali, Benchimol Messod, Benhaïm Maïr, Benchaya Larbi, Boualga Okacha, Djaïdjaï Abdelkadèr, Drissi Soujeh ben Mohamed, El Haqouni Lahcèn, Elkaïm Albert, El Moueffak Ahmed, Es-Shaï Mohammed, Lemrabi Ali, M'Hamed Bel Khamali, Zenagui el Morsh, facteurs temporaires ; Ben Ohoud Abdelkadèr et Mohamed ben Lekbir, commis intérimaires ;

*Manutentionnaires stagiaires, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Nejd Mohamed, facteur intérimaire ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Boulila Mohamed, facteur stagiaire ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie :*

1<sup>er</sup> échelon du 28 janvier 1955 et promu au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Brahimi Mohamed ;

5<sup>e</sup> échelon du 28 janvier 1955 : M. Es-Sodor, distributeurs ruraux.

(Arrêtés des 16 février, 17 mai, 21, 22, 27 juin, 4, 11 juillet, 16 août, 5, 10, 12, 13, 15, 17, 18, 19 et 28 décembre 1956.)

*Sont titularisés et reclassés :*

*Facteurs, 1<sup>er</sup> échelon* du 26 décembre 1956 : MM. Abdenbi ben Lhoucine, Ayad Bacha, Baharouche Lhou, Bouita Ahmed, Boumansour el Arbi et Habibi Ahmed, facteurs stagiaires ;

*Manutentionnaires, 1<sup>er</sup> échelon* : MM. Barbouchi Mohamed, Benharrats Hadj Mohamed, Boulila Mohamed et Salah Eddine Abderazak, manutentionnaires stagiaires ;

*Facteur, 3<sup>e</sup> échelon* du 26 décembre 1956 : M. Garcia André, facteur stagiaire.

(Arrêtés des 27, 28, 29 décembre 1956 et 8 février 1957.)

*Sont titularisés :**Facteurs, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 23 mai 1956 : M. Aharchaou Mostapha ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Zerki Bouchta ;

Du 26 décembre 1956 : MM. Aallalou Mohamed, Abdallah ben Bouiema, Ahmed ben Mohamed Haddaoui, Azoulav Elie, Azoui Mohamed, Azzaoui Abderrahmane, Ben Yelles Abdelhalim, Boyer Albert, Chouari Driss, Dahan Abraham, Daoudi Abbès, Essaadi Mohamed, Harchaoui Ahmed, Kaouachi Mohammed, Kredda Larbi, Lahrach

Abdelkadèr, Lambert Jean-Jacques, Medjebeur Hadj Ahmed, Mohamed ben Seddik Doukkali, Mohammed ben Moulay Ali, Mostefa Kara Sid Ahmed, Punter Roger, Pretty Lucien, Rodriguez Manuel, Salama Elias, Saïd ou Lahcèn, Sidki Lachheb ben Mohamed, Stambouly Ali et Zaf Mohamed, facteurs stagiaires ;

Du 4 janvier 1957 : M. Remaoun Sidi Mohammed, facteur stagiaire ;

*Manutentionnaires, 1<sup>er</sup> échelon* du 26 décembre 1956 : MM. Benabdenbi Mohammed, Hanine Brahim, Mohamed ben Hadj Driss Chougrani, Nagui Mohamed, Moukrin Mostapha, Tarhami Mohamed, manutentionnaires stagiaires, et Zerouali Abdelkadèr, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie.

(Arrêtés des 31 octobre, 12, 14, 15, 17, 27, 29 décembre 1956.)

*Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :*

*Agent de surveillance, 2<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1950, puis *1<sup>er</sup> échelon* du 21 juillet 1952 et *5<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 21 octobre 1951 : M. Detrez Charles ;

*Facteurs :*

*4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 22 septembre 1949, et *5<sup>e</sup> échelon* du 26 décembre 1952 : M. Makdad Mohamed ;

*5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1953 : M. Casanova François ;

*Sont reclassés :*

*Facteurs, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Aomar ben Farès, manutentionnaire, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Manutentionnaire, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1956, promu au *6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Bennaceur Benyounés ould Mohamed.

(Arrêtés des 20 juillet, 20 octobre, 9, 21 novembre, 14 et 26 décembre 1956.)

*Sont réintégrés :*

Du 4 mars 1956 : M. Laala Faradji, facteur stagiaire ;

Du 17 mai 1956 : M. El Hajji Larbi, facteur, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. El Hajji Larbi, receveur-distributeur, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 7 mars 1956 : M. Berbich Mohammed, manutentionnaire, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 28 mars 1956 : M. Ben Messaoud Mustapha, manutentionnaire, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 4 mai, 30 juin, 15, 23 novembre et 14 décembre 1956.)

*Sont démissionnaires :*

Du 18 décembre 1956 : M. Hamidou Mohamed, facteur, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Thiébé Robert, facteur, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 11 mars 1957 : M. Filippi Jean, facteur, 7<sup>e</sup> échelon ;

Du 11 avril 1957 :

MM. Bouge Gaston, facteur, 6<sup>e</sup> échelon ;

Casalta Jean, facteur, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 31 décembre 1956 : M. El Haïssouf Lahsèn :

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 :

MM. Dupré André et Dommesques Roland, facteurs, 6<sup>e</sup> échelon ;

Dupiellet Maxime, manutentionnaire, 7<sup>e</sup> échelon ;

Ortola Lucien, facteur, 7<sup>e</sup> échelon ;

Pons Paul et Torgemann René, facteurs, 5<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 22, 26 octobre et 27 décembre 1956.)

*Sont promus :*

*Inspecteur adjoint, 2<sup>e</sup> échelon* du 22 août 1956 : M. Marti Georges, inspecteur adjoint, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Chef de centre de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Génissieu Maurice, chef du centre de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 11 janvier 1957.)

Est titularisé et reclassé *ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956, puis reclassé *ouvrier d'Etat, 6<sup>e</sup> échelon* du 6 mai 1955 : M. Moncel Lucien, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, stagiaire. (Arrêtés du 15 novembre 1956.)

Sont rayés des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones et remis à la disposition du Gouvernement français :

Du 28 novembre 1956 : M. Jouanchicot Jean-Marie, contrôleur des installations électromécaniques, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 11 mars 1957 : M. Bussinger Pierre, agent technique, 6<sup>e</sup> échelon ;

Du 11 mai 1957 :

MM. Geoffroy Maurice, inspecteur adjoint, 4<sup>e</sup> échelon ;

Beyrie Bertrand, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Carmona Claude, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie ;

Du 11 juin 1957 : M<sup>me</sup> Berthelot Anne, agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 17 décembre 1956, 5 et 17 avril 1957.)

\* \* \*

#### TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Est promu *chef de service du Trésor délégué de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Médioni Léon, sous-chef de service de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 19 août 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres de la trésorerie générale du Maroc :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

MM. Tuduri Marcel, chef de service de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;  
Crispel Jean, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1957 :

MM. Desmares Robert, chef de service de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;  
Lafont Maurice, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon ;

Laparre François, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

Philip Serge, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1957 : M. Clerc Pierre, agent principal de recouvrement, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1958 : M. Deblock Pierre, chef de service de classe exceptionnelle.

(Arrêtés du 26 juillet 1957.)

#### Admission à la retraite.

Est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Ayoun Ahmed, chaouch de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 29 juillet 1957.)

Est admis à faire valoir ses droits au bénéfice des allocations spéciales et rayé des cadres du sous-secrétariat d'Etat au commerce

et à l'industrie du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M. Fouahya Hajjoub, chef chaouch de 2<sup>e</sup> classe. Arrêté du 22 juin 1957 rapportant l'arrêté du 14 mars 1957.)

Est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de la justice du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Deltéil Joseph, commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans. Arrêté du 28 juin 1957.)

Est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de l'administration chérifienne, M. Renou Alexandre, chef de district principal des eaux et forêts de classe exceptionnelle. (Arrêté du 24 avril 1957.)

Est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Derradji ben Ahmed, chef chaouch de 1<sup>re</sup> classe au secrétariat général du Gouvernement. (Arrêté du 18 avril 1957.)

Est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'éducation nationale (division de la jeunesse et des sports) du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Mohamed el Hattab, mouderrès de 1<sup>re</sup> classe. Arrêté du 26 septembre 1956.)

Est admis, au titre la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Bouih ben Hamadi, chef chaouch de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 27 juin 1957.)

Est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Tahar ben Abbas ben El Houssine, chaouch de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 25 juin 1957.)

Est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M. Bouaziz Belaïd, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 3 juillet 1957.)

Est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M. Slassi Abdelkadèr, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 18 juillet 1957.)

Est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Lemnaïouri Hadj Mohamed, chaouch de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 12 juillet 1957.)

Est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M. Eliassou Mohamed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 12 juillet 1957.)

Est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> septembre 1957 : M. Mohamed ben Ali el Fillali, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 18 juillet 1957.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

M<sup>me</sup> Jager Géromine, répétitrice surveillante de 1<sup>re</sup> classe (cadre unique, 1<sup>er</sup> ordre) ;

M. Mohamed ben Ahmed Aït ou Berka, agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon.

(Arrêté du 29 septembre 1956.)

#### Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par décret du 1<sup>er</sup> moharrem 1377 (29 juillet 1957) est concédée et inscrite au grand livre des rentes viagères chérifiennes la rente de réversion énoncée au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOM	ADMINISTRATION grade, classe et indice	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	MONTANT annuel	EFFET
M <sup>me</sup> veuve Ducasse, née Mesnard Marie-Louise.	Le mari, ex-agent auxiliaire de 5 <sup>e</sup> classe, 6 <sup>e</sup> catégorie (travaux publics) (indice brut 247).	90254	Néant.	58/50 %	125.280	1 <sup>er</sup> -12-1956.

### Résultats de concours et d'examens.

*Concours du 30 juillet 1957  
pour le grade d'adjoint du cadastre « section terrain »  
(service topographique).*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. El Fathi el Alaoui M'Bark, Eddiouri Mohamed, Khadir Hattab, Nasr Abdellatif, Taou-lallou Mohamed, Lévy Judah, Khalid Mohamed, Es-Seddiqi Tayeb et Banit Bouchta.

*Résultats du concours du 20 août 1957  
pour le grade d'adjoint du cadastre stagiaire « section bureau »  
(service topographique).*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Cghen Raphaël et Bouhetal Abdelhafid ; M<sup>lle</sup> Cohen Estreilla ; MM. Banit Bouchta, Ben Kirane Abdelkrim et Borraï Abdellatif.

*Examen professionnel des stagiaires des perceptions  
des 2 et 3 août 1957.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Burési Baptiste et Caylus André.

*Examen de fin de stage des interprètes stagiaires  
du ministère de l'intérieur des 22, 23 et 25 juillet 1957.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Jaïdi M'Hammed, Alem Ahmed, Belgarni el Khir et Zemmouri Mohammed.

*Sélection sur titres pour l'admission à l'emploi de contrôleur des  
I.E.M. du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones  
(commission du 27 février 1957).*

Candidats retenus : MM. Malka Jacob et Pinto Messod.

*Concours du 5 mai 1957  
pour le recrutement d'agent d'exploitation  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

Candidats masculins admis (ordre de mérite) : MM. Kassou Ahmed ben Amar, Abdelkadèr ben Houmad, Moutahir Moulay el Hassane, Harit Omar el Arbi, Ahmed ben Mohamed Famouni, Marciano Simon, Mohamed Omari, Bekkaoui Abderrazak, Moha Aït Hsiko ou Lhoussaïne, El Mnabhi Azzouz Allal, El Bachir Abdellah, Benabdillah Ahmed, Ben Messaoud Abdelkadèr, Ben Moussa Abdelouarèt, Atmane Mohamed, Ben Kirane Mohamed, Houmad Tareik, Devico Simon, El Biad Omar, Ouassini ben Miloud ben Abdallah, Regragui Sidi Mohamed, Boukili Mohamed, Hezi Hsaïn ou Moha, Marciano Elie, Zari Tahar ben Ali, Berrietti Abderrahmane, Aarab ben Mohamed ben Abbadi, Farès Larbi, Ben Haddou Mohamed ben Hamad, Habib Allah Ali, Bahadi Habib el Bouhamdi, Taji M'Hammed ben Amar, Lmati Ahmed, Azogui Joseph, El Mokri Hassan, Yazidi Ahmed ben Abdelkadèr, Bouyoussef Mohamed ben Mamoun, Benomar Driss, Bensaïd Abdelaziz ben Mohamed, Lahjomri Tahar Mohamed, Rahal Lahoucine ben Miloudi, Oukbab Mimoun ben Yaouf, Rida Mohamed Rahal, Bouayad Driss Mohamed, Tamsot Isaac, Hamadi Abdelkadèr ben Messat, Jballi Mohamed, Azeddine Mohamed, Dahan Salomon, Azoulay Amrane, Hatchwell Mardoché, Driss Ahmed el Caïd et Omar Mohamed.

Candidats féminins admis (ordre de mérite) : M<sup>mes</sup> Bitton Madeleine, Bensoussan Fiby, Tolédano Annie, Bensimon Esther, El Baz Mercédès, Ohayon Suzanne, Bensimon Simone, Mellul Véra-Esther, Cohen Alégría, Maimran Rachel, Kessous Lucienne, Regragui Hafida, Sebag Messody, Oiknine Esther, Attar Simy et El Fersy Aïda.

*Concours du 12 mai 1957  
pour le recrutement de facteurs ou manutentionnaires  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Aziz Omar ben Abderrahmane, Ismaïli Mohamed, Azzouz M'Hamed, El Hachmi ben El Maati, Benkhaled Mokhtar, Sabry Mohamed ben Salah, Sibaeuëh Abdelmjid, Chetrit Aaron, Najib Brahim ben Aomar, Moujane Ali ou Hammou, Bounhar Ahmed, Chahid Abdelmalek, Smouny Abdellatif, Benkirane Abdelhak, Fayssal M'Hammed, Khadri Abderrahmane, Asermoh Ali, Loukili Abdallah, Merezak Ahmed, Khallah Mustapha, Mounji Abdellah, Bounit Lahsèn, Benkirane Mohamed, Kabbadj Ahmed, Bouchouari Mohamed, El Mimouni el Mostafa, Abdelkadèr M'Hamed ben Khéribech, Chamakh Mohamed, Haddou Mohamed, Bekkali Abdeslam, El Moueddèn Abdelkadèr, Znaïdi Mohammed, Cohen Elie, Bahloul Driss Fquir, Jaïdi Slimane, Bouamar Abdelaziz, Marciano Jacob, Hantout Ahmed, Khamloussy Mustapha, Azoulay Elie, Yahiaoui Abdellatif, Ayatt Mohamed, Chaoui Bouchaïb ben Mohamed, Chantit Mohamed ben Mokhtar, Ahmed Mfaddal ben Si Mohammed, Louaret Mohammed, Saïdi Belaïd ben Abdelkadèr, Haddou Larbi ben Azzouz, Lahlou Abdesslam ben Mohamed, Bensouda Taleb, Sbighi Mohamed ben Omar, Lotfi Bouzekri, El Hiyani Abdesselam, Sahah Mustapha, Drissi Daoudi Khadir, Jebri Mohammed Mustapha ould Houmada, Ali ben Ahmed ben Abdelali et Douiri Ismaïl ;

MM. Bellaziz Mohamed, Natifi Ahmed, Mohamed ben Abderrahmane N'Saadi, Kilani Abdelkadèr, Talbi Larbi, Anouar Ali ben Mohamed, Sellami Ahmed, Bouayad Ahmed, Anharo Saïd, Seyfi Tahar ben Abderrahmane, Ramlek Mohamed, Cohen Juda, Azouz ben Brika, Benachir Larbi, Benlarabi Abdelhak, Belassri Mohamed, Ouassini Ahmed ben Driss, Elbaz David, Raïs Larbi, Bouhout Mohammed, Abdennebi Ahmed, Talbi Mostafa, Namou Mohamed ben Omar, Chenni Mohamed ben Mohamed, Benhayoune Sadafi Abdelaziz, Guissassi Azzouz, Lasfar Mohamed ben Saïd, Karroum Ahmed, Bourhrara Mohamed, Jaafar ben Ahmed, Essahli el Houssine, El Jazouli Mohamed, Larbi ben Mohamed Lahrichi, Lahsaïni Mohamed, Totoch Houmad, Elhadj Larbi Bouazza, Bannani Mohamed ben Moktar, Rahmani Thami Ahmed, Amouri Ammari, Belrhiti Rachid, Abdallaoui Driss, Rhaouti Abdellah, Oubakkou Mohamed, Benzinou Joseph, Cherkaoui Mohamed Salah, Boussidi el Houssine, M'Hamed ben Miloudi ben Bouazza, Bichichi Belaïd Mohamed, Salhi Mohamed ben Bouchta, Bricha Mohamed, Lahsia ben Ahmed, Mostapha ben Ahmed, El Khattar Hamid, Hamani Ahmed, Cherfaoui Driss, Driss ben Mohamed ben Thami, Choukrani Abdelkadèr, Mellouk Abdelaziz, Khaoua Ahmed ben Abdellah, Larbi ben Djilali, Stelate Abdelkadèr, Moulay Abdellah Mohamed, Arbaoui Salah, Berrada Abdennebi, Mohamed M'Hamed Cherkaoui, Alahyane Abdellah, Zahrou Mohamed, Nazih Ahmed, Amrani Mohamed, Yousfi Abdelkadèr, Mohamed ben Driss Bahadis, Lamine Mohamed, Sallam ben Habouch, Ennima Abdelaziz, Mohamed Abdelkrim, Hayani Bouchta ben Houcine, Dahmani Mohammed et Laouissi ben M'Hammed.

*Concours du 22 mai 1957  
pour le recrutement d'agents techniques de 1<sup>re</sup> classe  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

a) Candidats reçus définitivement au premier concours (ordre de mérite) : MM. Benaïm Moïse et Abitbol Salomon ;

b) Candidats admis au deuxième concours (ordre de mérite) : MM. Belhaj Mohammed, Yacoub Abdallah, Sbaï Abderrahmane, Cohen Simon, Lyazami Ahmed, Hassan Hamou, Laraje Omar, Ourlagli Mohamed, Bakkouri Ahmed, Hajhouj Driss, Ben Mira Abdelaziz, Merrakchi Ahmed et Alaoui Hassan.

*Concours du 9 juin 1957  
pour le recrutement d'agents de surveillance  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. El Azhari Mohamed, Benkirane Mohamed, Elmahdi ben Mohamed, Nehhas M'Barek, Dahan Moïse et Jabri Mekki.

*Sélection sur titres pour l'admission à l'emploi de contrôleur des I.E.M. du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones (commission du 25 juin 1957).*

Candidats retenus : MM. Ali ben Brick, Baasso Mustapha, Belkho Azzouz, Benibgui Joseph, Benlemli Mohamed, Bennouna Omar, Ben Sat Mohamed, Bentolila André, Boukhachaba Driss, El Almani Mohamed, Elbaz Gabriel, El Fassy Albert, El Mellak Mohamed, Ghesassi Abdellah, Haj Hamou Mohamed Saïd, Lévy Jacques, Lugassy Armand, Mezouari Mohamed, Souissa Simon, Malka Albert, Amsellem Félix et Mouddèn Mohamed.

*Concours du 30 juin 1957  
pour le recrutement de facteurs-chefs  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. El Azhari Mohammed, Hamid Hadj, Boukrissi Ahmed, Fasla Mostapha, Lasry Elie, Ibèn Amar, Bendani Mohamed, Lamnaouar Mohamed, Rifaï el Fatmi, Safsafi Mohamed, Tassine Mohamed, Kermadi Boumediène, Mohamed ben Ali, El Baamrani Abdelkrim, Zerradi Mohamed, Leuleu Brahim, Wizman Hanania et Mohamed ben Ahmed.

*Sélection sur titres pour l'admission à l'emploi d'inspecteur-élève du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones (commission du 13 août 1957).*

Candidats retenus :

a) Branche « postes » : MM. et M<sup>mes</sup> Bachar Hassan, Chaouiya Abderrahmane, Cohen Yacoth, Lévy-Bensoussan Albert, Ouakrat Elie, Amouyal Fernande, Assouline Albert, Benatar Doris, Berdugo Violette, Boutriq Batoul, Lemdeghri Moulay Taïeb, Lemseffer Allal, Pérez Simy, Sadoun Simha, Sayag Marie, Sebag Suzanne et Tolédano Viviane ;

b) Branche « télécommunications » : MM. Serghini Salah Eddine, Benkirane Mohamed, Elbaz Gabriel, Hayani Driss, Lesmy David, Marciano Léon, Sadoun Jacob, Sibony Marc, Amsellem Félix, Belko Azzouz, Benibghi Joseph, Benlemli Mohamed, Bennouna Omar el Farouk, Bensat Mohamed, Bentolila André, Boukhachaba Driss, El Atmani M'Hamed, El Fassy Albert, El Mellak Mohamed, Ghesassi Abdellak Hadj Hamou, Lévy Jacques, Lugassy Armand, Malka Albert, Mouddèn Mohamed, Zafrany Jacob, Matrane el Moktar, El Aloussi Chauqi, Ould Khal Mohamed, Ibnou Marzak, Bensoussan Isaac et Drissi Louafi.

*Additif à la circulaire n° 177-S.A./41 examen spécial du 31 mars 1957 pour l'admission à l'emploi de facteur-manutentionnaire du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

Candidats admis :

Ajouter : « Wahib Bouazza, facteur temporaire, Marchand. »

*Examens pour l'emploi d'ouvrier d'État  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

(2<sup>e</sup> catégorie) :

Spécialité : câbleur sur plan (10 avril et 16 mai 1957) :

Candidats admis : MM. Assad Mohamed, Satty Mohamed, El Bourzgui Abdelaziz, Aïnabi Mohamed, Battarel Jean-Pierre, Buteau Émile, Zougai Abdelkadèr et Garcia Antoine.

Spécialité : laveur-graisseur (10 avril et 17 mai 1957) :

Candidats admis : MM. Baudier Roger, Aubert Louis, Tayaaedine Abdeslam, Kouzaa Mohamed, Aziz Kabbour et Mahjoub ben Mohamed.

Spécialité : maçon (28 mai 1957) :

Candidats admis : MM. El Mouddèn Lahcèn, Jemâa Lahcèn, Moumèn Ahmed, Chehm Boujema, Jellal Ahmed, Rermouzi Jillali, Aoutroui Rhezouani, El Astri Mohamed, Messaoud ben Saïd et Dajli Mohamed.

*Examens pour l'emploi d'ouvrier d'État  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

3<sup>e</sup> catégorie) :

Spécialité : électricien automobile (10 avril et 16 mai 1957) :

Candidat admis : M. Léon Pierre.

Spécialité : conducteur de presse automatique (10 avril et 16 mai 1957) :

Candidats admis : MM. El Hayboubi Ali et Amzalag Albert.

Spécialité : mécanicien automobile (10 avril et 17 mai 1957) :

Candidat admis : M. Cardona Jean.

Spécialité : monteur électricien (10 avril et 18 mai 1957) :

Candidats admis : MM. El Bourzgui Abdelaziz, Elbaz Raphaël, Dyani Driss et Kebir Arrob.

Spécialité : serrurier-ajusteur (10 avril et 20 mai 1957) :

Candidats admis : MM. Pérez François, Doukkali Thami et Jirari Abdelaziz.

Spécialité : tôlier (20 et 21 mai 1957) :

Candidat admis : M. Schlachter Roger.

Spécialité : peintre (10 avril et 23 mai 1957) :

Candidat admis : M. Lazaro Maurice.

Spécialité : opérateur de radiodiffusion (10 avril et 23 mai 1957) :

Candidats admis : MM. Marrakchi Mohamed, Houari Mouchate, Ayad Baehir et Lahcèn ben Iddèr.

*Examens pour l'emploi d'ouvrier d'État  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.*

(4<sup>e</sup> catégorie) :

Spécialité : régisseur des locaux (10 et 15 avril 1957) :

Candidat admis : M. Ciccia René.

Spécialité : mécanicien mécanographe (10 avril et 15 mai 1957) :

Candidat admis : M. Goudail Raymond.

Spécialité : tôlier (10 avril et 16 mai 1957) :

Candidat admis : M. Faugeras Antoine.

Spécialité : ajusteur de précision (10 avril et 16 mai 1957) :

Candidat admis : M. Campays Jean-Pierre.

Spécialité : menuisier-ébéniste (10 avril et 23 mai 1957) :

Candidats admis : MM. Besse Louis, Mustapha ben Mohamed Skouri et Dounia Abdellah.

*Examen pour l'emploi d'agent d'exploitation de plus de 6 ans  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones  
du 13 mai 1957.*

Candidats admis : M. Bensbaa Yahya Snoussi, M<sup>mes</sup> Benzecrit Rachel et Denis Marcelle, MM. Hmiza Thami, Romanetti Robert et Toro Adolphe.

*Sélection par tests psychotechniques  
pour l'admission à l'emploi d'agent d'exploitation préstagiaire  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones  
du 16 juin 1957.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Bendahou Moktar, Soufyani Mohammed, Hadi Benaïssa Chadli, Daïssaoui Bouchaïb, Jemmah el Mati, Benchimol Salomon, Bouchouiha Mohamed, Rahhali Bennaceur, Safsafi Mohamed, Allam Mohamed, El Mahdi ben Mohamed ben Jilali, Naji Mohamed, Attmani Driss, Taghouti Boumediem, Azzaoui Abderrahmane, Salama Elias, Sary Azzedine, Abdeljebbar Rahal, Lwali Lhoussaine ben Ali, Omari Lahcèn Laoufir Mohamed, Ghazali Ahmed, Chaoui Mohamed, Ahmed ben Brahim, Zaïm Mohamed, Abderrahmane el Arabi; Aharchou Mostafa, Bensahmoun Emile, Abitbol Isaac et Bayed Ahmed.

*Concours pour l'emploi de courrier-convoyeur et entreposeur  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones  
du 27 mai 1957.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Cherkaoui Eddahabi, Ouasfi Bouchaïb, Kaïd Ahmed et Sadaoui Salah ben Mohamed.

*Examen pour l'emploi d'ouvrier d'État des installations électromécaniques de 3<sup>e</sup> catégorie du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones des 25 et 26 mars 1957.*

Candidats admis : MM. Aïnabi Mohamed, Alban Sylvain, Battarel Jean-Pierre, Beltran Roger, Benachenhou Brahim Bensafiddine Mohamed, Bensmida Mohamed, Bombled Bernard, Bouchaïb Mohamed, Bouhana Gilles, Bou Souita Omar, Buteau Emile, Challot Jacques, Chotard Robert, Colère Christian, Corbetto André, Costo Benaïssa, Dounia Abdellah, Ducos Jean, Dyani Driss, Elbaz Raphaël, El Bernoussi Driss, El Bourzgui Abdelaziz, El Mustapha ben Mohamed, Faivre Christian, Garcia Robert, Genane Mohamed, Guionié Fernand, Habay Hervé, Hani Mohamed, Hassan ben Brahim, Isnardon André, Kazi Mohamed, Khadri Ahmed, Kouchtir Jilali, Lamourre Jean-Claude, Langlois Édouard, Lejaeger Robert, Lopez Claude, Loudiyi Mohamed, Martinez Christian, Meshah Amar, Meshah Mohamed, Mohamed Hadj Miloudi, Morin Jean-Marie, Mondot Jean-Louis, Mou-

lin Yves, Munoz Fernand, Naciri ben Ahmed, Nokri Layachi, Odorizzi Claude, Ortiz Henri, Planelles Henri, Proy Philippe, Raji Abderrahmane, Riadi Abdellah, Rouidja Driss, Sebaï Lahcèn, Soussi Tayeb Benachir, Taïfi Lahcèn ben Ali, Talagrand André, Talagrand Paul, Villegas José, Zinaï Abdellah et Zougai Abdelkadèr.

*Tests psychotechniques d'agent technique-conducteur d'automobile  
du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones du  
17 avril 1957.*

Candidats admis : MM. Arvis Maurice, Assenci Raphaël, Azoulay Raphaël, Azra Maklouf, Bakkouri Ahmed, Ben Yahia Abdeslam, Bouchama Mohamed, Bouita Lahoucine, Boussif Mohamed, Brousse Louis, Cohen Simon, Cubier Lucien, Farès Mokhtar ben M'Hamed, Fenollard Henri, Finane Omar, Gérard Raymond, Gonzalès Jean, Khaloun Brahim, Lahlou Mohamed, Lopez Henri, Mimerane Raymond, Moha Hamadi, Ramdani Omar, Sarragossa Fernand, Serghini Rahal et Tantaoui Mohamed.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

### Avis aux importateurs n° 720.

#### *Prorogation de l'accord commercial avec la Norvège.*

Les importateurs sont avisés que l'accord commercial conclu avec la Norvège le 2 mai 1956 a fait l'objet d'une prorogation de six mois et d'un renouvellement *prorata temporis* des listes annexées audit accord.

Les crédits disponibles s'avérant trop faibles pour laisser des parts commercialisables s'ils sont répartis entre tous les intéressés, seront utilisés, suivant le cas, soit pour augmenter la part des nouveaux importateurs ayant bénéficié d'allocations insuffisantes au titre de l'accord lui-même, soit pour augmenter la part de tous les importateurs en fonction de leur quota.

Les intéressés seront informés directement par l'administration des parts qui leur seront réservées de cette façon, avec indication de la date limite de dépôt des licences.